

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2011
2012

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES
ET DE L'ALIMENTATION

RAPPORT ANNUEL DE GESTION



2011
2012

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES
ET DE L'ALIMENTATION

Ce document a été réalisé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Pour obtenir de plus amples renseignements :

Direction de la planification et des priorités stratégiques

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 9^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 380-2100, poste 3037
Télécopieur : 418 380-2142
Internet : www.mapaq.gouv.qc.ca

Coordination

Direction de la planification et des priorités stratégiques

Conception graphique



matteau parent
graphisme et communication

Édition

Direction des communications

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal : 2012
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-65834-4 (imprimé)
ISBN 978-2-550-65835-1 (PDF)
ISSN 1703-8960 Rapport annuel de gestion (imprimé)
ISSN 1703-8979 Rapport annuel de gestion (PDF)

Imprimé sur du Rolland Enviro 100,
contenant 100 % de fibres recyclées
postconsommation



100 %



LETTRE DU MINISTRE

Cabinet du leader du gouvernement

Assemblée nationale
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2011-2012* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2012. Ce rapport a été préparé selon les modalités de reddition de comptes prévues dans la Loi sur l'administration publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le vice-premier ministre
et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,



François Gendron

Québec, octobre 2012

LETTRE DU SOUS-MINISTRE

Monsieur François Gendron

Vice-premier ministre

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage

Québec (Québec) G1R 4X6

Monsieur le Ministre,

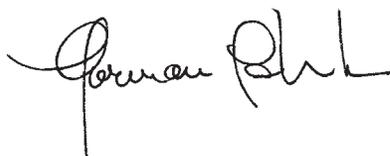
C'est avec fierté que je vous présente le *Rapport annuel de gestion 2011-2012* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, préparé selon les exigences de la Loi sur l'administration publique.

Vous y trouverez les résultats qu'a atteints le Ministère au regard des objectifs du Plan stratégique 2011-2014 et de ceux du Plan d'action ministériel de développement durable 2009-2013, ainsi que des engagements formulés dans sa déclaration de services aux citoyens. Ce rapport annuel fait état également du respect des exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Je tiens tout particulièrement à remercier les membres du personnel du Ministère pour tout le travail accompli au cours de la dernière année. Les résultats obtenus témoignent de l'excellence et de la qualité de leur travail qui consiste, notamment, à appuyer une offre alimentaire de qualité et à promouvoir l'essor du secteur bioalimentaire, dans une perspective de développement durable et pour le mieux-être de la société québécoise.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre,



Norman Johnston

Québec, octobre 2012

DÉCLARATION DE LA DIRECTION DU MINISTÈRE

La fiabilité de l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2011-2012* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et les contrôles qui s'y rapportent relèvent de la compétence du sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Pour appuyer ce dernier dans sa tâche, la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne du Ministère a validé, conformément aux normes d'examen généralement reconnues, les explications et les résultats présentés dans ce rapport et lui a remis un compte rendu favorable à cet égard.

De plus, chacun des membres du comité de direction du Ministère confirme l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information présentée dans ce rapport et des contrôles qui s'y rapportent.

Par conséquent, nous déclarons que le présent rapport annuel de gestion est fiable et fait état de la situation au 31 mars 2012.

LES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

• **Norman Johnston**
Sous-ministre

• **Bernard Verret**
Sous-ministre adjoint
Direction générale des politiques
agroalimentaires

• **Dominique Fortin**
Sous-ministre associée
Direction générale de la transformation
alimentaire et des marchés

• **Daniel Roy**
Directeur général
Direction générale des services
à la gestion

• **Michel Gagnon**
Sous-ministre adjoint
Direction générale des pêches et
de l'aquaculture commerciales
Responsable de l'Institut de technologie
agroalimentaire

• **Michel Bonneau**
Sous-ministre adjoint
Direction générale du développement
régional et du développement durable

• **Madeleine Fortin**
Sous-ministre adjointe
Direction générale de la santé animale
et de l'inspection des aliments

Québec, octobre 2012

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMMES ET DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Monsieur Norman Johnston

Sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Monsieur le Sous-Ministre,

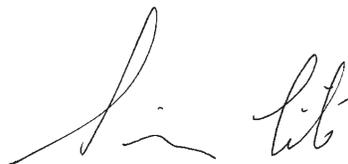
Conformément au mandat que vous nous aviez confié, la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne (DEPVI) a participé aux travaux du comité de lecture du *Rapport annuel de gestion 2011-2012* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et de Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ) pour l'exercice terminé le 31 mars 2012. Les travaux de ce comité ont porté sur la pertinence et la cohérence des informations présentées dans ce rapport.

La DEPVI a également examiné les résultats et les explications afférentes contenus dans ce rapport.

Nos travaux de validation ont été conduits conformément aux normes d'examen généralement reconnues. Ils ne visaient pas à vérifier les systèmes de compilation ni à évaluer le contrôle interne. En ce sens, ils ne constituent pas une vérification.

Au terme de notre mandat et en fonction de notre examen, nous concluons que les résultats et les explications afférentes présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2011-2012* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ainsi que de TRANSAQ sont plausibles.

Le directeur de l'évaluation de programmes
et de la vérification interne,



Simon Côté

Québec, le 23 juillet 2012

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|--------|
| Introduction | p. 9 |
| Présentation du Ministère | p. 10 |
| Mission | p. 12 |
| Clientèle | p. 12 |
| Champs d'activité | p. 13 |
| Organisation administrative | p. 14 |
| L'année 2011-2012 en bref | p. 16 |
| Faits saillants | p. 18 |
| Performance du secteur bioalimentaire en 2011 | p. 20 |
| Résultats 2011-2012 au regard du Plan stratégique 2011-2014 | p. 28 |
| Bilan des résultats 2011-2012 | p. 30 |
| Premier enjeu : Des aliments du Québec au goût des consommateurs | p. 38 |
| Deuxième enjeu : Une industrie bioalimentaire contribuant à une économie prospère | p. 50 |
| Troisième enjeu : Un développement en harmonie avec les attentes de la société | p. 64 |
| Quatrième enjeu : Une organisation performante | p. 74 |
| Résultats 2011-2012 au regard du Plan d'action ministériel de développement durable 2009-2013 | p. 82 |
| Bilan des résultats 2011-2012 | p. 84 |
| Objectifs gouvernementaux | p. 91 |
| Objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 qui ne sont pas directement couverts par le plan ministériel | p. 121 |
| Utilisation des ressources et exigences législatives et gouvernementales | p. 124 |
| Bilan des résultats 2011-2012 | p. 126 |
| Portrait global des ressources financières | p. 128 |
| Portrait global des ressources humaines | p. 130 |
| Exigences législatives et gouvernementales | p. 132 |
| Annexes | p. 146 |
| Résultats 2011-2012 de Transformation Alimentaire Québec | p. 148 |
| Lois administrées | p. 150 |
| Pour nous joindre | p. 152 |
| Organigramme au 31 mars 2012 | p. 153 |



INTRODUCTION

Le *Rapport annuel de gestion 2011-2012* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) couvre la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012. Il a été préparé conformément aux dispositions prévues à la Loi sur l'administration publique.

La première partie de ce rapport présente le Ministère.

La deuxième partie expose les faits saillants de l'année 2011-2012 au Ministère ainsi que la performance du secteur bioalimentaire en 2011.

La troisième partie présente les résultats 2011-2012 à l'égard du nouveau plan stratégique 2011-2014 du MAPAQ. On y trouve non seulement le bilan des résultats, mais également les détails entourant le suivi des indicateurs. Les résultats de l'unité autonome de services du Ministère, Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ), y sont aussi intégrés¹.

La quatrième partie fait état des résultats 2011-2012 à l'égard du Plan d'action ministériel de développement durable 2009-2013. Finalement, la cinquième partie est consacrée à l'utilisation des ressources et aux exigences législatives et gouvernementales.

1. L'unité autonome de services TRANSAQ a été dissoute le 1^{er} avril 2012 et intégrée au Ministère comme étant la Direction générale de la transformation alimentaire et des marchés. Cette modification n'apporte aucun changement par rapport à l'offre de services pour l'industrie de la transformation alimentaire.



PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

Au Québec, la responsabilité du développement du secteur bioalimentaire est confiée au MAPAQ. Ce secteur regroupe les activités économiques suivantes : la production agricole ; la pêche et l'aquaculture commerciales (en eau salée et en eau douce) ; la transformation des aliments et des boissons ; la commercialisation des aliments (distribution en gros et au détail) et le réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions, aussi connu sous le nom de réseau « HRI ». Le Ministère est aussi responsable de contribuer à la protection de la santé publique et à l'amélioration de la santé animale en exerçant une surveillance de toute la chaîne bioalimentaire.

Le Ministère compte sur le savoir-faire et la connaissance de quelque 1 800 employés qui proviennent de disciplines variées. Ceux-ci travaillent en majorité en dehors des grands centres urbains et dans l'ensemble des 17 régions administratives du Québec.

Mission

Pour que le Ministère exerce son rôle et remplisse ses engagements gouvernementaux envers la population et le secteur bioalimentaire, la mission qui lui a été confiée est définie dans les termes suivants :

« Appuyer une offre alimentaire de qualité et promouvoir l'essor du secteur bioalimentaire dans une perspective de développement durable, pour le mieux-être de la société québécoise². »

Cette mission traduit l'engagement ferme du Ministère en faveur d'une offre de produits alimentaires québécois, reconnus ici comme ailleurs pour leur qualité. En mettant à l'avant-plan le produit alimentaire, elle reconnaît également la satisfaction du consommateur comme le principal levier de développement du secteur.

Le secteur bioalimentaire contribue grandement à l'économie québécoise et à la vitalité des régions. En visant l'essor de ce secteur, la mission du Ministère confirme le rôle de celui-ci dans la mise en place d'un environnement d'affaires propice au développement du potentiel bioalimentaire du Québec, dont la mise en valeur du territoire agricole et des ressources marines.

La mission s'inscrit également dans une perspective de développement durable puisqu'elle répond à la fois aux enjeux économiques du secteur et aux attentes de la société québécoise à l'égard notamment de la santé, de la protection de l'environnement, des rapports harmonieux avec les divers acteurs économiques et sociaux sur le territoire et du développement des régions. La recherche continue d'un tel équilibre contribue au mieux-être individuel et collectif de la population québécoise.

Clientèle

Les interventions du Ministère touchent une clientèle étendue et diversifiée :

- Consommateurs ;
- Producteurs agricoles ;
- Pêcheurs et aquaculteurs ;
- Transformateurs alimentaires ;
- Distributeurs, grossistes et détaillants en alimentation ;
- Restaurateurs et manipulateurs d'aliments ;
- Fournisseurs de services à la production ;
- Étudiants du domaine bioalimentaire.

Champs d'activité

Pour remplir sa mission, le Ministère assure la conception et la mise en œuvre des politiques et des programmes nécessaires au développement du secteur bioalimentaire. Son intervention peut prendre l'une des trois formes suivantes :

Soutien professionnel

- Services aux entreprises des secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture, des pêches et de la transformation alimentaire
- Appui des agents économiques dans la mise en valeur du bioalimentaire
- Transfert technologique et aide à l'innovation
- Formation collégiale et professionnelle offerte par l'Institut de technologie agroalimentaire
- Soutien au développement des marchés internes et externes
- Soutien à la coordination verticale entre les maillons de la chaîne du secteur bioalimentaire
- Promotion de la sécurité des aliments et veille en santé publique et animale
- Veille économique et commerciale
- Relations fédérales-provinciales et commerciales

Encadrement réglementaire

- Contrôle de l'innocuité et de la salubrité des produits agricoles, marins et alimentaires
- Gestion des permis alloués aux établissements alimentaires et aquacoles
- Mise en œuvre de la traçabilité des animaux et des aliments
- Protection phytosanitaire des cultures, santé et bien-être des animaux
- Protection des appellations réservées et des termes valorisants
- Enregistrement des entreprises agricoles
- Orientation des lois, dont celle sur la protection du territoire et des activités agricoles et celle sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche

Appui financier

- Aide au développement des entreprises agricoles et aquacoles ainsi qu'à celui des entreprises de la pêche et de la transformation alimentaire
- Aide à la mise en place de stratégies sectorielles d'amélioration de la compétitivité
- Aide à l'investissement en agroenvironnement et en aquaenvironnement
- Soutien à la relève
- Appui à la recherche et à l'innovation
- Aide au développement bioalimentaire sectoriel et régional
- Appui au développement des marchés
- Soutien à la promotion des produits québécois
- Aide à l'amélioration de la santé animale
- Soutien à l'amélioration de la salubrité et de la qualité des aliments
- Crédit de taxes foncières agricoles

Organisation administrative

Pour réaliser sa mission, le Ministère s'appuie sur les unités administratives suivantes :

- Direction générale du développement régional et du développement durable ;
- Direction générale de la santé animale et de l'inspection des aliments ;
- Direction générale des politiques agroalimentaires ;
- Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales ;
- Institut de technologie agroalimentaire ;
- Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ) ;
- Direction générale des services à la gestion.

Par ailleurs, trois organismes relèvent directement du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation : La Financière agricole du Québec (FADQ), la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Pour en savoir davantage sur ces trois organismes, le lecteur est invité à consulter leurs rapports annuels de gestion et leurs sites Internet respectifs :

www.fadq.qc.ca

www.rmaa.q.gouv.qc.ca

www.cptaq.gouv.qc.ca



L'ANNÉE 2011-2012 EN BREF

FAITS SAILLANTS

Dépôt du livre vert pour une politique bioalimentaire

En juin 2011, le gouvernement a présenté le livre vert pour une politique bioalimentaire, intitulé *Donner le goût du Québec*. Très attendu des intervenants du secteur, ce document d'orientation propose les bases d'une future politique bioalimentaire du Québec, destinée à guider l'intervention gouvernementale dans le secteur de l'agriculture, des pêcheries et de la transformation alimentaire au cours des prochaines années.

Le livre vert a d'abord été soumis à l'examen de l'Assemblée nationale. Les parties intéressées ont été invitées à soumettre leurs commentaires à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles. Signe d'un grand intérêt, quelque 200 mémoires lui ont été acheminés. La Commission a pu entendre une partie des intervenants intéressés en 2011-2012. Les auditions de la Commission visent à bonifier le projet de politique et notamment, recueillir les suggestions permettant d'améliorer les lois encadrant le développement du secteur bioalimentaire.

Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021

La Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021 est le résultat d'un partenariat entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le ministère de la Santé et des Services sociaux et l'Union des producteurs agricoles. Son objectif est d'accroître l'adoption de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de réduire les risques des pesticides pour la santé et l'environnement en assurant la viabilité économique des productions agricoles.

Cette stratégie répond aux attentes exprimées par les citoyens et les consommateurs en ce qui concerne la salubrité et la qualité des aliments, de même que pour ce qui a trait à la protection de l'environnement. La santé des producteurs et la rentabilité des entreprises agricoles font également partie des motivations à agir.

Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture

Le 11 avril 2011, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation annonçait le Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture, doté d'une enveloppe de 10 millions de dollars jusqu'en 2015. L'objectif de ce programme est de rémunérer des pratiques agricoles dont les fonctions environnementales, sociales et économiques sont bénéfiques pour la communauté, mais peuvent entraîner des coûts supplémentaires non rémunérés par le marché.

Ce concept, méconnu au Québec, a suscité l'intérêt du milieu agricole. Les projets à réaliser sont diversifiés et visent notamment la remise en culture de terres en friche, l'aménagement d'installations à la ferme à l'intention des visiteurs, la rénovation de bâtiments d'intérêt et l'agroforesterie.

Enfin, en misant sur les retombées positives de l'agriculture sur la vitalité des collectivités, ces projets représentent des occasions de créer de nouveaux liens entre la société et l'agriculture.

Dépôt du projet de loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux

L'une des actions mises en œuvre par le Ministère pour renforcer les mesures visant à assurer le bien-être des animaux de compagnie est le dépôt à l'Assemblée nationale, le 6 décembre 2011, du projet de loi n° 51, intitulé *Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux*. Ce projet de loi propose de rehausser les amendes et pénalités. Il donne de nouveaux pouvoirs au gouvernement dont celui d'exiger des permis pour certains propriétaires ou gardiens de chats ou de chiens ainsi que pour les exploitants de lieux où sont recueillis ces animaux tels que les fourrières, les refuges et les organismes voués à la protection des animaux.

Toujours en 2011-2012, d'autres travaux ont conduit à l'élaboration d'un règlement qui définit des normes de garde des chats et des chiens pour mieux encadrer les activités d'élevage de ces animaux.

Campagne «Aliments du Québec : toujours le bon choix !» : un franc succès

Avec comme porte-parole M^{me} Chantal Fontaine, la campagne de promotion «Aliments du Québec : toujours le bon choix !» a rapidement donné des résultats probants. Pour la première fois de leur histoire, les trois grandes chaînes d'alimentation du Québec se sont réunies autour d'un seul et même projet : soutenir l'initiative promotionnelle du Ministère. Ainsi, les Québécois ont été accompagnés dans leur geste d'achat dans plus de 600 points de vente de la province, sur les lieux mêmes de leur prise de décision. Les entreprises bioalimentaires québécoises ont également répondu à l'appel qui leur était lancé par l'entremise de la campagne, à savoir inscrire leurs produits au répertoire d'Aliments du Québec. Depuis le début des campagnes de promotion du Ministère axées sur l'achat d'aliments québécois, le nombre de produits inscrits est passé de 4 000 en 2008 à plus de 14 000 en 2012. La campagne a également eu un impact notable sur les consommateurs, puisque 41 % d'entre eux ont déclaré être incités à demander des produits alimentaires québécois à leur épiciers ou à leur restaurateur lorsqu'ils ne les trouvent pas.

Rationalisation de la capacité de pêche

Le premier objectif du Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales est de rationaliser la capacité de pêche. Pour ce faire, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation fournit un appui financier aux flottilles de pêcheurs sous la forme d'une garantie de prêt ou d'une subvention, afin de réduire le nombre de titulaires de permis de pêche. De cette façon, les pêcheurs restants bénéficient d'un meilleur accès à la ressource. En plus d'améliorer la viabilité économique des entreprises restantes, la rationalisation permet de réduire l'effort de pêche sur les stocks de poissons et fruits de mer du Québec.

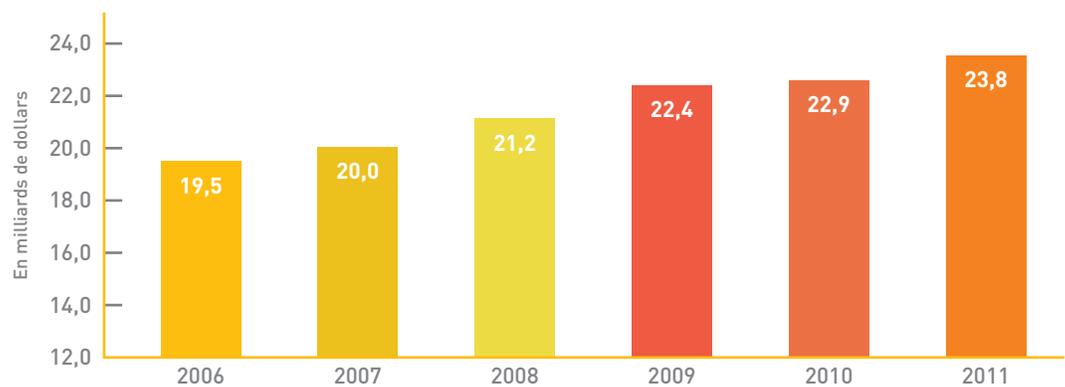
En 2011-2012, le Ministère a fourni une aide financière de 6,6 millions de dollars visant la mise en œuvre de 2 nouveaux projets de rationalisation. Ces interventions complétaient l'appui financier du MAPAQ à un premier projet de rationalisation amorcé en 2008. En 2011-2012, 14 permis de pêche ont été retirés, ce qui porte le nombre de retraits à 33 depuis le lancement du Plan d'action.

PERFORMANCE DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE EN 2011

Dans l'ensemble, un secteur bioalimentaire qui a tiré son épingle du jeu en 2011

En 2011, les secteurs de la production agricole, des pêches et de la transformation alimentaire ont affiché une croissance de leur chiffre d'affaires. Les ventes des entreprises agricoles ont augmenté de 11 % et se sont élevées à plus de 7 milliards de dollars pour la première fois au Québec. Pour sa part, la valeur des livraisons manufacturières de la transformation alimentaire s'est accrue de 3,6 % en 2011 pour atteindre près de 24 milliards de dollars. Il s'agit d'une performance supérieure à celle de 2,4 % enregistrée en 2010, comme en témoigne la figure suivante.

Livraisons manufacturières au Québec, transformation alimentaire



Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 304-0015, compilation du MAPAQ.

Le secteur des viandes a contribué à la croissance du chiffre d'affaires de la transformation alimentaire, affichant une augmentation de 5 % en 2011. En fait, au Québec, les livraisons manufacturières dans la transformation des viandes se sont accrues de 1 milliard de dollars au cours des 2 dernières années, pour atteindre 5,6 milliards en 2011, soit près du quart des livraisons manufacturières bioalimentaires.

Par ailleurs, la valeur des débarquements de la pêche commerciale en eau marine a connu, en 2011, une hausse de 29 % pour s'établir à 146 millions de dollars.

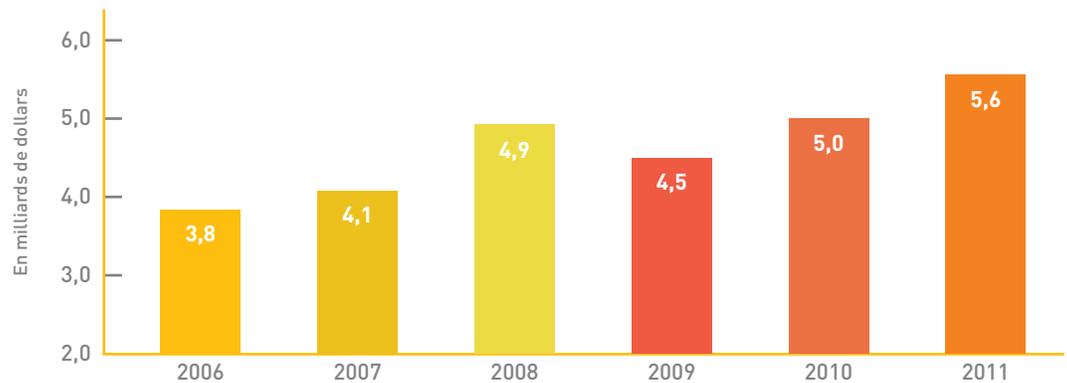
Saviez-vous que... ?

En 2011, la valeur des exportations internationales bioalimentaires du Québec a atteint 5,6 milliards de dollars, soit 13 % de plus qu'en 2010. Après avoir accusé un recul au cours de la récession mondiale en 2009, elle a depuis connu un redressement de plus de 1 milliard de dollars.

Une croissance des exportations

Un des faits marquants de 2011 a été la demande mondiale de produits bioalimentaires, qui est demeurée au rendez-vous malgré les aléas de la conjoncture économique internationale. Le Québec n'a pas été en reste, répondant à une demande extérieure en plein essor et constituant autant de nouvelles opportunités.

Exportations internationales bioalimentaires du Québec



Source : Global Trade Atlas, compilation du MAPAQ.

La viande porcine constitue près du quart de la valeur des exportations internationales bioalimentaires du Québec, avec plus de 1,3 milliard de dollars l'an dernier. Affichant une augmentation de 23 %, les produits du porc sont un moteur incontournable de la conquête des marchés.

D'autres produits témoignent également de la popularité grandissante des produits bioalimentaires du Québec sur les marchés. En 2011, la valeur des exportations internationales s'est notamment accrue de 34 % pour les aliments pour animaux, de 27 % pour les fruits, de 15 % pour les produits de confiserie, de 9 % pour les fruits de mer et de 4 % pour les produits de l'érable. Ces cinq catégories de produits représentent 15 % des exportations internationales bioalimentaires du Québec.

Le MAPAQ en action pour la promotion des produits bioalimentaires québécois à l'étranger

Les efforts que le Ministère consacre à la promotion des produits bioalimentaires québécois sur les marchés internationaux méritent d'être soulignés. Ainsi, le MAPAQ a soutenu des activités d'accueil d'acheteurs étrangers, donnant lieu, en 2011-2012, à près de 1 000 rencontres d'affaires avec des exportateurs agroalimentaires québécois. Plus de 250 entreprises québécoises ont participé à des activités de développement des exportations organisées en 2011-2012. Du côté des produits marins et aquacoles, le Ministère a appuyé 32 participations d'entreprises à des activités de développement des exportations.

De plus, le Ministère a réalisé des opérations de promotion et de mise en valeur des produits bioalimentaires québécois auprès de grossistes, de médias spécialisés et du grand public sur les marchés extérieurs. L'un des efforts consacrés à la promotion sur les marchés extérieurs est la mission ministérielle tenue en mars 2012 au Japon et en Chine. Le Japon est le deuxième pays importateur de produits bioalimentaires québécois après les États-Unis, alors que la Chine représente un important potentiel de marché.

Contribuer à faire connaître les produits bioalimentaires québécois sur les marchés extérieurs est primordial, car plus de la moitié des ventes du secteur ont lieu à l'extérieur du Québec, que ce soit ailleurs au Canada ou hors de nos frontières.

Un marché important au Québec

Au Québec, les efforts de promotion pour l'achat des produits d'ici sont également à considérer, compte tenu du fait que la demande bioalimentaire a atteint 34 milliards de dollars, que le secteur occupe une place importante dans toutes les régions du Québec et qu'il représente une force stabilisatrice en période de fluctuations économiques. Ainsi, la campagne de promotion du Ministère «Aliments du Québec: toujours le bon choix!» sensibilise les consommateurs à la qualité et aux bienfaits des produits du Québec, accentue la demande pour ces produits et incite, par conséquent, les détaillants et les restaurateurs à étendre leur offre de produits québécois.

Le MAPAQ en action pour la promotion des produits bioalimentaires québécois au Québec

L'intervention du Ministère dans la promotion intérieure des produits d'ici comprend des actions visant à faciliter l'arrimage et la circulation de l'information entre les fabricants de produits bioalimentaires et les représentants du commerce de détail, de l'hôtellerie et de la restauration. En 2011-2012, le Ministère a tenu divers séminaires et activités afin d'informer les petites et moyennes entreprises du secteur bioalimentaire

des critères requis pour mettre en marché leurs produits et les aider à répondre aux besoins des distributeurs. L'intervention du MAPAQ comporte aussi des actions facilitant l'identification des produits québécois sur les tablettes. Bénéficiant d'une notoriété atteignant 84% parmi les consommateurs, le logo «Aliments du Québec» permet de guider ceux-ci vers les produits d'origine québécoise.

Ici comme à l'étranger, ces efforts de promotion comptent parmi les facteurs favorisant le développement des activités reliées à la production primaire et à la transformation alimentaire au Québec. En outre, près de 70% de la production agricole québécoise est achetée par le secteur de la transformation du Québec.

Saviez-vous que... ?

En 2011, tant les producteurs de grains et d'oléagineux que les éleveurs de porc et de bœuf ont vu leur prix de vente atteindre des sommets, bien que le dollar canadien soit présentement à parité avec la devise américaine.

Une conjoncture agricole favorable dans l'ensemble...

Concernant le domaine de la production agricole, la conjoncture de marché a été, dans l'ensemble, favorable en 2011. Dans un contexte où les stocks mondiaux de céréales sont serrés et où la taille des troupeaux d'élevages américains a diminué au cours des dernières années, le dynamisme de la demande sur les marchés extérieurs s'est traduit par un relèvement marqué des prix de référence nord-américains des denrées agricoles.

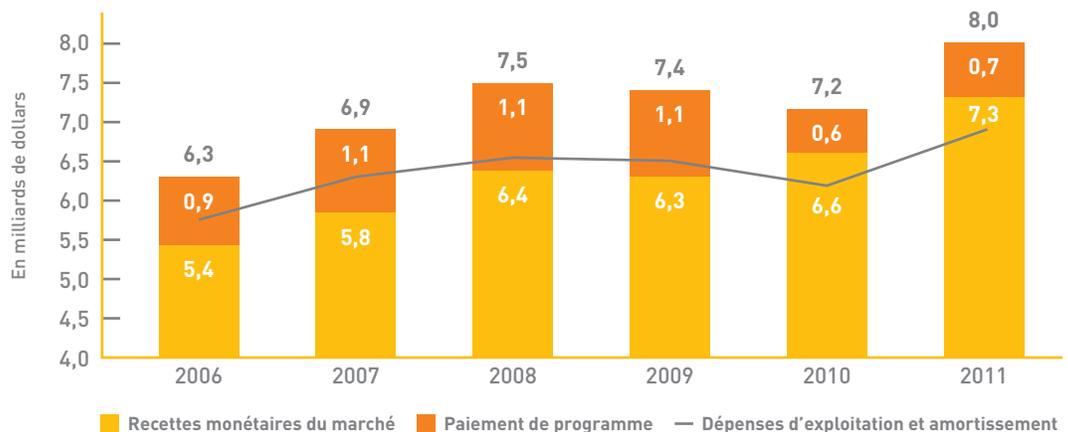
La croissance des revenus agricoles s'est ainsi poursuivie, et ce, de façon importante, comme le montre la figure suivante. Au Québec, la valeur des recettes monétaires agricoles provenant du marché est passée de 6,6 milliards de dollars en 2010 à 7,3 milliards en 2011. Elle a atteint plus de 2 milliards dans l'ensemble des productions végétales et près de 5 milliards dans les productions animales. Il s'agit d'augmentations respectives de 16 % et de 9 % par rapport à 2010.

Lorsque sont inclus les paiements de programme, d'un montant de 0,7 milliard de dollars, les recettes monétaires agricoles totalisent 8 milliards en 2011, ce qui correspond à une hausse de 11 % par rapport à 2010.

Cette croissance des recettes monétaires totales est supérieure à celle des dépenses d'exploitation, attribuable à la hausse des coûts de l'énergie, des intrants pour les céréales et de l'alimentation animale. Selon les données disponibles, les recettes monétaires totales se sont accrues de plus de 788 millions de dollars en 2011, alors que les dépenses d'exploitation du secteur ont augmenté de 593 millions.

Il est à noter que, pour une deuxième année consécutive en 2011, les revenus bruts que les producteurs agricoles ont, globalement, tirés du marché ont dépassé la valeur de leurs dépenses d'exploitation et d'amortissement.

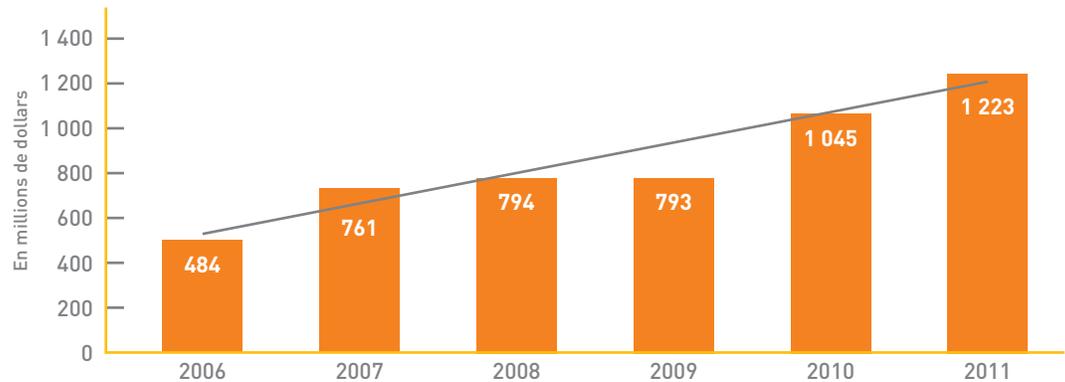
Revenus et dépenses agricoles au Québec, de 2006 à 2011



Sources : Statistique Canada, Revenu agricole net, n° 21-010, novembre 2011 (de 2006 à 2010) • CANSIM, tableau 002-0001 – Recettes monétaires agricoles (2011) • CANSIM, tableau 002-0005 – Dépenses d'exploitation agricoles et frais d'amortissement (2011), compilation du MAPAQ.

Dans ces circonstances, le redressement du revenu agricole net, qui s'est amorcé au cours des dernières années au Québec, s'est poursuivi en 2011, comme l'indique la figure suivante. Il a atteint 1,2 milliard de dollars, comparativement à 1,05 milliard en 2010. C'est 450 millions de plus que la moyenne du revenu net observée durant la période 2006-2010.

Revenu agricole net* au Québec



* Après amortissement et valeur de la variation des stocks.

Sources : Statistique Canada, Revenu agricole net, n° 21-010, novembre 2011 (de 2006 à 2010) • Agriculture et Agroalimentaire Canada, février 2012 (prévision 2011), compilation du MAPAQ.

Saviez-vous que... ?

Près de 1 000 entreprises agricoles se sont engagées en 2011-2012 dans cette démarche d'accompagnement. Ce sont autant d'entreprises améliorant leurs perspectives de viabilité et qui contribueront au développement des régions, au dynamisme des collectivités rurales et à la vigueur de la chaîne d'approvisionnement bioalimentaire.

...mais des adaptations nécessaires

Néanmoins, les chiffres de bonne performance occultent certaines réalités. Le contexte d'affaires a été moins favorable pour certains secteurs de production au cours des récentes années, notamment en raison de la croissance du coût des intrants, de l'apparition de maladies et de l'appréciation du dollar canadien. Mise en place par le MAPAQ en 2010, la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles intervient sous la forme d'un accompagnement dans le recours à des services-conseils visant le redressement des entreprises les plus touchées, ainsi que d'un soutien financier à l'égard des investissements requis. Il est à noter que les programmes de la Stratégie ont été bonifiés en 2011-2012.

Le MAPAQ en action pour la vitalité des régions du Québec

Certaines interventions du Ministère visent à favoriser la rentabilité des entreprises agricoles, notamment en soutenant des initiatives basées sur la diversification des revenus ou la reconnaissance de projets multifonctionnels contribuant à la qualité de vie des communautés rurales.

Ainsi, en 2011-2012, le Ministère a soutenu 150 initiatives de diversification de production, de produit, ou de commercialisation en circuit court.

Le Ministère a également mis en place le Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture, auquel 159 entreprises ont adhéré en 2011-2012. Ce programme pilote vise notamment à rémunérer les entreprises agricoles pour l'adoption de pratiques dont les fonctions environnementales, sociales et économiques sont bénéfiques pour la communauté, mais dont les coûts ne sont pas rémunérés par le marché.

La pérennité du secteur implique par ailleurs d'assurer la relève des producteurs agricoles. En 2011-2012, les programmes d'aide en faveur de la relève agricole ont soutenu 380 projets. D'un montant de 1,8 million de dollars, le soutien du Ministère a contribué à la réalisation d'investissements totalisant près de 10 millions de dollars par la relève agricole en 2011-2012.

Le secteur des pêches n'est pas en reste puisque 19 jeunes de ce milieu ont été soutenus par le Ministère. En 2011-2012, ils ont pu compter sur un soutien financier allant jusqu'à 25 000 \$ dans leur projet d'acquisition d'une entreprise de pêche.

Un rôle d'accompagnement et de soutien

L'accompagnement du Ministère dans le secteur agricole s'observe également au chapitre des actions garantissant un environnement sain aux Québécois, l'accès à une eau salubre et de qualité et des changements de certaines pratiques.

Le MAPAQ en action pour l'agroenvironnement

En 2011-2012, par l'entremise notamment du programme Prime-Vert, le Ministère a :

- soutenu plus de 490 entreprises impliquées dans des projets collectifs de gestion de l'eau par bassin versant. D'un montant de 6,1 millions de dollars, l'aide accordée à plus de 34 projets en cours permet de lutter contre la pollution diffuse de l'eau et les algues bleu-vert ;
- soutenu 435 projets de construction pour le stockage de fumiers par un engagement financier de plus de 38,1 millions de dollars, permettant des investissements totaux, y compris la contribution des entreprises agricoles, d'une valeur de 51,4 millions de dollars ;
- appuyé la réalisation de 85 % des actions prévues au Plan d'action 2011-2014 de la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021, visant la réduction des risques pour la santé et l'environnement liés à l'usage des pesticides, par un soutien d'environ 1,4 million de dollars ;
- aidé 279 entreprises engagées dans une démarche de diagnostic spécialisé en agroenvironnement.

Les retombées des interventions en agroenvironnement prendront la forme d'une réduction des coûts associés au traitement de l'eau potable et d'une diminution des risques de contamination des produits agricoles ainsi que des risques pour la santé de la population. Les caractéristiques reliées à une image «verte» des produits bioalimentaires du Québec représentent également un potentiel de valeur ajoutée à reconnaître, tant au Québec qu'à l'étranger.

Dans la même veine, le Ministère intervient par des actions qui favorisent l'implantation de mesures assurant le suivi, la qualité et la salubrité des produits bioalimentaires. Ces actions contribuent à la protection de la santé publique et animale, valorisent les produits auprès des consommateurs et réduisent, dans le cas de la traçabilité, les retombées négatives d'une crise en facilitant l'intervention rapide des autorités.

Le MAPAQ en action pour la sécurité des aliments

En 2011-2012, plus d'une cinquantaine d'entreprises ou d'organismes du secteur bioalimentaire ont pu bénéficier de l'appui du Ministère en matière de traçabilité.

Le Ministère a soutenu plus de 80 entreprises dans leur projet d'implantation d'un système de contrôle et de gestion de la qualité, tel que la norme *Hazard Analysis and Critical Control Points* (HACCP).

Au cours des prochaines années, l'essor de nouveaux marchés offrira d'intéressantes perspectives de croissance pour le secteur bioalimentaire. Pour en tirer profit, tant les secteurs de la production agricole et des pêches que celui de la transformation alimentaire doivent investir afin d'améliorer leur productivité et la compétitivité de leurs produits. À cet égard, le Ministère intervient afin de soutenir les efforts du secteur en innovation et en adaptation technologique.

En participant au transfert de technologies entre les chercheurs qui les développent et les entreprises qui les adoptent, le Ministère contribue au développement du secteur bioalimentaire, à la compétitivité de ses produits et à son positionnement sur les marchés. En facilitant la circulation de l'information, le Ministère favorise la diffusion des retombées positives à travers le secteur. Son intervention privilégie notamment les partenariats avec les centres de recherche, les établissements d'enseignement collégial et universitaire ainsi que le secteur privé.

Le MAPAQ en action pour la recherche, l'innovation et l'adaptation technologique

En 2011-2012, le Ministère a participé financièrement à 31 projets de recherche et d'adaptation technologique.

Des conseillers du Ministère sont engagés dans une dizaine de projets d'innovation réalisés en partenariat.

L'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) s'est impliqué dans de nouveaux projets de recherche en partenariat avec le milieu.

Soulignons en outre que le Ministère a signé, en septembre 2011, une entente quinquennale avec Merinov, le Centre d'innovation de l'aquaculture et des pêches du Québec. Merinov regroupe une masse critique de ressources spécialisées dans le domaine et a pour mission de produire de nouvelles connaissances et technologies destinées au développement de l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales. L'investissement du Ministère, totalisant 24 millions de dollars sur 5 ans, générera des retombées dans un secteur important pour une région comme celle de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Le MAPAQ en action pour la transformation des produits des pêches et de l'aquaculture

Du côté de la transformation des produits des pêches et de l'aquaculture, le Ministère a soutenu 17 projets de modernisation

d'entreprises afin qu'elles puissent améliorer leur productivité et faire face aux défis posés par la concurrence et la rareté de la ressource.

Les activités du Ministère visent également à assurer aux entreprises bioalimentaires un accès à une gamme de ressources et de services appropriés.

Le MAPAQ en action pour un accès à des ressources et à des services spécialisés

- Sur le plan de la formation de la main-d'œuvre, en 2011-2012, l'ITA comptait près de 900 étudiants inscrits à son programme d'études collégiales en agroalimentaire. En 2010-2011, on dénombrait près de 4 000 inscriptions dans le cadre de son programme de formation continue, destiné à maintenir à jour les compétences de la main-d'œuvre.
- En 2011-2012, le Ministère a versé des bourses d'études à 18 étudiants en médecine vétérinaire orientant leur carrière vers les animaux de consommation.
- Globalement, le Ministère a soutenu financièrement, en 2011-2012, près de 1 200 entreprises agricoles ayant eu recours à des services-conseils dans les domaines de la technique, de la gestion, de l'accompagnement dans le transfert de ferme de même qu'en agroenvironnement.

En conclusion...

Dans l'ensemble, le secteur bioalimentaire a affiché un produit intérieur brut de 17,3 milliards de dollars en 2011 au Québec. Il emploie 474 452 personnes, dont plus de 125 520 dans les activités de la production agricole, des pêches et de la transformation. Les investissements dans les secteurs de la production, des pêches et de la transformation ont atteint 1,2 milliard de dollars en 2011, sous la forme de dépenses en machinerie, en équipement et en construction. Avec les activités de distribution, les investissements dans le secteur bioalimentaire ont totalisé 2,1 milliards de dollars en 2011.



RÉSULTATS 2011-2012
AU REGARD DU
PLAN STRATÉGIQUE 2011-2014

BILAN DES RÉSULTATS

2011-2012

PLAN STRATÉGIQUE

2011
2014

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES
ET DE L'ALIMENTATION



Québec 

PREMIER ENJEU

DES ALIMENTS DU QUÉBEC AU GOÛT DES CONSOMMATEURS

ORIENTATION : DISTINGUER L'OFFRE DE PRODUITS ALIMENTAIRES QUÉBÉCOIS SUR LES MARCHÉS

| | | CIBLE 2011-2014 | BILAN 2011-2012 | | | |
|--|---|-----------------------------|---|--------------|-------------------|-----------------|
| | | | RÉSULTATS 2011-2012 | EN AVANCE | PROGRESSE BIEN | À SURVEILLER |
| AXE 1 | | | | | | |
| L'IDENTIFICATION ET LA MISE EN VALEUR DES CARACTÉRISTIQUES DISTINCTIVES DES PRODUITS QUÉBÉCOIS | | | | | | |
| OBJECTIF FACILITER L'IDENTIFICATION DE L'OFFRE QUÉBÉCOISE PAR LE CONSOMMATEUR | | | | | | |
| p. 40 | Pourcentage des consommateurs québécois sondés ayant remarqué les logos « Aliments du Québec » ou « Aliments préparés au Québec » sur les aliments produits ou préparés au Québec | Annuellement au moins 60 % | 62 % | | ● | |
| OBJECTIF APPUYER LES ENTREPRISES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS QUÉBÉCOIS AYANT DES CARACTÉRISTIQUES DISTINCTIVES | | | | | | |
| p. 42 | Nombre de projets d'entreprises bioalimentaires soutenus pour le développement de produits avec des caractéristiques distinctives | Plus de 60 projets | 6 projets | | | ● |
| AXE 2 | | | | | | |
| UNE OFFRE DE PRODUITS SÉCURITAIRES | | | | | | |
| OBJECTIF SOUTENIR UNE GESTION RESPONSABLE DES RISQUES PAR TOUS LES ACTEURS DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE AFIN DE MAINTENIR UN HAUT NIVEAU DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS | | | | | | |
| p. 44 | Taux de mise en œuvre des activités prévues dans les plans d'action en vue de l'adoption de bonnes pratiques dans les domaines suivants : | | | | | |
| | - Maîtrise des risques des procédés spécifiques de transformation alimentaire | 100 % des activités prévues | Plan d'action développé | | ● | |
| | - Santé et bien-être des animaux | 100 % des activités prévues | Portrait de la situation réalisé Plan d'action développé | | ● | |
| | - Affichage public des résultats d'inspection | 100 % des activités prévues | Étude de faisabilité réalisée Consultation tenue | | ● | |
| p. 46 | Taux de réalisation des actions prévues : | | | | | |
| | - Au plan d'action législatif et réglementaire pour réformer le régime des permis et des règlements en alimentation | 100 % des actions prévues | Plan de travail établi et réalisé dans une proportion de 25 % | | ● | |
| | - Aux travaux préalables à l'implantation de la traçabilité dans au moins deux secteurs | 100 % des actions prévues | Plan d'action développé | | ● | |
| p. 47 | Taux de diffusion des résultats d'analyse des aliments ciblés dans le plan quinquennal d'analyses des résidus de pesticides et d'antibiotiques | 50 % des aliments ciblés | 10 % des aliments ciblés | | ● | |
| p. 47 | Nombre d'entreprises de transformation alimentaire soutenues pour l'implantation d'un système de contrôle et de gestion de la qualité | Plus de 200 entreprises | 80 entreprises | | | ● |

PREMIER ENJEU

DES ALIMENTS DU QUÉBEC AU GOÛT DES CONSOMMATEURS

ORIENTATION : DISTINGUER L'OFFRE DE PRODUITS ALIMENTAIRES QUÉBÉCOIS SUR LES MARCHÉS

| | | CIBLE 2011-2014 | BILAN 2011-2012 | | | |
|-----------------|--|--------------------------------------|----------------------------------|--------------|-------------------|-----------------|
| | | | RÉSULTATS 2011-2012 | EN AVANCE | PROGRESSE BIEN | À SURVEILLER |
| AXE 3 | LA PROMOTION DES PRODUITS ET L'ACCÈS AUX MARCHÉS | | | | | |
| OBJECTIF | CONTRIBUER À L'ACCROISSEMENT DES ACHATS DE PRODUITS QUÉBÉCOIS EN FAISANT LA PROMOTION DE CEUX-CI SUR LES MARCHÉS | | | | | |
| p. 48 | Nombre d'activités réalisées auprès des transformateurs et des acheteurs visant l'amélioration de l'accès et la promotion des produits québécois sur le marché intérieur | Plus de 25 activités | 13 activités | | ● | |
| p. 49 | Nombre de participations d'entreprises bioalimentaires aux activités de développement des exportations | Plus de 300 participations par année | 608 participations d'entreprises | | ● | |

DEUXIÈME ENJEU

UNE INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE CONTRIBUANT À UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE

ORIENTATION : RENFORCER LA CAPACITÉ CONCURRENTIELLE DE L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE

| | | CIBLE 2011-2014 | BILAN 2011-2012 | | | |
|-----------------|---|--|---|--------------|-------------------|-----------------|
| | | | RÉSULTATS 2011-2012 | EN AVANCE | PROGRESSE BIEN | À SURVEILLER |
| AXE 1 | DES ENTREPRISES RENTABLES ET EFFICACES | | | | | |
| OBJECTIF | ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES DANS L'AMÉLIORATION DE LEUR RENTABILITÉ | | | | | |
| p. 52 | Nombre d'entreprises accompagnées ou de projets soutenus : | | | | | |
| | - Entreprises agricoles | 1 500 entreprises | 972 entreprises | | ● | |
| | - Entreprises de pêche et entreprises maricoles | 40 entreprises | 20 entreprises | | ● | |
| | - Projets d'entreprises en transformation alimentaire | 250 projets d'entreprises | 203 projets d'entreprises | | ● | |
| OBJECTIF | FAVORISER L'ENTRÉE, DANS LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE, DE PERSONNES FORMÉES ET COMPÉTENTES RÉPONDANT AUX BESOINS DES ENTREPRISES | | | | | |
| p. 54 | Nombre de projets soutenus pour l'établissement d'une relève entrepreneuriale dans le secteur bioalimentaire | 450 projets | 202 projets | | ● | |
| p. 55 | Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'action concerté en matière de main-d'œuvre et de formation pour l'industrie bioalimentaire | 100% des activités prévues | État de situation réalisé Stratégie élaborée | | ● | |
| p. 56 | Institut de technologie agroalimentaire : | | | | | |
| | - Évolution du nombre d'inscriptions* | Hausse de 15 %, soit 1 000 inscriptions au total** | Hausse de 3 %, soit 892 inscriptions au total | | | ● |
| | - Pourcentage des étudiants inscrits ayant obtenu un diplôme dans un délai de 5 ans | Au moins 65 % des étudiants inscrits | 66,6 % des étudiants inscrits (bilan 2006-2011) | | ● | |
| | - Nombre d'inscriptions en formation continue | Hausse de 15 %, soit 4 500 inscriptions au total** | ND | | | ● |

* Indicateur remplaçant celui du nombre de demandes d'admission prévues au Plan stratégique 2011-2014.

** Ces cibles ont été modifiées pour faciliter la compréhension du lecteur.

DEUXIÈME ENJEU

UNE INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE CONTRIBUANT À UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE

ORIENTATION : RENFORCER LA CAPACITÉ CONCURRENTIELLE DE L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE

| | | CIBLE 2011-2014 | BILAN 2011-2012 | | | |
|---|--|---|--|--------------|-------------------|-----------------|
| | | | RÉSULTATS 2011-2012 | EN AVANCE | PROGRESSE BIEN | À SURVEILLER |
| AXE 2 | | | | | | |
| UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT FONDÉE SUR DES FILIÈRES COMPÉTITIVES | | | | | | |
| OBJECTIF AIDER L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE À METTRE EN PLACE UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SECTORIEL STRUCTURANTE ET INNOVATRICE | | | | | | |
| p. 57 | Nombre de secteurs du bioalimentaire soutenus dans une démarche sectorielle de développement basée sur des projets structurants et des partenariats d'affaires | Au moins 10 secteurs | 6 secteurs impliqués | | ● | |
| p. 58 | Taux de réalisation des activités prévues pour l'examen et proposition, si nécessaire, de modifications à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche | 100% des activités prévues | Audiences sur le livre vert Analyse des mémoires Adoption du projet de loi n° 21 | | ● | |
| p. 58 | Nombre d'activités de maillage liées à l'innovation dans le secteur bioalimentaire | Plus de 80 activités | 79 activités | ● | | |
| AXE 3 | | | | | | |
| UNE OFFRE DIVERSIFIÉE DE PRODUITS | | | | | | |
| OBJECTIF FAVORISER LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE PRODUITS METTANT EN VALEUR LE POTENTIEL BIOALIMENTAIRE RÉGIONAL | | | | | | |
| p. 61 | Nombre de projets soutenus ou d'entreprises additionnelles : | | | | | |
| | - Projets de diversification de productions et de produits, et projets de circuits courts de commercialisation additionnels | 200 projets | 150 projets | | ● | |
| | - Entreprises s'ajoutant à celles qui offrent actuellement des produits biologiques | 240 entreprises de plus | ND | | | ● |
| p. 62 | Nombre de réseaux de soutien du secteur bioalimentaire ayant mis en œuvre au moins un projet pilote dans le cadre du Plan Nord | 5 réseaux avec au moins un projet pilote mis en œuvre | Rencontres de concertation tenues Plan d'action rédigé | | | ● |

TROISIÈME ENJEU

UN DÉVELOPPEMENT EN HARMONIE AVEC LES ATTENTES DE LA SOCIÉTÉ

ORIENTATION : CONTRIBUER À LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

| | | CIBLE 2011-2014 | BILAN 2011-2012 | | | |
|-----------------|---|---|---|--------------|-------------------|-----------------|
| | | | RÉSULTATS 2011-2012 | EN AVANCE | PROGRESSE BIEN | À SURVEILLER |
| AXE 1 | UN DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT | | | | | |
| OBJECTIF | FAVORISER L'ADOPTION DE BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES PAR LES ENTREPRISES AGRICOLES ET AQUACOLES, ET PAR LES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION | | | | | |
| p. 66 | Nombre d'entreprises agricoles additionnelles ayant adhéré aux projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant | Plus de 2 300 entreprises | 275 nouvelles entreprises | | | ● |
| p. 67 | Nombre d'entreprises piscicoles adhérant à la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec qui ont atteint la cible environnementale de rejet de phosphore | 9 entreprises* | Report de l'échéance de la Stratégie | | | ● |
| p. 67 | Nombre d'entreprises de transformation alimentaire soutenues pour l'implantation d'une démarche de développement durable | 40 entreprises | 0 entreprise | | | ● |
| p. 68 | Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'action pour accroître l'adoption de la gestion intégrée des ennemis des cultures et réduire les risques des pesticides pour la santé et l'environnement en milieu agricole | 100 % des activités prévues | 85 % des actions en cours de réalisation | | ● | |
| p. 68 | Pourcentage des entreprises agricoles, aquacoles et de transformation alimentaire soutenues financièrement qui sont soumises à un nouveau critère d'écoconditionnalité | 100 % des entreprises visées à la suite de la réalisation des étapes prévues de mise en œuvre | Exigence du bilan de phosphore à l'équilibre appliquée aux entreprises bénéficiant du crédit de taxes foncières | | ● | |

* Cible révisée avec le report de la Stratégie et du programme de suivi de l'atteinte de la cible environnementale.

TROISIÈME ENJEU

UN DÉVELOPPEMENT EN HARMONIE AVEC LES ATTENTES DE LA SOCIÉTÉ

ORIENTATION : CONTRIBUER À LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

| | | CIBLE 2011-2014 | BILAN 2011-2012 | | | |
|-----------------|---|--------------------------|---|--------------|-------------------|-----------------|
| | | | RÉSULTATS 2011-2012 | EN AVANCE | PROGRESSE BIEN | À SURVEILLER |
| AXE 2 | UNE OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE | | | | | |
| OBJECTIF | APPUYER LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE AGRICOLE ET MARIN AU BÉNÉFICE DES COMMUNAUTÉS RÉGIONALES | | | | | |
| p. 70 | Taux de mise en place des moyens prévus et mis à la disposition des municipalités régionales de comté pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement de la zone agricole | 100 % des moyens prévus | 8 projets pilotes complétés Bilan et guide d'élaboration publiés | | ● | |
| p. 71 | Taux de réalisation des étapes prévues pour apporter des modifications à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles afin de favoriser la pérennité et la mise en valeur du territoire agricole | 100 % des étapes prévues | Audiences sur le livre vert Analyse des mémoires | | | ● |
| p. 71 | Nombre d'entreprises agricoles ayant participé à des projets favorisant la multifonctionnalité de l'agriculture et contribuant à la qualité de vie des communautés rurales | 350 entreprises | 159 entreprises | | ● | |
| p. 72 | Taux de réalisation des étapes prévues pour la mise en place d'un premier cadre de développement aquacole dans un des sites côtiers jugés prioritaires | 100 % des étapes prévues | Rencontres des partenaires et de la clientèle maricole Critères de sélection pour le choix du site | | ● | |

QUATRIÈME ENJEU

UNE ORGANISATION PERFORMANTE

ORIENTATION : AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ET LA PRESTATION DES SERVICES

| | | CIBLE 2011-2014 | BILAN 2011-2012 | | | |
|-----------------|--|---|---|--------------|-------------------|-----------------|
| | | | RÉSULTATS 2011-2012 | EN AVANCE | PROGRESSE BIEN | À SURVEILLER |
| AXE 1 | | DES RESSOURCES HUMAINES QUALIFIÉES ET UNE EXPERTISE RECONNUE | | | | |
| OBJECTIF | | METTRE EN VALEUR LES RESSOURCES HUMAINES ET L'EXPERTISE DU MINISTÈRE | | | | |
| p. 76 | Taux de réalisation des actions prévues dans les domaines suivants : - Maintien et développement des compétences ministérielles | 100 % des actions prévues | Formations dispensées Réalisation d'un cinquième profil de compétences | | • | |
| | - Stratégie favorisant la mobilisation du personnel | 100 % des actions prévues | Plan de travail développé | | • | |
| | - Mise en place d'un mécanisme de diffusion d'information stratégique pour éclairer les intervenants du secteur bioalimentaire dans leurs choix de développement | 100 % des actions prévues | Révision des publications Révision des moyens de diffusion | | • | |
| AXE 2 | | DES SERVICES DE QUALITÉ ET UNE ORGANISATION EFFICACE | | | | |
| OBJECTIF | | AMÉLIORER LES FAÇONS DE FAIRE | | | | |
| p. 78 | Cote de satisfaction à l'égard de la prestation de services aux citoyens | Cote de 9 sur 10 | Cote de 8,8 sur 10 | | • | |
| p. 79 | Taux de réalisation des actions ou des projets prévus : - Actions du plan d'amélioration des services aux citoyens | 100 % des actions prévues | Actions réalisées en rapport avec la Déclaration de services aux citoyens, le site Internet et la Politique de gestion des plaintes | | • | |
| | - Projets d'optimisation des processus d'affaires | 100 % des projets prévus | 4 projets réalisés | | • | |
| | - Actions d'intégration technologique visant l'amélioration de la gestion et de la circulation de l'information | 100 % des actions prévues | 2 réseaux d'échange de pratiques Projet pilote en gestion intégrée des documents Organisation de la géomatique | | • | |
| p. 81 | Pourcentage des conventions signées avec les organismes associés qui précisent les attentes de résultats en fonction des sommes investies | 100 % des conventions signées | 80 % des conventions signées qui contiennent des attentes de résultats | | • | |



DES ALIMENTS DU QUÉBEC AU GOÛT DES CONSOMMATEURS

ORIENTATION – DISTINGUER L’OFFRE DE PRODUITS ALIMENTAIRES QUÉBÉCOIS SUR LES MARCHÉS

Pour se tailler une place sur les marchés, l’offre de produits alimentaires québécois doit se distinguer. Cette distinction peut reposer sur la grande qualité des produits, leur sécurité, leur apport nutritif ou d’autres traits particuliers qui répondent aux valeurs et aux goûts diversifiés des consommateurs d’aujourd’hui.

Il importe que les produits québécois acquièrent une notoriété partout où les entreprises d’ici sont présentes sur les marchés. Les consommateurs d’ici doivent être capables de les identifier par rapport à l’offre alimentaire qui provient de l’extérieur du Québec et, ensuite, de leur associer des caractéristiques distinctives qui répondent à leurs exigences et à leurs préférences. Sur les marchés extérieurs, il faudra notamment compter sur la créativité des entreprises québécoises pour ce qui est de proposer aux consommateurs des produits qui se démarqueront nettement par leur grande qualité et leur capacité à répondre aux préférences des consommateurs étrangers.

La population est de plus en plus sensibilisée aux avantages et aux bienfaits d’une alimentation variée, composée de produits de qualité, salubres et nutritifs. Dans une société de plus en plus mondialisée qui connaît de perpétuels changements, les qualités exclusives d’un produit alimentaire, ses caractéristiques propres et son identité particulière deviennent sa principale valeur ajoutée.

Pour la période 2011-2014, le Ministère s’est ainsi engagé à :

- faciliter l’identification de l’offre québécoise par le consommateur ;
 - appuyer les entreprises dans le développement de produits québécois ayant des caractéristiques distinctives ;
 - soutenir une gestion responsable des risques par tous les acteurs de la chaîne alimentaire afin de maintenir un haut niveau de sécurité des aliments ;
 - contribuer à l’accroissement des achats de produits québécois en faisant la promotion de ceux-ci sur les marchés.
-

AXE 1 – L'IDENTIFICATION ET LA MISE EN VALEUR DES CARACTÉRISTIQUES DISTINCTIVES DES PRODUITS QUÉBÉCOIS

OBJECTIF : FACILITER L'IDENTIFICATION DE L'OFFRE QUÉBÉCOISE PAR LE CONSOMMATEUR

Mise en contexte

Au moment de choisir un produit, le consommateur d'ici ou d'ailleurs cherche de plus en plus à en connaître la provenance. L'identification des produits alimentaires du Québec devient ainsi un préalable à l'achat des aliments du Québec. L'accroissement de la part des produits québécois représente un levier important pour le développement de l'industrie bioalimentaire, notamment en région. En ce sens, pour la période 2011-2014, le Ministère s'est engagé à accroître son soutien et ses actions afin de favoriser l'identification et la mise en valeur des produits québécois.

En décembre 2011, le Ministère a lancé la deuxième phase de la campagne gouvernementale de promotion générique des produits alimentaires québécois, sous le thème «Aliments du Québec : toujours le bon choix !» Cette campagne vise à guider les consommateurs dans leur geste d'achat en leur fournissant des repères incontournables par les logos «Aliments du Québec» et «Aliments préparés au Québec». De plus, elle vise à rappeler aux consommateurs et aux entreprises que l'achat de produits alimentaires d'ici constitue toujours le bon choix, et ce, sur le plan individuel, social et économique.

Cette campagne s'appuie sur le succès remporté par sa première phase et sur la poursuite du partenariat établi avec les grandes chaînes alimentaires, où se concentrent 70 % des achats alimentaires au Québec.

Il est à noter qu'au 31 mars 2012, plus de 14 000 produits étaient désormais désignés par les logos de l'organisme Aliments du Québec.

Enfin, le Ministère compte maintenir, au cours des trois prochaines années, la notoriété établie lors de la première et de la deuxième phase de cette campagne, soit qu'au moins 60 % des consommateurs québécois aient remarqué les logos «Aliments du Québec» et «Aliments préparés au Québec» sur les aliments produits ou préparés ici.

Bilan 2011-2012

Reconnaissance des logos «Aliments du Québec» ou «Aliments préparés au Québec»

| INDICATEUR | CIBLE 2011-2014 | RÉSULTAT 2011-2012 | |
|---|---|--------------------|----------------|
| Pourcentage des consommateurs québécois sondés ayant remarqué les logos «Aliments du Québec» ou «Aliments préparés au Québec» sur les aliments produits ou préparés au Québec | Annuellement au moins 60 % des consommateurs québécois sondés | 62 % | Progresse bien |

Afin de mesurer les effets de la campagne, un sondage en ligne a été mené auprès d'un échantillon de 405 consommateurs au printemps 2012. Ses résultats révèlent une notoriété assistée de 62 % en moyenne pour les logos «Aliments du Québec» ou «Aliments préparés au Québec». Il s'agit du pourcentage de personnes qui disent reconnaître l'un ou l'autre de ces deux logos.

Dans la première phase de la campagne, seul le logo «Aliments du Québec» était mis en avant. Par conséquent, celui-ci présente une notoriété assistée de 84 %, alors que celle de «Aliments préparés au Québec» n'a atteint que 40 %. Pour la suite, l'accent sera mis davantage sur le logo «Aliments préparés au Québec» afin de mieux le faire connaître aux consommateurs.

Par ailleurs, dans le cadre de la campagne «Aliments du Québec : toujours le bon choix !», le Ministère a :

- réalisé une campagne télévisée notamment constituée de placements médias, de l'intégration de contenu dans l'émission *Salut Bonjour* et de commandites sur les ondes de TVA, de Casa et de Mlle ;
- poursuivi son opération d'affichage promotionnel dans les 617 supermarchés de Loblaws, de Metro et de Sobeys ;
- continué à miser sur une porte-parole connue et appréciée des Québécois, soit M^{me} Chantal Fontaine, comédienne et animatrice, pour le volet des relations publiques de la campagne.

OBJECTIF : APPUYER LES ENTREPRISES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS QUÉBÉCOIS AYANT DES CARACTÉRISTIQUES DISTINCTIVES

Mise en contexte

Les entreprises bioalimentaires québécoises produisent des aliments de grande qualité qui, souvent, se confondent avec les produits d'ailleurs. La qualité des produits québécois est méconnue et leurs caractéristiques distinctives sont peu mises en valeur sur les marchés. Les entreprises bioalimentaires du Québec sont en mesure de se distinguer lorsqu'elles réussissent à mettre en valeur les attributs de leurs produits. Le terroir d'origine, le savoir-faire, l'apport nutritionnel ou un mode de production respectueux de l'environnement constituent notamment des caractères distinctifs sur lesquels les entreprises ont avantage à miser.

Le Ministère s'est engagé à soutenir les initiatives prises par les entreprises pour faire connaître et reconnaître les caractéristiques distinctives de leurs produits. Une soixantaine de projets sont visés au cours de la période 2011-2014. Les appellations réservées et les termes valorisants s'inscrivent au rang des outils que le Ministère compte promouvoir pour désigner et mettre en valeur les caractéristiques distinctives des produits québécois. De même, la mise en valeur des qualités nutritives des aliments et des modes de production écologique fait partie des initiatives à encourager.

Bilan 2011-2012

Produits aux caractéristiques distinctives

| INDICATEUR | CIBLE 2011-2014 | RÉSULTAT 2011-2012 | |
|---|--------------------|--------------------|--------------|
| Nombre de projets d'entreprises bioalimentaires soutenus pour le développement de produits avec des caractéristiques distinctives | Plus de 60 projets | 6 projets | À surveiller |

Au cours de l'année 2011-2012, le MAPAQ a amorcé un redéploiement organisationnel de ses interventions afin d'appuyer l'industrie bioalimentaire dans son souci de répondre à l'attrait grandissant que montrent les consommateurs pour des produits québécois aux caractéristiques distinctives. Il s'agit d'une année d'implantation de nouvelles mesures qui ont mené, pour l'instant, à la réalisation de six projets d'entreprises. Trois axes ont fait l'objet d'interventions au cours de l'année.

> Appellations réservées et termes valorisants

Depuis le printemps 2011, le MAPAQ a mis de l'avant de nouvelles actions pour favoriser un développement accru des appellations réservées et des termes valorisants : organisation d'un colloque sur les appellations réservées et les termes valorisants ayant réuni plus d'une centaine d'intervenants économiques et de spécialistes, lancement d'un chantier d'exploration des potentiels d'appellations réservées et de termes valorisants dans les régions du Québec, formation des intervenants régionaux et mise en œuvre du nouveau programme de soutien au développement des appellations réservées et des termes valorisants. L'ensemble de ces actions s'est fait avec la collaboration de l'Université Laval.

Les trois projets mis en place en 2011-2012 sont les suivants :

- Mars 2012 : quatre entreprises du secteur des poissons et fruits de mer transformés se sont enregistrées au Programme de soutien au développement des appellations réservées et des termes valorisants pour entreprendre une étude sur l'opportunité d'une appellation de spécificité.
- Été 2011, automne 2011 et printemps 2012 : une série de rencontres avec des intervenants régionaux a eu lieu dans l'objectif de mener une étude d'opportunité sur un terme valorisant interrégional.
- Août 2011 : l'opportunité d'appellations réservées et de termes valorisants dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches a été évaluée.

Le Ministère entend toutefois revoir et parfaire la stratégie utilisée jusqu'à présent pour évaluer l'opportunité d'appellations réservées et de termes valorisants avec des approches provinciales et sectorielles.

> **Alimentation santé**

En décembre 2011, le Programme de soutien à l'innovation a été modifié pour y intégrer un volet visant à susciter des projets de développement d'aliments à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé. En faisant bien connaître les particularités et les avantages du Programme, le Ministère espère être en mesure d'appuyer une cinquantaine de projets portant sur les aliments à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé.

Par ailleurs, une analyse effectuée à la fin de l'année 2011-2012 afin de mieux répondre aux engagements de la nouvelle planification stratégique ministérielle devrait mener, au cours de la prochaine année, à une configuration renouvelée de l'organisation pour desservir le secteur de la transformation alimentaire. L'un de ses nouveaux mandats serait de favoriser le développement d'aliments québécois qui se caractérisent par leur aspect « santé ».

En date du 31 mars 2012, deux projets avaient été soumis pour le développement de six produits à valeur nutritive améliorée.

> **Traçabilité commerciale des produits marins**

En 2011-2012, un projet pilote sur la traçabilité du homard du Québec, démarré par deux associations de pêcheurs, a été appuyé par le MAPAQ. Ce projet pilote a été lancé en 2010 pour le homard de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, avec l'objectif d'étendre la traçabilité à l'ensemble du homard pêché au Québec. Par ailleurs, des démarches ont été amorcées pour un autre projet de traçabilité concernant le flétan du Groenland en vue d'une implantation d'ici 2014.

Le système de traçabilité mis en place permet d'attester auprès des consommateurs le lieu de capture de leur homard. Il prévoit la reconnaissance des homards pêchés en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine au moyen d'une étiquette fixée à l'une des pinces du crustacé et sur laquelle sont gravés un code alphanumérique et le logo « Aliments du Québec ». Le consommateur peut ainsi consulter le site Internet d'Aliments du Québec et trouver rapidement le lieu de capture du homard. Les eaux froides et salées des profondeurs de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent donnent au homard du Québec sa fraîcheur et son goût unique. Ainsi, la traçabilité concourt à distinguer les produits marins québécois, tout en renforçant la capacité concurrentielle de l'industrie de la pêche.

AXE 2 – UNE OFFRE DE PRODUITS SÉCURITAIRES

OBJECTIF : SOUTENIR UNE GESTION RESPONSABLE DES RISQUES PAR TOUS LES ACTEURS DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE AFIN DE MAINTENIR UN HAUT NIVEAU DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS

Mise en contexte

La maîtrise des risques pour la santé est une responsabilité partagée entre le gouvernement, les établissements alimentaires et les consommateurs. Sensibiliser et informer les acteurs en matière de risques alimentaires contribue à une plus grande responsabilisation de chacun et à la prévention de problèmes liés à la sécurité des aliments.

Les interventions du Ministère doivent soutenir une gestion responsable des risques par tous les acteurs de la chaîne alimentaire pour assurer et maintenir un haut niveau de sécurité des aliments. L'action du Ministère se déploie sur quatre plans, soit :

- la maîtrise des risques alimentaires ;
- les outils législatifs et réglementaires ;
- le suivi des pesticides et des antibiotiques ;
- la gestion de la qualité par les entreprises.

Pour la période 2011-2014, le Ministère s'est engagé à élaborer et à réaliser des plans d'action dans ces domaines, et à aider les entreprises à adopter de bonnes pratiques afin de maîtriser les risques alimentaires liés à leurs activités. La poursuite de l'implantation de la traçabilité des aliments, la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, l'évaluation de l'affichage public des résultats d'inspection et la simplification administrative du régime des permis en alimentation font partie des moyens déployés. Le suivi des résidus de pesticides et d'antibiotiques dans les aliments fait également l'objet d'une attention particulière.

Bilan 2011-2012

Maîtrise des risques alimentaires

| INDICATEUR | CIBLE 2011-2014 | RÉSULTAT 2011-2012 | |
|---|-----------------------------|---|----------------|
| Taux de mise en œuvre des activités prévues dans les plans d'action en vue de l'adoption de bonnes pratiques dans les domaines suivants : | | | |
| – Maîtrise des risques des procédés spécifiques de transformation alimentaire | 100 % des activités prévues | Plan d'action développé | Progresse bien |
| – Santé et bien-être des animaux | 100 % des activités prévues | Portrait de la situation réalisé Plan d'action développé | Progresse bien |
| – Affichage public des résultats d'inspection | 100 % des activités prévues | Étude de faisabilité réalisée Consultation tenue | Progresse bien |

> Procédés à risques spécifiques (PRIS)

Pour 2011-2012, le Ministère a développé, comme prévu, son plan d'action sur les procédés à risques spécifiques (PRIS). Ces procédés doivent faire l'objet de précautions particulières lors des opérations de transformation alimentaire. Ceux-ci regroupent les traitements thermiques (pasteurisation), les traitements modifiant les propriétés physico-chimiques (salage, séchage, fermentation, lyophilisation) ainsi que les traitements qui modifient l'environnement de l'aliment pour en allonger la durée de vie de tablette (emballage sous vide et atmosphère modifiée). De plus, au cours de l'année, des travaux relatifs à trois procédés à risques spécifiques ont été réalisés : les aliments réfrigérés, les charcuteries fermentées séchées et les charcuteries salées séchées. Trois guides ont été développés relativement à ces procédés et ont fait l'objet d'une consultation auprès des établissements alimentaires concernés.

> Santé et bien-être des animaux

Le Ministère a effectué les travaux prévus en 2011-2012. Rappelons que, dans le cadre de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, annoncée en novembre 2010, le gouvernement privilégie le partenariat, l'innovation et la communication afin d'améliorer la santé et le bien-être des animaux et de contribuer à la santé publique et à la vitalité du secteur bioalimentaire. Le Ministère assume le leadership de la mise en œuvre de cette stratégie, de concert avec les organisations qui y souscrivent à titre de partenaires.

Un portrait des pratiques reliées à la santé et au bien-être des animaux en vigueur au sein des organisations partenaires a d'abord été dressé. Les résultats ont été présentés lors de la première assemblée annuelle des partenaires, qui a eu lieu le 1^{er} juin 2011. Cette assemblée, qui fait partie d'un processus plus vaste de concertation, a réuni 60 organisations inscrites comme partenaires.

Le Ministère et ses partenaires ont également procédé à une consultation de l'ensemble des organisations ayant adhéré aux grands principes de la Stratégie. Durant l'année, un groupe de travail, auquel a collaboré le Ministère, a formulé des recommandations. Chaque organisation partenaire a par la suite été conviée à les considérer lors de la rédaction de son propre plan d'action. Le Ministère s'est ainsi doté d'un tel plan pour l'année 2012-2013, lequel plan est en voie d'être adopté.

De plus, le Ministère a réalisé d'autres activités en 2011-2012, comme le dépôt d'un projet de règlement visant à étendre aux animaux de production et aux animaux élevés pour le loisir l'application de la section de la Loi sur la protection sanitaire des animaux (L.R.Q., c. P-42) portant sur la sécurité et le bien-être. Les activités visant à prévenir l'antibiorésistance et à favoriser l'utilisation judicieuse des agents antimicrobiens se sont poursuivies. Enfin, diverses activités relatives à la santé animale se poursuivent également, notamment par l'entremise de programmes de surveillance spécifiques de même que par l'application de programmes de prévention et de contrôle.

> Affichage public des résultats d'inspection

En 2011-2012, une étude de faisabilité sur l'affichage des résultats d'inspection a été réalisée de concert avec les partenaires du milieu. Des activités de consultation tenues auprès des représentants des différentes associations d'intervenants impliqués, notamment les transformateurs, les restaurateurs, les détaillants et les consommateurs, ont permis de dégager les orientations à donner au projet ainsi que les éléments à considérer lors de l'élaboration d'un système de publication des résultats d'inspection.

Rappelons que la publication des résultats d'inspection sous différentes formes est déjà pratiquée au Canada, par exemple au Nouveau-Brunswick et en Ontario (Ottawa, Toronto et London). Des systèmes similaires sont également en place dans d'autres organisations en Amérique du Nord et dans le monde. Par ailleurs, la Commission de l'administration publique a recommandé au Ministère d'examiner les avantages et les inconvénients qu'occasionnerait la publication des rapports d'inspection des établissements alimentaires.

Outils législatifs et réglementaires

| INDICATEUR | CIBLE 2011-2014 | RÉSULTAT 2011-2012 | |
|---|---------------------------|--|----------------|
| Taux de réalisation des actions prévues : | | | |
| - Au plan d'action législatif et réglementaire pour réformer le régime des permis et des règlements en alimentation | 100 % des actions prévues | Plan de travail établi et réalisé dans une proportion de 25% | Progresse bien |
| - Aux travaux préalables à l'implantation de la traçabilité dans au moins deux secteurs | 100 % des actions prévues | Plan d'action Traçabilité 2011-2014 développé | Progresse bien |

> Régime des permis et des règlements en alimentation

En 2011-2012, les travaux prévus ont été effectués : une revue de la littérature a été réalisée, un plan de travail a été établi et des orientations ont été déterminées en vue de réformer le régime des permis et des règlements en alimentation. De plus, le Ministère a enclenché des travaux en vue de moderniser le cadre législatif et réglementaire sur les produits alimentaires, ce qui représente 25 % de son plan de travail. Le régime actuel des permis alimentaires sera revu pour tenir compte de nouvelles réalités, comme le commerce par Internet ou les circuits courts, et pour encourager l'innovation. De plus, la diversification des activités exercées par un même exploitant sera prise en compte. Ces travaux pourraient amener des changements sur le plan des catégories de permis et permettre des allègements administratifs pour les demandeurs.

> Implantation de la traçabilité

La traçabilité est un outil qui permet d'améliorer la rapidité d'intervention lors d'urgences sanitaires, d'assurer une meilleure protection de la santé publique et animale, de maintenir la confiance des consommateurs et de limiter les effets économiques négatifs d'une crise sanitaire sur le secteur bioalimentaire. Depuis 2001, le Ministère confie à Agri-Traçabilité Québec inc. (ATQ) la gestion du système d'identification et de traçabilité des animaux. En 2010-2011, un contrat de service triennal a été conclu à cet effet. ATQ coordonne également des projets pilotes dont les résultats servent notamment à l'implantation de la traçabilité dans de nouveaux secteurs. Au Québec, la traçabilité des bovins, des ovins et des cervidés est obligatoire.

En 2011-2012, le Ministère et son mandataire ATQ ont continué d'exercer un important leadership afin de s'assurer que le développement de la traçabilité au Canada tienne compte de ce que le Québec a déjà mis en place et des orientations qu'il prône en cette matière. En particulier, les autorités ministérielles ont poursuivi leurs interventions pour s'assurer que le projet de règlement fédéral relatif à la traçabilité du secteur porcin corresponde aux exigences souhaitées par le Ministère et le gouvernement du Québec. Le Québec a choisi de ne pas développer sa propre réglementation dans ce secteur de production, mais plutôt de travailler avec le gouvernement fédéral pour développer des normes à l'échelle canadienne.

De plus, des démarches visant à poursuivre l'implantation de la traçabilité jusqu'au consommateur dans le secteur de la viande bovine sont en cours. Un portrait de la situation du secteur a été dressé. Finalement, en ce qui concerne la traçabilité des œufs de consommation, dont les résultats sont prévus pour 2012-2013, la rédaction d'un projet de règlement modifiant le Règlement sur les aliments et ralliant l'ensemble des intervenants du secteur est en voie d'être achevée.

Suivi des pesticides et des antibiotiques

| INDICATEUR | CIBLE 2011-2014 | RÉSULTAT 2011-2012 | |
|--|--------------------------|---|----------------|
| Taux de diffusion des résultats d'analyse des aliments ciblés dans le plan quinquennal d'analyses des résidus de pesticides et d'antibiotiques | 50 % des aliments ciblés | Résultats des premiers 10 % de produits ciblés du plan quinquennal diffusés | Progresse bien |

Le plan quinquennal a pour objectif la surveillance des contaminants chimiques dans les aliments les plus consommés au Québec, quelle qu'en soit la provenance. Il a été élaboré en tenant compte de trois critères reliés au risque pour la santé, soit le niveau de consommation des produits, la vulnérabilité des clientèles et la toxicité des contaminants. Au cours de la période de trois ans couverte par le Plan stratégique 2011-2014, la surveillance de 50 % des produits sélectionnés doit être réalisée et précédée d'une phase de développement analytique.

L'année 2011-2012 ayant été la première année d'un plan quinquennal, des activités importantes de développement des méthodes d'analyse ont été préalablement effectuées. La première diffusion des résultats a porté sur 10 % des produits ciblés du plan quinquennal (réalisé dans une proportion de 90 % au 31 mars 2012). Cette première diffusion touche la surveillance d'aliments appartenant aux quatre filières alimentaires suivantes : le poulet, les aliments en purée pour nourrissons, les fruits et légumes et le jus de pomme.

Gestion de la qualité par les entreprises

| INDICATEUR | CIBLE 2011-2014 | RÉSULTAT 2011-2012 | |
|---|-------------------------|--------------------|--------------|
| Nombre d'entreprises de transformation alimentaire soutenues pour l'implantation d'un système de contrôle et de gestion de la qualité | Plus de 200 entreprises | 80 entreprises | À surveiller |

La responsabilité quant à la salubrité et à l'innocuité des aliments est une préoccupation constante des entreprises puisqu'il en va de leur réputation et de la confiance des consommateurs à l'endroit de leurs produits. Cela met en évidence toute l'importance que doivent accorder les entreprises au contrôle et à la gestion de la qualité. Dans son plan stratégique 2011-2014, le Ministère s'est engagé, par l'intermédiaire de ses programmes et l'apport d'expertise de conseillers, à favoriser l'adoption par les entreprises de transformation alimentaire de systèmes de contrôle et de gestion de la qualité.

En 2011-2012, 80 entreprises ont bénéficié d'une aide financière leur permettant d'avoir recours à de l'expertise externe pour l'implantation du système de contrôle et de gestion de la qualité ainsi que de couvrir les dépenses supplémentaires liées à cette démarche. Cette aide a été versée par l'entremise de programmes provenant de la Stratégie de soutien à la transformation alimentaire du Ministère et de l'entente fédérale-provinciale et territoriale *Cultivons l'avenir* :

- Programme de soutien à la qualité dans le secteur fromager – 6 entreprises
- Programme de soutien à la salubrité et à la qualité des aliments – 37 entreprises
- Programme de soutien à la normalisation des abattoirs québécois – 37 entreprises

AXE 3 – LA PROMOTION DES PRODUITS ET L'ACCÈS AUX MARCHÉS

OBJECTIF : CONTRIBUER À L'ACCROISSEMENT DES ACHATS DE PRODUITS QUÉBÉCOIS EN FAISANT LA PROMOTION DE CEUX-CI SUR LES MARCHÉS

Mise en contexte

Les produits bioalimentaires du Québec suscitent une demande croissante partout dans le monde, tant sur le marché intérieur que sur les marchés extérieurs. Ainsi, quelque 55% des ventes se font sur les marchés hors Québec. On trouve les produits québécois dans plus de 150 pays et dans différents secteurs, soit la vente au détail, l'hôtellerie, la restauration de même que le secteur institutionnel, et ce, dans un contexte où la concurrence et les exigences sont de plus en plus élevées pour accéder à ces marchés.

Dans son plan stratégique 2011-2014, le Ministère s'est engagé à poursuivre ses efforts pour améliorer l'accès des produits québécois aux marchés d'ici et d'ailleurs et pour en faire la promotion auprès des consommateurs. À cette fin, le Ministère a prévu réaliser une programmation de différentes activités orientées sur le marché intérieur, dont la poursuite de la campagne de promotion des aliments au Québec, l'offre de sessions d'information et d'outils pour améliorer la fonction marketing des entreprises de transformation ainsi que l'organisation de rencontres entre les transformateurs et les acheteurs. Il prévoit également aider les entreprises québécoises exportatrices ou celles qui veulent accéder aux marchés d'exportation à tisser des liens d'affaires avec des acheteurs étrangers et à développer et mettre en œuvre leur propre stratégie d'exportation.

Bilan 2011-2012

Marché intérieur

| INDICATEUR | CIBLE 2011-2014 | RÉSULTAT 2011-2012 | |
|--|----------------------|--------------------|----------------|
| Nombre d'activités réalisées auprès des transformateurs et des acheteurs visant l'amélioration de l'accès et la promotion des produits québécois sur le marché intérieur | Plus de 25 activités | 13 activités | Progresse bien |

En 2011-2012, les activités du Ministère ont permis d'aider des entreprises à mieux se préparer à entrer dans le réseau de la distribution. Sept présentations (sept activités) du séminaire sur la mise en marché pour le réseau de l'hôtellerie et de la restauration ont eu lieu partout au Québec. Ce séminaire avait pour objectif de permettre aux transformateurs d'obtenir de l'information sur les différents aspects de la commercialisation des produits alimentaires pour ce réseau et de bénéficier de connaissances pratiques facilitant l'optimisation de démarches auprès d'acheteurs potentiels. En tout, ces présentations ont réuni 168 participants, dont 54 ont reçu, par la suite, un service d'accompagnement personnalisé.

Un portrait du marché institutionnel québécois, suivi d'un guide d'accès à ce marché, a aussi été réalisé (une activité). Ce dernier s'adressera aux PME québécoises afin de les aider à répondre aux exigences spécifiques des milieux institutionnels tels que les services de santé, les services d'éducation, les services correctionnels ou les chantiers en région éloignée. L'objectif est d'accroître les achats de produits alimentaires québécois auprès des distributeurs généraux et spécialisés, des acheteurs et des groupements d'achats institutionnels.

Du côté de la campagne de promotion des aliments du Québec (une activité), trois annonces importantes ont eu lieu au cours de l'année. En avril 2011, le Ministère annonçait la première phase de la campagne sous le thème «Aliments du Québec : toujours le bon choix!» en s'alliant une porte-parole chère aux Québécois, M^{me} Chantal Fontaine, comédienne et animatrice, et en s'associant aux grandes chaînes de distribution, où se concentrent 70 % des achats alimentaires au Québec. En décembre 2011, le Ministère annonçait l'attribution de 1,48 million de dollars à la deuxième phase de la campagne 2012, dont près de 965 000 dollars provenaient du Ministère.

Par ailleurs, dans le cadre du discours sur le budget du 21 mars 2012, le gouvernement annonçait l'octroi d'une enveloppe de 15 millions de dollars sur 3 ans pour la poursuite et le renforcement de la Stratégie d'accroissement des achats de produits alimentaires québécois sur le marché intérieur.

Le Ministère a également contribué à la réalisation de quatre campagnes (quatre activités) de promotion sur le marché intérieur pour la moule bleue, le flétan du Groenland, le pétoncle d'élevage et le homard. Ces initiatives s'inscrivent dans l'objectif du Ministère d'augmenter les ventes de poissons et fruits de mer du Québec sur le marché québécois.

Marché extérieur

| INDICATEUR | CIBLE 2011-2014 | RÉSULTAT 2011-2012 | |
|--|--------------------------------------|----------------------------------|----------------|
| Nombre de participations d'entreprises bioalimentaires aux activités de développement des exportations | Plus de 300 participations par année | 608 participations d'entreprises | Progresse bien |

En 2011-2012, le Ministère a contribué à 15 opérations d'accueil au Québec de 147 acheteurs étrangers. Ceux-ci ont participé à 952 rencontres d'affaires avec des exportateurs québécois. De plus, 14 activités de promotion à l'échelle internationale ont été réalisées dans le but de mettre en valeur le savoir-faire, les produits et les entreprises bioalimentaires du Québec auprès des acheteurs professionnels, des médias spécialisés et, occasionnellement, du grand public des marchés extérieurs. Ces activités de promotion visent à prédisposer les acheteurs professionnels à l'achat de produits québécois et à encourager les consommateurs à choisir les produits de chez nous. De plus, 5 activités de maillage sur les marchés extérieurs ont été menées au cours de l'année afin de mettre en relation les exportateurs et les acheteurs professionnels étrangers. Enfin, 9 activités de formation et de préparation des nouveaux exportateurs ont été organisées. En tout, 255 entreprises différentes ont enregistré 576 participations à l'une ou l'autre de ces activités.

En outre, le Ministère a appuyé la réalisation d'activités promotionnelles portant sur les poissons et fruits de mer québécois à l'étranger telles que la participation des entreprises de l'industrie à des foires, à des expositions et à des activités commerciales d'envergure internationale. En 2011-2012, le Ministère a appuyé 32 participations d'entreprises à des activités promotionnelles sur des marchés d'exportation. Outre les entreprises qui ont participé aux événements commerciaux internationaux (Boston Seafood Show et European Seafood Exhibition), des missions commerciales se sont déroulées en Chine, en Italie, en France et à Dubaï. Il est à souligner cette année la réalisation d'un important projet qui regroupait plusieurs entreprises en vue du développement de nouveaux marchés d'exportation pour les produits du homard québécois.

Au total, ces activités ont permis d'obtenir 608 participations d'entreprises en 2011-2012, ce qui est deux fois plus que le nombre prévu annuellement au Plan stratégique. Ce résultat est attribuable à une conjoncture favorable en raison d'événements qui ont permis l'organisation d'un nombre record d'accueils d'acheteurs étrangers et de plusieurs activités de grande envergure qui ont rejoint de nouvelles clientèles. Parmi ces événements majeurs, mentionnons : SIAL Canada 2011, l'accueil à Montréal du congrès de l'American Cheese Society et le Rendez-vous HRI à Toronto.

Le nombre de participations d'entreprises aux activités de développement des marchés extérieurs témoigne de leur utilisation des activités et des services du Ministère. Les années précédentes, le calcul portait exclusivement sur le nombre d'entreprises qui profitaient des services offerts. Cette donnée n'était pas suffisamment représentative puisque le nombre d'entreprises participantes varie généralement peu et que certaines peuvent participer à plusieurs activités par année si ces dernières sont pertinentes. Le nombre de participations est une mesure plus juste de l'adéquation entre l'offre de services du Ministère et les besoins des exportateurs, de même que de l'intensité des efforts du Ministère à cet égard.



DEUXIÈME ENJEU

**UNE INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE
CONTRIBUANT À UNE ÉCONOMIE
PROSPÈRE**

ORIENTATION – RENFORCER LA CAPACITÉ CONCURRENTIELLE DE L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE

Pour prospérer, l'économie québécoise a besoin de la participation de toutes ses industries, dont l'industrie bioalimentaire, qui a la particularité d'être présente dans toutes les régions du Québec. Cette contribution repose sur la capacité concurrentielle des entreprises et des différentes filières qui la composent.

Les entreprises bioalimentaires doivent faire preuve d'une excellente capacité de gestion, d'innovation et d'investissement pour réduire leurs coûts et offrir des produits adaptés aux besoins du marché. Tout ce processus s'appuie notamment sur un capital humain qui devient plus rare avec les défis démographiques du Québec. La capacité du secteur bioalimentaire d'attirer et de retenir une main-d'œuvre qualifiée est intimement liée à l'image positive qu'il projette.

Le succès pour renforcer la capacité concurrentielle de l'industrie bioalimentaire ne repose pas uniquement sur la performance individuelle des entreprises. Il est aussi le fruit d'une dynamique de développement qui fait appel à la performance de chacun des maillons des filières sectorielles, de la terre ou de la mer jusqu'à la table du consommateur. De même, la diversification de l'offre de produits alimentaires constitue un atout pour mettre en valeur le potentiel bioalimentaire des régions et tirer profit de la créativité des entrepreneurs bioalimentaires.

Pour la période 2011-2014, le Ministère s'est engagé à orienter son intervention de façon à :

- accompagner les entreprises bioalimentaires dans l'amélioration de leur rentabilité ;
 - favoriser l'entrée, dans le secteur bioalimentaire, de personnes formées et compétentes répondant aux besoins des entreprises ;
 - aider l'industrie bioalimentaire à mettre en place une dynamique de développement sectoriel structurante et innovatrice ;
 - favoriser la diversification de l'offre de produits mettant en valeur le potentiel bioalimentaire régional.
-

AXE 1 – DES ENTREPRISES RENTABLES ET EFFICACES

OBJECTIF : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES DANS L'AMÉLIORATION DE LEUR RENTABILITÉ

Mise en contexte

Il est indispensable de miser sur des entreprises rentables et efficaces pour faire face à un contexte d'affaires plus exigeant. Quelles que soient leur taille ou leur localisation, les entreprises agricoles, de pêche et de transformation alimentaire doivent posséder une excellente capacité de gestion et adopter les pratiques et les technologies utilisées par les meilleurs.

Le Ministère s'est engagé à accompagner les entreprises qui choisissent d'améliorer leur rentabilité et leur productivité en contribuant à la mise en place de conditions d'affaires propices à la réalisation de leurs projets. Selon la nature des interventions privilégiées, l'action du Ministère se déploie principalement auprès des clientèles suivantes :

- les entreprises agricoles ;
- les entreprises de pêche et les entreprises maricoles ;
- les entreprises de transformation alimentaire.

Pour chacune d'elles, le Ministère s'est fixé comme cible le nombre d'entreprises qu'il souhaite appuyer dans la réalisation de leurs projets.

Bilan 2011-2012

Accompagnement d'entreprises

| INDICATEUR | CIBLE 2011-2014 | RÉSULTAT 2011-2012 | |
|--|---------------------------|---------------------------|----------------|
| Nombre d'entreprises accompagnées ou de projets soutenus : | | | |
| – Entreprises agricoles | 1 500 entreprises | 972 entreprises | Progresse bien |
| – Entreprises de pêche et entreprises maricoles | 40 entreprises | 20 entreprises | Progresse bien |
| – Projets d'entreprises en transformation alimentaire | 250 projets d'entreprises | 203 projets d'entreprises | Progresse bien |

> Entreprises agricoles

La Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles est née de cette volonté d'accompagnement, entreprise par entreprise, avec l'objectif d'accroître leur rentabilité en fonction de leurs besoins particuliers. Le nombre d'entreprises agricoles visées est de 1 500 au cours de la période 2011-2014. Il s'agit des entreprises dont la situation financière est plus difficile mais qui démontrent une capacité de redressement.

En 2011-2012, 972 entreprises agricoles ont été soutenues par la Stratégie, principalement par la prestation de services-conseils sur mesure. Leur situation financière a d'abord été comparée à celle des autres entreprises de leur secteur sur la base des principaux indicateurs de performance économique (fonds de roulement, autonomie financière, rendement de l'actif et taux de charge), celle-ci devant être inférieure à la moyenne des entreprises de leur secteur pour être admissible. Ces entreprises peuvent obtenir de l'aide par l'entremise des programmes de remboursement des intérêts sur les prêts d'appui à la modernisation et d'appui à la compétitivité des entreprises pour mettre en œuvre leur plan de redressement. En cours d'année, les programmes de la Stratégie ont aussi été bonifiés pour aider un plus grand nombre d'entreprises. Afin de mieux faire connaître la Stratégie et ses programmes, des publicités ont été publiées dans des revues spécialisées agricoles et des journaux régionaux.

> **Entreprises de pêche et entreprises maricoles**

Dans le cadre de son plan stratégique 2011-2014, le Ministère s'est engagé à soutenir les entreprises de pêche et les entreprises maricoles dans leurs projets de restructuration. La baisse des captures de poissons et fruits de mer et la hausse des coûts d'exploitation liés à une sous-utilisation des capacités de capture ont un impact négatif sur la viabilité économique des entreprises de pêche. La rationalisation des capacités de capture par la réduction du nombre d'entreprises de pêche permet d'améliorer la situation financière des entreprises restantes et, à moyen terme, d'orienter les possibilités d'investissements sur la modernisation des équipements et des techniques de pêche.

Déjà, entre les années 2008-2009 et 2010-2011, 19 entreprises de pêche au homard de la Gaspésie ont été retirées dans le cadre d'un projet de rationalisation. Le nombre d'entreprises de pêche visées d'ici la fin du Plan stratégique est de 40. Pour l'année 2011-2012, 8 entreprises de pêche au homard de la Gaspésie, 3 entreprises de pêche à la crevette nordique (groupe A) ainsi que 3 entreprises de pêche aux poissons de fond des Îles-de-la-Madeleine ont été retirées dans le cadre d'un projet de rationalisation.

Du côté des entreprises maricoles, une diminution importante des investissements a été observée depuis 2000. La faiblesse et l'irrégularité des ventes n'ont pas permis de générer des fonds suffisants pour assurer la pérennité des opérations courantes et le renouvellement des équipements. En 2010-2011, le Ministère a mis en place le Programme d'appui financier à la réorganisation des entreprises maricoles afin de permettre aux entreprises admissibles de stabiliser et de consolider leur situation financière, d'organiser leurs ventes et d'assurer la pérennité de leurs opérations. En 2011-2012, 6 entreprises maricoles ciblées ont bénéficié du soutien financier du Ministère dans le cadre de ce programme. Un montant total de près de 360 000 \$ a été versé à ces entreprises.

> **Entreprises de transformation alimentaire**

L'amélioration de la rentabilité des usines de transformation de produits alimentaires contribue à assurer la viabilité économique de l'industrie bioalimentaire et à générer des retombées économiques positives dans plusieurs régions du Québec. Le Ministère offre aux entreprises divers programmes permettant d'améliorer la productivité des usines, notamment en appuyant la modernisation des équipements de transformation alimentaire et de transformation de produits marins. Au cours de la période 2011-2014, le Ministère entend soutenir 250 projets d'entreprises.

Durant l'année 2011-2012, 203 aides financières ont été octroyées pour des projets améliorant la compétitivité et la productivité des entreprises de transformation. Pour les 186 projets du secteur agroalimentaire, le soutien financier accordé provient du Programme de soutien à la gestion, aux opérations et aux investissements (PSGOI – 128 projets), du Programme de soutien aux projets structurants en région (PSPSR – 8 projets), du Programme de soutien à l'innovation (PSI – 10 projets) et du Programme de soutien au secteur des boissons alcooliques artisanales (PSSBAA – 40 projets). Pour leur part, les 17 projets d'entreprises de transformation des produits marins ont fait l'objet d'une aide financière dans le cadre du volet 3 (Appui financier à la modernisation) du Programme d'appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.

OBJECTIF : FAVORISER L'ENTRÉE, DANS LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE, DE PERSONNES FORMÉES ET COMPÉTENTES RÉPONDANT AUX BESOINS DES ENTREPRISES

Mise en contexte

Pour bâtir l'avenir du secteur bioalimentaire sur des bases solides et être à même de relever le défi de la compétitivité, les entreprises doivent pouvoir compter sur l'entrée de personnes formées. De plus, l'essor d'une culture entrepreneuriale forte sera encore plus déterminant pour le succès de la nouvelle génération de chefs d'entreprise bioalimentaire.

Au cours de la période 2011-2014, le Ministère prévoit déployer des efforts pour renforcer les compétences en gestion des chefs d'entreprise, favoriser le développement d'un esprit entrepreneurial chez la relève et accroître la formation initiale et continue de la main-d'œuvre, notamment grâce à la contribution de l'Institut de technologie agroalimentaire. L'action du Ministère se déploie principalement sur trois plans :

- l'établissement d'une relève entrepreneuriale ;
- le développement de la main-d'œuvre du bioalimentaire ;
- la formation offerte par l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA).

Bilan 2011-2012

Relève

| INDICATEUR | CIBLE 2011-2014 | RÉSULTAT 2011-2012 | |
|--|-----------------|--------------------|----------------|
| Nombre de projets soutenus pour l'établissement d'une relève entrepreneuriale dans le secteur bioalimentaire | 450 projets | 202 projets | Progresse bien |

Au cours de l'année 2011-2012, 202 projets ont été soutenus pour favoriser l'établissement d'une relève entrepreneuriale dans le secteur bioalimentaire. Les efforts ont été déployés dans les domaines de l'agriculture, des pêches et de la médecine vétérinaire. Un plan d'action visant à encourager la relève en transformation alimentaire est en cours d'élaboration.

En agriculture, 165 projets de relève ont été soutenus pour un montant de près de 1,6 million de dollars par l'entremise du Programme d'appui à l'investissement des jeunes entreprises agricoles. Depuis la mise en vigueur de ce programme, plus de 600 projets de démarrage d'entreprise agricole ont été soutenus pour un montant de plus de 6 millions de dollars. Les objectifs du Programme sont de :

- favoriser la rentabilité des jeunes entreprises agricoles à petite échelle par un soutien financier pour la réalisation d'investissements productifs au cours des premières années du démarrage ;
- soutenir le développement de jeunes entreprises agricoles en facilitant la mise en valeur des bâtiments et des terres agricoles inutilisés ;
- faciliter la diversification des activités agricoles des jeunes entreprises en favorisant le développement de produits agricoles à valeur ajoutée ou l'ajout d'une nouvelle production.

Dans le domaine des pêches, 19 jeunes (19 projets) ont reçu une aide financière dans le cadre du Programme d'appui financier à la relève dans le secteur de la capture. Ce programme permet aux jeunes pêcheurs désirant acquérir une première entreprise de pêche de bénéficier d'une aide financière pouvant atteindre 25 000 \$. Cet appui financier peut prendre trois formes, soit une prise en charge des intérêts, une subvention pour l'achat de nouveaux équipements ou une combinaison de ces deux options.

Finalement, le Ministère a versé une bourse à 16 étudiants dans le cadre du Programme de bourses d'études aux étudiants de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal orientant leur carrière dans le domaine des animaux de consommation. La même année, il a accordé une bourse supplémentaire à 2 étudiants finissants en médecine vétérinaire ayant choisi la pratique en région éloignée (18 projets au total). Rappelons que ce programme de bourses est offert depuis janvier 2010. Cette initiative vise à stimuler l'intérêt des étudiants en médecine vétérinaire afin d'assurer la relève dans le domaine des animaux de consommation, particulièrement dans certaines régions éloignées du Québec où l'attraction et la rétention des médecins vétérinaires sont problématiques. Les finissants qui en bénéficient s'engagent à pratiquer au moins deux ans dans le domaine des animaux de consommation.

Développement de la main-d'œuvre bioalimentaire

| INDICATEUR | CIBLE 2011-2014 | RÉSULTAT 2011-2012 | |
|---|-----------------------------|---|----------------|
| Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'action concerté en matière de main-d'œuvre et de formation pour l'industrie bioalimentaire | 100 % des activités prévues | État de situation réalisé Stratégie élaborée | Progresse bien |

Les préoccupations au regard de la disponibilité de la main-d'œuvre et de sa qualification rejoignent de nombreux partenaires à l'échelle du Québec. Le Ministère intervient de façon structurante auprès de l'industrie bioalimentaire en développant une stratégie mobilisatrice en matière de main-d'œuvre qui met à contribution les partenaires du milieu.

En 2011-2012, des travaux effectués avec les partenaires de l'éducation et de l'emploi ainsi que des différents secteurs du bioalimentaire ont conduit à une meilleure connaissance de la situation et des enjeux auxquels doivent faire face les entreprises agricoles et agroalimentaires en matière de main-d'œuvre et de formation. Ces travaux ont notamment permis de dresser un état de la situation de l'emploi dans le secteur bioalimentaire ainsi que de mettre à jour le degré d'adéquation entre la formation, l'emploi et les besoins de l'industrie bioalimentaire. À partir de ces informations, le Ministère a élaboré une stratégie de développement de la main-d'œuvre du bioalimentaire. Cette stratégie visera notamment à actualiser les programmes existants en fonction des besoins. Un plan d'action concerté en matière de main-d'œuvre et de formation sera développé relativement à cette stratégie. Il permettra de combiner les actions ministérielles et celles des partenaires du secteur vers un même but, le développement de la main-d'œuvre du bioalimentaire.

Formation offerte par l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA)

| INDICATEUR | CIBLE 2011-2014 | RÉSULTAT 2011-2012 | |
|---|--|---|----------------|
| Institut de technologie agroalimentaire (ITA) : | | | |
| – Évolution du nombre d'inscriptions* | Hausse de 15 %, soit 1 000 inscriptions au total** | Hausse de 3 %, soit 892 inscriptions au total | À surveiller |
| – Pourcentage des étudiants inscrits ayant obtenu un diplôme dans un délai de 5 ans | Au moins 65 % des étudiants inscrits | 66,6 % des étudiants inscrits (bilan 2006-2011) | Progresse bien |
| – Nombre d'inscriptions en formation continue | Hausse de 15 %, soit 4 500 inscriptions au total** | ND*** | À surveiller |

* Au départ, l'indicateur choisi était l'évolution du nombre de demandes d'admission. Cependant, cet indicateur a été modifié étant donné qu'il est moins révélateur que l'évolution du nombre d'inscriptions.

** Ces cibles ont été modifiées pour faciliter la compréhension du lecteur.

*** Les données n'étaient pas disponibles lors de la préparation du présent rapport annuel de gestion.

> Formation initiale

L'ITA a connu une augmentation de 3 % du nombre d'étudiants inscrits à l'automne 2011, ce qui a fait passer le nombre total d'étudiants à 892. En consolidant et en développant l'intérêt pour la formation collégiale dans le secteur agroalimentaire, l'ITA souhaite, entre autres, maximiser sa capacité d'accueil en fonction de ses infrastructures. La faiblesse de la croissance démographique et l'intérêt moindre à l'égard de la formation agricole et agroalimentaire restreignent la progression du nombre d'étudiants en formation régulière. Les perspectives multiples de carrière en agroalimentaire et le taux élevé de placement des étudiants seront notamment promus pour favoriser la hausse du nombre d'inscriptions.

> Diplomation

Le taux de diplomation est mesuré par cohorte de cinq ans. Ainsi, l'année financière 2011-2012 est liée au taux de diplomation de la cohorte 2006-2011. De plus, un léger décalage peut être observé pour la reddition de comptes, car les résultats en matière de diplomation ne sont disponibles qu'à l'automne suivant la fin de l'année financière qui s'est terminée en mars. Pour la cohorte 2006-2011, le taux de diplomation des étudiants inscrits est de 66,6 %. Ce taux est supérieur à la cible 2011-2014 et témoigne du suivi des enseignants et du soutien des intervenants, qui ont permis de dépasser la barre des 65 % en 2011-2012. Les étudiants sont bien encadrés et ceux qui présentent un risque d'échec sont rapidement ciblés. Pour les établissements d'enseignement collégial, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) vise un taux de diplomation supérieur à 60 %.

> Formation continue

L'ITA offre de la formation continue aux entreprises et aux individus afin d'accroître et de maintenir à jour la compétence de la main-d'œuvre. Les résultats 2011-2012 n'étant pas disponibles lors de la préparation de ce rapport annuel de gestion, ils seront publiés l'année prochaine dans le rapport 2012-2013.

AXE 2 – UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT FONDÉE SUR DES FILIÈRES COMPÉTITIVES

OBJECTIF : AIDER L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE À METTRE EN PLACE UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SECTORIEL STRUCTURANTE ET INNOVATRICE

Mise en contexte

Le défi de l'industrie bioalimentaire est de réunir les conditions permettant de développer une dynamique d'affaires où il existe une plus grande complicité entre tous les maillons : producteurs, pêcheurs, transformateurs et distributeurs.

Au cours de la période 2011-2014, le Ministère s'est engagé à appuyer l'industrie bioalimentaire à mettre en place une dynamique de développement sectoriel structurante et innovatrice qui appuie l'amélioration de la compétitivité des divers secteurs qui la composent. L'action du Ministère se déploie sur trois plans :

- l'appui aux démarches sectorielles ;
- l'amélioration de l'encadrement législatif en matière de mise en marché ;
- le maillage des entreprises bioalimentaires avec le milieu de la recherche et de l'innovation.

Bilan 2011-2012

Démarches sectorielles

| INDICATEUR | CIBLE 2011-2014 | RÉSULTAT 2011-2012 | |
|--|----------------------|----------------------|----------------|
| Nombre de secteurs du bioalimentaire soutenus dans une démarche sectorielle de développement basée sur des projets structurants et des partenariats d'affaires | Au moins 10 secteurs | 6 secteurs impliqués | Progresse bien |

En mars 2011, le Programme de soutien aux stratégies sectorielles de développement (PSSSD) a été lancé avec l'objectif d'appuyer le développement et l'adaptation des secteurs d'activité agroalimentaire à un contexte d'affaires compétitif et en constante mutation. Ce programme vise à soutenir des actions d'envergure sectorielle dont les retombées sont à la fois structurantes et rentables pour les entreprises agricoles et agroalimentaires, et ce, grâce à la réalisation de projets sectoriels et de chaînes de valeur. Cofinancé par le MAPAQ et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) en vertu de l'entente Canada-Québec relative au programme Agri-flexibilité, il est doté d'une enveloppe de 16,7 millions de dollars jusqu'en mars 2014, dont 6,7 millions proviennent du Québec.

L'année 2011-2012, qui constitue la première année de mise en œuvre de ce programme, a suscité beaucoup d'intérêt auprès de la clientèle. Au total, 47 projets ont été reçus et 26 ont été acceptés, auxquels seront consacrés 3,4 millions de dollars. Parmi les projets en voie de réalisation, 8 font partie du volet 1 pour l'appui à la réalisation de projets de développement inscrits à un plan stratégique sectoriel, 12 sont liés au volet 2 pour la préparation de plans stratégiques sectoriels et 6 bénéficient du volet 3 pour l'appui au développement de chaînes de valeur. Au terme de l'année, six secteurs du bioalimentaire disposaient d'un plan stratégique de développement et avaient déposé un projet structurant ou plus pour appuyer sa réalisation.

Dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, la démarche sectorielle s'articule autour d'une révision complète de l'aide offerte aux associations, afin de mieux l'adapter aux besoins et aux enjeux de ce secteur. Avec cette révision, le Ministère compte créer, d'ici 2014, un environnement d'affaires qui favorise la mise en place de projets concertés et l'amélioration de la coordination des initiatives de l'industrie, propice au renforcement de la filière de la capture aux détaillants. Cette révision s'est amorcée en 2011-2012 avec une première analyse dans le but d'élaborer le nouveau programme d'aide.

Encadrement législatif en matière de mise en marché

| INDICATEUR | CIBLE 2011-2014 | RÉSULTAT 2011-2012 | |
|--|-----------------------------|--|----------------|
| Taux de réalisation des activités prévues pour l'examen et proposition, si nécessaire, de modifications à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche | 100 % des activités prévues | Audiences sur le livre vert et analyse des mémoires Adoption du projet de loi n° 21 | Progresse bien |

La nécessité d'examiner la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., c. M-35.1) a été mise en lumière par le rapport Pronovost (*Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir* – Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois), qui a proposé des ajustements au système de mise en marché des produits agricoles visés par un plan conjoint. Les travaux de la Commission parlementaire sur le livre vert pour une politique bioalimentaire, amorcés en septembre 2011, se poursuivront en 2012-2013. Ils permettent aux intervenants du milieu et aux personnes intéressées de donner leur avis sur la législation qui s'applique au secteur, notamment à l'égard de la loi qui encadre la mise en marché collective, et de préciser les changements à entreprendre.

Par ailleurs, certains jugements de la Cour d'appel ont mis en lumière le fait que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) n'avait pas les pouvoirs nécessaires pour ordonner le paiement de toute somme d'argent à qui que ce soit. Pour assurer une stabilité juridique dans la mise en œuvre des outils de mise en marché, il a été nécessaire que le gouvernement confirme la compétence de la RMAAQ dans ce domaine. Le projet de loi n° 21, Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, a été déposé à l'Assemblée nationale le 2 juin 2011 et sanctionné par le gouvernement le 30 novembre de la même année.

Innovation

| INDICATEUR | CIBLE 2011-2014 | RÉSULTAT 2011-2012 | |
|--|----------------------|--------------------|-----------|
| Nombre d'activités de maillage liées à l'innovation dans le secteur bioalimentaire | Plus de 80 activités | 79 activités | En avance |

> Maillage pour établir les priorités de recherche

Un bon réseautage des chercheurs et des entreprises est requis pour assurer l'adéquation entre les besoins de l'industrie, l'expertise et les activités de recherche. Le Ministère appuie financièrement des activités pour encourager et accroître un tel maillage. Cet appui s'inscrit dans le cadre du Plan d'action pour la recherche et l'innovation en agroalimentaire 2010-2013, qui met l'accent sur une meilleure synergie entre le milieu de la recherche et l'industrie agroalimentaire.

En 2011-2012, quatre activités de maillage entre les entreprises et les organisations de recherche et de transfert technologique ont été réalisées. Ces activités ont permis aux entreprises et aux chercheurs d'échanger et de cibler des priorités de recherche et d'innovation dans différents secteurs tels que l'horticulture ornementale, la transformation alimentaire, la biométhanisation³ et la production de fraises et de framboises.

3. Dégradation des matières organiques par fermentation en l'absence d'oxygène.

> Partenariat de recherche avec les entreprises

Le partenariat entre les entreprises et les acteurs de la recherche et du développement pour la réalisation des projets de recherche et d'adaptation technologique contribue au développement des secteurs clés de l'agroalimentaire. Par l'intermédiaire de ses programmes de subvention, le Ministère appuie financièrement ces projets afin de stimuler la recherche en partenariat et d'accroître la synergie entre les entreprises bioalimentaires et le milieu de la recherche, de manière à intensifier l'innovation en entreprise. Cet appui s'insère également dans le cadre du Plan d'action pour la recherche et l'innovation en agroalimentaire 2010-2013.

En 2011-2012, 31 projets de recherche et d'adaptation technologique en partenariat avec des entreprises ont été acceptés par le Ministère pour un financement. Ces projets touchent différents secteurs, notamment la production d'agneau, de porc, de pommes de terre, de petits fruits, de pommes et de produits biologiques. L'intérêt des entreprises à l'égard des projets de recherche et d'adaptation technologique a contribué à la réussite de ces occasions de maillage.

> Projets d'innovation technologique de l'ITA réalisés en partenariat

En plus de ses propres projets, l'ITA réalise des projets d'innovation technologique en partenariat avec Cintech et Biopterre, qui sont tous deux des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), ainsi qu'avec l'Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO) et le Centre de développement bioalimentaire du Québec (CDBQ).

En 2011-2012, ce partenariat avec Biopterre et l'IQDHO a permis de réaliser quatre nouveaux contrats (quatre activités) en innovation technologique, principalement dans le domaine horticole. Les contrats sont obtenus et réalisés grâce aux installations et à l'expertise reconnue de l'ITA.

> Innovation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

Ateliers technologiques, colloques scientifiques, projets de recherche et de développement, projets de transfert, ententes pour la mise en œuvre de programmes innovants sont autant d'occasions qui favorisent la dynamique d'innovation du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales. Le Ministère appuie financièrement la réalisation de tels projets et s'implique également dans la conception et la mise en œuvre de plusieurs activités. Ainsi, en 2010-2011, 20 activités de maillage avaient été financées en vertu du programme Innovamer. Dans le cadre de la planification du Ministère pour 2011-2014, un accroissement de 25% est visé, ce qui représente 5 activités additionnelles en 2014.

Au cours de l'année 2011-2012, un total de 22 activités de maillage (1 événement; 13 projets; 1 entente majeure Merinov; 7 autres ententes) ont été financées dans le cadre du programme Innovamer, ce qui représente un accroissement de 10% par rapport à 2010-2011, soit 2 activités additionnelles. Le Ministère a octroyé 526 000 \$ pour la réalisation d'un événement de maillage et de 13 projets de recherche et de développement (R-D) qui ont notamment porté sur la caractérisation des stocks d'algues, l'élevage de l'huître, le contrôle d'espèces envahissantes, l'optimisation des lignes d'élevage, le développement de produits de la pêche en eau douce et la réduction de la consommation énergétique des chalutiers. Le Ministère a aussi signé une entente quinquennale avec Merinov, le Centre d'innovation de l'aquaculture et des pêches du Québec. Cette entente prévoit un appui financier de 13 millions de dollars, le prêt de 34 employés équivalant à 11 millions de dollars et le prêt à usage des infrastructures et équipements des centres de R-D du Ministère. De plus, le MAPAQ a octroyé près de 1,8 million de dollars pour la mise en œuvre de 7 initiatives de partenariat, dont les programmes de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) en mariculture et valorisation, du Consortium BioMar Innovation en biotechnologies marines, du Centre de transfert et de sélection des salmonidés (CTSS) et de Merinov en génie et monitoring maricole.

Les échanges constants avec les centres de R-D, les associations de pêcheurs et de transformateurs, les universités ainsi que les organismes voués à l'innovation ont aidé à la mise en œuvre de ces projets.

> Maillage pour un transfert technologique

Les conseillers régionaux du Ministère s'investissent dans l'organisation et le suivi de nombreux projets d'innovation technologique, et ce, dans plusieurs productions ou secteurs. Des efforts particuliers sont déployés afin de réaliser un plus grand nombre de projets d'innovation technologique en partenariat avec les centres de recherche, d'expertise ou de transfert technologique en agriculture et en agroalimentaire.

En 2011-2012, douze nouveaux projets de cette nature ont été réalisés dans ce contexte de partenariat. Ces projets comportent tous un protocole d'expérimentation ou une méthode d'évaluation permettant de quantifier ou de qualifier les éléments mis à l'essai. La diffusion des résultats de recherche apporte ainsi une information de pointe aux entrepreneurs du secteur bioalimentaire.

> Maillage technologique en transformation alimentaire

La Stratégie de soutien à la transformation alimentaire, par l'entremise du volet 3 du Programme de soutien à l'innovation (PSI), vise, entre autres, à soutenir les projets encourageant le maillage entre les entreprises et le milieu de la recherche et de l'innovation. Multiplier les occasions de maillage permet de susciter des projets, de faire naître des idées et de créer des liens enrichissants entre entreprises, établissements de recherche et centres d'expertise. Cela est également favorable à une hausse de la culture d'innovation dans les entreprises de transformation alimentaire ciblées et permet d'augmenter le nombre de projets d'innovation réalisés par ce secteur. Ce volet du PSI est le plus populaire avec plus de 60 % de son enveloppe budgétaire totale.

Au cours de l'année 2011-2012, six activités de maillage ont ainsi été appuyées financièrement. En outre, les efforts déployés au cours de la dernière année pour favoriser le réseautage avec les centres d'expertise et les organismes ont permis de faire connaître le Programme. Le développement d'une expertise en alimentation santé au sein du Ministère a aussi favorisé la collaboration avec plusieurs partenaires et événements en rapport avec l'alimentation santé, ce qui contribuera éventuellement à hausser le nombre d'activités de maillage. Enfin, des entrevues ont été réalisées avec d'importants organismes du secteur de la recherche et de l'innovation alimentaires afin de cibler des pistes de bonification pour une nouvelle version du PSI.

AXE 3 – UNE OFFRE DIVERSIFIÉE DE PRODUITS

OBJECTIF : FAVORISER LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE PRODUITS METTANT EN VALEUR LE POTENTIEL BIOALIMENTAIRE RÉGIONAL

Mise en contexte

Les consommateurs sont continuellement à la recherche d'aliments dont les caractéristiques permettent de répondre le mieux à leurs besoins. Ils expriment de plus en plus leur préférence pour des produits diversifiés et différenciés. Ils sont également nombreux à vouloir privilégier l'achat d'aliments produits localement ou d'aliments biologiques. Cette demande, ainsi exprimée, ouvre la porte à une multitude de nouvelles possibilités pour les entrepreneurs et entreprises.

Au cours de la période 2011-2014, le Ministère s'est engagé à favoriser la diversification de l'offre de produits alimentaires qui mettent en valeur le potentiel bioalimentaire des territoires et qui tirent profit de la créativité du milieu régional et de ses entrepreneurs bioalimentaires. L'action du Ministère se déploie sur deux plans, soit :

- une offre diversifiée de produits ;
- la mise en valeur de potentiels nordiques.

Bilan 2011-2012

Offre diversifiée de produits

| INDICATEUR | CIBLE 2011-2014 | RÉSULTAT 2011-2012 | |
|--|-------------------------|--------------------|----------------|
| Nombre de projets soutenus ou d'entreprises additionnelles : | | | |
| – Projets de diversification de productions et de produits, et projets de circuits courts de commercialisation | 200 projets | 150 projets | Progresse bien |
| – Entreprises s'ajoutant à celles qui offrent actuellement des produits biologiques | 240 entreprises de plus | ND* | À surveiller |

* Les données de cet indicateur n'étaient pas disponibles lors de la préparation du présent rapport annuel de gestion.

> Diversification et commercialisation en circuit court

Pour 2014, la cible inclut les projets soutenus dans le cadre des volets 1, 2 et 3 du programme Diversification et commercialisation en circuit court en région (DCCCR) entre 2011-2012 et 2012-2013. Cette diversification peut se faire au regard d'une entreprise (nouveaux produits mis en marché, nouvelles activités agricoles, nouveaux lieux ou modes de commercialisation, etc.), d'une région ou du Québec. On entend par *commercialisation en circuit court* un mode de distribution qui fait intervenir au plus un intermédiaire entre l'entreprise de production ou de transformation et le consommateur. Au cours de l'exercice financier 2011-2012, le Ministère a soutenu 150 initiatives de diversification de productions, de produits ou de circuits courts de commercialisation.

> Produits biologiques

À l'été 2010, le Ministère faisait connaître le Plan d'action pour le secteur biologique. Ce plan vise à accroître l'offre de produits biologiques, à remplacer les importations par des produits du Québec et à favoriser l'exportation de certains produits biologiques québécois.

Le Ministère reconnaît le potentiel du secteur biologique pour le développement de l'industrie bioalimentaire et celui des régions. Étant donné que la majorité des produits biologiques vendus sur le marché québécois proviennent de l'extérieur du Québec, le Ministère poursuit ses efforts afin d'accroître l'offre de produits biologiques québécois. Il vise une augmentation de 240 nouvelles entreprises offrant des produits biologiques d'ici 2014.

En 2010, le nombre d'entreprises titulaires d'une certification biologique était de 1 339. Pour 2011-2012, le nombre d'entreprises n'était pas comptabilisé au moment de la préparation du présent rapport annuel de gestion.

Mise en valeur de potentiels nordiques

| INDICATEUR | CIBLE 2011-2014 | RÉSULTAT 2011-2012 | |
|--|---|---|--------------|
| Nombre de réseaux de soutien du secteur bioalimentaire ayant mis en œuvre au moins un projet pilote dans le cadre du Plan Nord | 5 réseaux avec au moins un projet pilote mis en œuvre | Rencontres de concertation tenues Plan d'action rédigé | À surveiller |

Au cours des prochaines années, le vaste territoire couvert par le Plan Nord du gouvernement du Québec pourrait être à l'origine de plusieurs initiatives intéressantes pour le secteur bioalimentaire québécois et les communautés l'habitant. Dans le cadre de ce plan annoncé en mai 2011, le rôle du Ministère et du Groupe de travail bioalimentaire, dont il assume le leadership, est de contribuer au développement du secteur, notamment en facilitant le dialogue, la concertation et la synergie parmi les acteurs locaux, régionaux et nationaux intéressés par le projet. Le Ministère s'efforce aussi de mobiliser les moyens scientifiques, techniques et financiers pour aider à la réalisation des projets dits émergents.

Afin de répondre aux besoins exprimés par les intervenants du milieu bioalimentaire, cinq réseaux de soutien regroupant des intervenants du milieu, des entrepreneurs et des représentants du gouvernement ont été mis en place pour dynamiser la concertation. Ces réseaux ont été mis sur pied dans les champs suivants : petits fruits nordiques, recherche, serriculture, produits forestiers non ligneux et commercialisation. Au cours de la période couverte par la planification stratégique 2011-2014 du Ministère, chacun de ces réseaux devra avoir mis de l'avant au moins un projet pilote.

En 2011-2012, des rencontres de concertation ont eu lieu avec le Groupe de travail bioalimentaire et les cinq réseaux de soutien. À la suite de ces rencontres, un plan d'action a été rédigé et diffusé. L'accueil de ce plan d'action par les partenaires du Ministère a été positif et permet de progresser dans l'atteinte de la cible fixée. Par ailleurs, le Ministère a également participé à la Tournée Cap Nord, organisée par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), pour offrir de l'information sur le secteur et les ressources disponibles aux entrepreneurs et acteurs du milieu ainsi que pour échanger avec eux sur leurs projets.

TROISIÈME ENJEU



**UN DÉVELOPPEMENT EN HARMONIE
AVEC LES ATTENTES DE LA SOCIÉTÉ**

ORIENTATION – CONTRIBUER À LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

Le secteur bioalimentaire joue un rôle de premier plan dans la protection de l'environnement et la mise en valeur du territoire, puisque sa pérennité est largement tributaire de la qualité du milieu naturel, notamment en ce qui concerne l'eau, les ressources marines et le sol.

Le respect de l'environnement constitue l'un des enjeux qui obtient le plus large consensus au sein de la société québécoise. Le gouvernement du Québec en a d'ailleurs fait un volet prioritaire de sa stratégie de développement durable. De plus, la zone agricole est un patrimoine collectif protégé depuis la fin des années 70 qui non seulement sert à garnir le garde-manger des Québécois, mais est aussi un actif à mettre en valeur pour l'ensemble des communautés rurales. La biomasse marine représente également une ressource des régions maritimes que les communautés peuvent mettre en valeur pour stimuler leur développement.

Pour la période 2011-2014, le Ministère s'est engagé à contribuer à un développement bioalimentaire en harmonie avec les attentes de la société québécoise. À cet effet, il compte :

- favoriser l'adoption de bonnes pratiques environnementales par les entreprises agricoles et aquacoles, et par les entreprises de transformation ;
 - appuyer la mise en valeur du territoire agricole et marin au bénéfice des communautés régionales.
-

AXE 1 – UN DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIF : FAVORISER L'ADOPTION DE BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES PAR LES ENTREPRISES AGRICOLES ET AQUACOLES, ET PAR LES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION

Mise en contexte

Malgré les progrès accomplis dans l'adoption de nouvelles pratiques plus respectueuses de l'environnement, les entreprises bioalimentaires ont encore d'importants défis à relever. La préservation de la qualité de l'eau, l'utilisation rationnelle des pesticides et l'efficacité des procédés de transformation sont autant de domaines où les progrès doivent se poursuivre. Au-delà du respect des normes réglementaires, les entreprises du secteur bioalimentaire peuvent adopter des modes de production respectueux de l'environnement et contribuer à générer des bénéfices environnementaux pour l'ensemble de la société, tout en commercialisant des produits à valeur ajoutée.

Les interventions du Ministère visent à accompagner les entreprises bioalimentaires afin qu'elles puissent réduire l'empreinte environnementale de leurs activités de production. Dans le cadre de son plan stratégique 2011-2014, l'action du Ministère s'exerce sur cinq plans, soit :

- la qualité de l'eau en milieu agricole ;
- le développement durable de l'aquaculture en eau douce ;
- le développement durable en transformation alimentaire ;
- la réduction des risques des pesticides pour la santé et l'environnement ;
- l'application de l'écoconditionnalité de l'aide financière.

Pour la période 2011-2014, le Ministère s'est engagé à poursuivre ses efforts dans le cadre des stratégies ou des plans d'action développés au cours des dernières années, notamment le volet agricole du Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017, la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (2004-2015) et la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021. De plus, par souci de cohérence avec la réglementation environnementale en vigueur au Québec, le Ministère s'est engagé à poursuivre l'adoption progressive de l'écoconditionnalité de l'aide financière, un principe qui consiste à lier le versement d'une subvention au respect d'exigences environnementales.

Bilan 2011-2012

Qualité de l'eau en milieu agricole

| INDICATEUR | CIBLE 2011-2014 | RÉSULTAT 2011-2012 | |
|--|---------------------------|---------------------------|--------------|
| Nombre d'entreprises agricoles additionnelles ayant adhéré aux projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant | Plus de 2 300 entreprises | 275 nouvelles entreprises | À surveiller |

En 2011-2012, 275 nouvelles exploitations agricoles adhérentes se sont ajoutées par rapport à l'année précédente. De plus, 7 nouveaux projets collectifs de gestion de l'eau par bassin versant ont été lancés, alors que 11 projets se sont terminés. Ces changements portent à 34 le nombre de projets en cours durant l'année.

Compte tenu de la réduction du nombre de projets en cours, qui est passé de 38 à 34 en 2011-2012, le nombre d'exploitations agricoles ciblées a aussi chuté de 11 % par rapport à 2010-2011. Des améliorations suggérées à l'égard du concept d'intervention par bassin versant et des modalités d'accompagnement des agriculteurs seront mises à l'essai, à partir de 2012, dans le but d'accroître à moyen terme l'adhésion à ce type de projets. Sur les 14,5 millions de dollars accordés au Québec en 2011-2012 pour lutter contre la pollution diffuse et les algues bleu-vert, 6,1 millions ont été alloués à 490 exploitations agricoles engagées dans ces projets.

Rappelons que la gestion intégrée de l'eau par bassin versant est l'approche privilégiée par la Politique nationale de l'eau. Par son application, le volet agricole du Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017 consiste à identifier les problématiques agroenvironnementales sur les territoires les plus à risque et vise à appuyer financièrement la mise en place de correctifs à la ferme avec l'aide du programme Prime-Vert.

Développement durable de l'aquaculture en eau douce

| INDICATEUR | CIBLE 2011-2014 | RÉSULTAT 2011-2012 | |
|--|-----------------|--------------------------------------|--------------|
| Nombre d'entreprises piscicoles adhérant à la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec qui ont atteint la cible environnementale de rejet de phosphore | 9 entreprises* | Report de l'échéance de la Stratégie | À surveiller |

* La cible a été révisée étant donné le report de la Stratégie et du programme de suivi de l'atteinte de la cible environnementale.

Au printemps 2011, les trois partenaires de la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ), soit le MAPAQ, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et l'Association des aquaculteurs du Québec, ont signé un addenda à l'entente de la Stratégie permettant d'y apporter des modifications. La date d'échéance de la STRADDAQ a été reportée au 31 décembre 2015 et le programme de suivi de l'atteinte de la cible environnementale de rejet de phosphore (CER) débutera au printemps 2012.

Rappelons que l'objectif de la STRADDAQ est que les pisciculteurs diminuent, d'ici le 31 décembre 2015, leurs rejets moyens annuels estimés de 7,2 kg de phosphore par tonne de production jusqu'à 4,2 kg, ce qui équivaut à une diminution globale de près de 40 % de la quantité de phosphore rejetée dans les milieux récepteurs. Les pisciculteurs adhèrent à la STRADDAQ de façon graduelle, sur un mode qui tient compte de la priorisation environnementale des dossiers et de la capacité gouvernementale à les soutenir financièrement et techniquement. Une fois les installations et réaménagements nécessaires complétés, un programme de suivi environnemental, sous la gestion du MAPAQ, permet de vérifier que l'entreprise a atteint sa cible environnementale de rejet de phosphore (CER).

Développement durable en transformation alimentaire

| INDICATEUR | CIBLE 2011-2014 | RÉSULTAT 2011-2012 | |
|--|-----------------|--------------------|--------------|
| Nombre d'entreprises de transformation alimentaire soutenues pour l'implantation d'une démarche de développement durable | 40 entreprises | 0 entreprise | À surveiller |

Le Ministère compte concrétiser certains projets d'entreprise relatifs au développement durable dans le cadre de l'actualisation, en 2012-2013, de son offre de programmes d'aide financière pour la transformation alimentaire. Cette nouvelle offre de services présentera un volet spécifique pour les projets de développement durable pour les entreprises de ce secteur.

Risques des pesticides pour la santé et l'environnement

| INDICATEUR | CIBLE 2011-2014 | RÉSULTAT 2011-2012 | |
|---|----------------------------|---|----------------|
| Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'action pour accroître l'adoption de la gestion intégrée des ennemis des cultures et réduire les risques des pesticides pour la santé et l'environnement en milieu agricole | 100% des activités prévues | 85% des actions en cours de réalisation | Progresse bien |

La mise en œuvre du Plan d'action 2011-2014 de la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021 devrait avoir des impacts positifs, notamment sur le plan de l'adoption de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la réduction des risques des pesticides pour la santé et l'environnement. Ces impacts pourront être mesurés à partir de 2014, entre autres par l'indicateur de risque des pesticides du Québec (IRPeQ), un outil de diagnostic et d'aide à la décision conçu pour optimiser la gestion des pesticides. Il comprend un volet *santé* (IRPeQ-santé) et un volet *environnement* (IRPeQ-environnement).

Près de 85 % des 26 actions prévues au Plan sont en cours de réalisation. Ces actions visent, entre autres, à réduire l'exposition des travailleurs agricoles et de la population aux pesticides, à maintenir la biodiversité en milieu agricole et à favoriser les organismes bénéfiques, à accroître la protection de l'eau, à renforcer le développement des connaissances et l'adoption de pratiques de lutte antiparasitaire intégrée. La réalisation de ces actions est appuyée par une aide financière d'environ 1,4 million de dollars dans le cadre des sous-volets 11.1 et 11.2 du programme Prime-Vert, à laquelle s'ajoutent des investissements d'environ 1,4 million de dollars en provenance du milieu agricole.

Écoconditionnalité de l'aide financière

| INDICATEUR | CIBLE 2011-2014 | RÉSULTAT 2011-2012 | |
|--|---|---|----------------|
| Pourcentage des entreprises agricoles, aquacoles et de transformation alimentaire soutenues financièrement qui sont soumises à un nouveau critère d'écoconditionnalité | 100% des entreprises visées* à la suite de la réalisation des étapes prévues de mise en œuvre | Exigence du bilan de phosphore à l'équilibre appliquée aux entreprises agricoles bénéficiant du crédit de taxes foncières | Progresse bien |

* Entreprises visées : correspond aux entreprises assujetties au critère d'écoconditionnalité retenu et bénéficiaires du programme ciblé.

Dans un souci de cohérence gouvernementale avec la réglementation environnementale en vigueur au Québec, le Ministère a prévu, dans son plan stratégique 2011-2014, la mise en application d'un nouveau critère d'écoconditionnalité pour les entreprises agricoles, aquacoles et de transformation alimentaire sur trois ans. Il est prévu de débiter, la première année, par les entreprises agricoles et le Programme de crédit de taxes foncières agricoles. Les travaux portant sur l'introduction d'un nouveau critère d'écoconditionnalité pour l'aide financière destinée aux entreprises aquacoles et de transformation alimentaire seront menés au cours des deux années subséquentes.

Rappelons que le gouvernement du Québec s'est donné un objectif global portant sur l'écoconditionnalité dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Le livre vert pour une politique bioalimentaire reprend d'ailleurs cette intention d'appliquer le principe d'écoconditionnalité dans l'administration des programmes d'aide financière destinés aux entreprises bioalimentaires, et soumet à la réflexion l'à-propos d'introduire des exigences liées à des bonnes pratiques environnementales non réglementées.

En 2011-2012, les efforts du Ministère ont porté sur la mise en application du critère portant sur le dépôt annuel du bilan de phosphore à l'équilibre, pour les entreprises agricoles assujetties, comme nouvelle exigence à respecter pour bénéficier du Programme de crédit de taxes foncières agricoles liée à l'année fiscale 2011. Ainsi, plusieurs étapes ont été franchies pour mettre en application la nouvelle mesure. La réglementation a été changée, le Programme a été modifié, les processus ont été révisés et les formulaires d'application ont été adaptés.

Les efforts du MAPAQ ont également porté sur la mise au point d'un mécanisme d'échange d'information avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) afin de permettre l'application de la nouvelle mesure relative au dépôt d'un bilan de phosphore à l'équilibre selon le Règlement sur les exploitations agricoles (REA). En vertu d'une entente administrative, le MDDEP transmettra, à compter de l'année fiscale 2011, l'information qu'il a colligée (liste des entreprises non conformes à cette disposition du REA) au MAPAQ afin de permettre l'application du critère dans l'administration du Programme de crédit de taxes foncières agricoles.

Rappelons que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles est la principale mesure d'aide financière s'adressant aux entreprises agricoles administrée par le MAPAQ, avec un montant de 118,1 millions de dollars, représentant près de 50% des dépenses de transfert du Ministère. Cette mesure compte comme bénéficiaires 25 531 exploitations agricoles.

AXE 2 – UNE OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

OBJECTIF : APPUYER LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE AGRICOLE ET MARIN AU BÉNÉFICE DES COMMUNAUTÉS RÉGIONALES

Mise en contexte

Bien que l'agriculture occupe toujours une partie appréciable de l'espace habité et qu'elle demeure très importante dans le tissu économique de certaines régions, son poids démographique et économique tend à diminuer au fil du temps. Ainsi, la proportion de la population agricole est passée de plus de 50 % de la population rurale totale dans les années 50 à moins de 6 % en 2006. Par conséquent, le milieu rural évolue vers une plus grande diversification dans l'usage du territoire. Cette cohabitation des usages exerce une pression croissante sur la zone agricole, notamment autour des pôles de croissance urbaine où se situent les meilleures terres du Québec. À l'opposé, certaines zones agricoles situées en milieu périphérique en danger de dévitalisation gagneraient à diversifier leurs activités.

Au-delà de sa vocation première, c'est-à-dire la production d'aliments, l'agriculture procure des bénéfices à la société en participant à l'activité économique et à l'occupation du territoire. Elle façonne les paysages ruraux et contribue à l'attractivité du territoire, à la vitalité de nombreuses communautés rurales, à la gestion et à la protection des ressources naturelles, au maintien de services dans la communauté.

Dans le cadre de son plan stratégique 2011-2014, l'action du Ministère s'articule autour de quatre axes principaux, à savoir :

- le Plan de développement de la zone agricole;
- la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;
- la multifonctionnalité de l'agriculture;
- le cadre de développement aquacole.

Bilan 2011-2012

Plan de développement de la zone agricole

| INDICATEUR | CIBLE 2011-2014 | RÉSULTAT 2011-2012 |
|--|-------------------------|---|
| Taux de mise en place des moyens prévus et mis à la disposition des municipalités régionales de comté pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement de la zone agricole | 100 % des moyens prévus | 8 projets pilotes complétés Bilan et guide d'élaboration publiés |

Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une municipalité régionale de comté (MRC) en favorisant le développement durable des activités agricoles. Il repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles. Il est réalisé par une MRC, en concertation avec les acteurs du milieu. Le PDZA est complémentaire aux diverses démarches de planification réalisées dans la MRC ou la région.

En 2008, le Ministère a mis en place huit projets pilotes de PDZA avec autant de MRC. Les huit MRC ont déposé leur PDZA au cours des années 2010-2011 et 2011-2012. Un bilan des projets pilotes a été publié en mars 2012. Compte tenu du bilan positif de ces projets pilotes, un guide d'élaboration d'un PDZA destiné aux MRC a été publié dans la même année.

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

| INDICATEUR | CIBLE 2011-2014 | RÉSULTAT 2011-2012 | |
|---|--------------------------|---|--------------|
| Taux de réalisation des étapes prévues pour apporter des modifications à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles afin de favoriser la pérennité et la mise en valeur du territoire agricole | 100 % des étapes prévues | Audiences sur le livre vert Analyse des mémoires | À surveiller |

Les modifications prévues à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1) font suite au dépôt des rapports de MM. Pronovost (*Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir* – Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois) et Ouimet (*Protection du territoire agricole et développement régional – Une nouvelle dynamique mobilisatrice pour nos communautés*), lesquels proposent des ajustements au régime de protection du territoire agricole.

En juin 2011, le Ministère a déposé le livre vert pour une politique bioalimentaire. Ce document est une proposition d'orientations gouvernementales soumise à une consultation en commission parlementaire. Il soulève les enjeux relatifs à la protection et à la mise en valeur du territoire agricole ainsi que ceux de l'occupation dynamique du territoire et du développement des régions. Quelque 200 mémoires ont été déposés, dont plusieurs font part de préoccupations relatives à ces enjeux, notamment les modifications possibles à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Une cinquantaine de mémoires ont été présentés en septembre 2011 et en janvier 2012. Les audiences se poursuivront en 2012-2013. L'ensemble des mémoires déposés ont été analysés, mais cette analyse ne pourra pas être finalisée tant que les audiences ne seront pas terminées. À la lumière de ces audiences, le Ministère sera en mesure de proposer des modifications à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles afin de favoriser la pérennité et la mise en valeur du territoire agricole.

Multifonctionnalité de l'agriculture

| INDICATEUR | CIBLE 2011-2014 | RÉSULTAT 2011-2012 | |
|--|-----------------|--------------------|----------------|
| Nombre d'entreprises agricoles ayant participé à des projets favorisant la multifonctionnalité de l'agriculture et contribuant à la qualité de vie des communautés rurales | 350 entreprises | 159 entreprises | Progresse bien |

La multifonctionnalité reconnaît particulièrement l'utilité économique, sociale et environnementale de l'agriculture par rapport au dynamisme rural et au développement de territoires habités. Le programme pilote vise à favoriser la production de bénéfices pour la société par l'agriculture. Le Ministère entend soutenir de 300 à 400 entreprises au cœur de cette expérience pilote dans laquelle les entreprises participent à des projets d'une durée de 3 ans.

Au cours de l'exercice financier 2011-2012, 159 entreprises ont participé à des projets de multifonctionnalité par l'entremise du Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture.

Par exemple, les projets suivants ont été soutenus au cours de l'exercice financier 2011-2012 :

- Projet de la MRC de Charlevoix : mise en valeur du patrimoine vivant et historique de la production de vaches canadiennes (aide accordée de 114 000 \$) ;
- Projet La route des couleurs : mise en valeur des paysages et préservation du patrimoine agricole des Basques (aide accordée de 230 000 \$) ;
- Projet Les cantons d'Argenteuil : redynamiser l'agriculture pour occuper le territoire (aide accordée de 92 000 \$).

Cadre de développement aquacole

| INDICATEUR | CIBLE 2011-2014 | RÉSULTAT 2011-2012 | |
|--|-------------------------|---|----------------|
| Taux de réalisation des étapes prévues pour la mise en place d'un premier cadre de développement aquacole dans un des sites côtiers jugés prioritaires | 100% des étapes prévues | Rencontres des partenaires et de la clientèle maricole Critères de sélection pour le choix du site | Progresse bien |

La présence des entreprises maricoles dans l'environnement du Québec maritime entraîne une redéfinition de l'espace marin côtier au sein duquel les autres usagers opposent parfois leur antériorité et leur poids économique. Actuellement, les aquaculteurs du Québec maritime ne bénéficient d'aucune zone de concentration de services (parc maricole) apte à combler des besoins industriels de base. Trois sites potentiels sont actuellement à l'étude pour l'élaboration d'un premier cadre de développement aquacole (CDA), soit la baie de Gaspé (Gaspésie), la baie de Cascapédia-Tracadigache (Gaspésie) et les Îles-de-la-Madeleine. En collaboration avec ses principaux partenaires, le MAPAQ s'est engagé à élaborer et à mettre en place un premier cadre de développement aquacole au Québec d'ici 2014.

En 2011-2012, des rencontres ont été tenues avec les partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux de même que la clientèle maricole afin de connaître les besoins et préoccupations des intervenants concernés. La compilation des renseignements recueillis a contribué à dresser un portrait de la mariculture québécoise et à déterminer des critères pour la sélection du lieu d'implantation d'un premier cadre de développement aquacole.



74

UNE ORGANISATION PERFORMANTE

ORIENTATION – AMÉLIORER L’EFFICACITÉ ET LA PRESTATION DES SERVICES

En 2010, le gouvernement du Québec a annoncé sa volonté de rétablir l’équilibre budgétaire d’ici 2013-2014. Au cours de cette période, les ministères et organismes doivent réaliser leur mission en respectant un cadre budgétaire plus restreint et relever le défi de renouveler leur effectif à la suite des nombreux départs à la retraite, tout en maintenant la qualité des services.

Dans ce contexte, le Ministère travaille à maintenir et à développer ses ressources humaines selon les besoins actuels et futurs de l’organisation. Ses travaux portent sur la planification des ressources humaines, l’attraction et la rétention, le développement des personnes et la reconnaissance.

Le Ministère entend demeurer une organisation performante qui utilise de façon optimale ses ressources et améliore ses façons de faire pour offrir des services de qualité aux citoyens. Par son expertise, le Ministère a la responsabilité d’éclairer les décisions du gouvernement et des acteurs du milieu sur les choix de développement au bénéfice non seulement du secteur bioalimentaire, mais également de la société québécoise.

AXE 1 – DES RESSOURCES HUMAINES QUALIFIÉES ET UNE EXPERTISE RECONNUE

OBJECTIF : METTRE EN VALEUR LES RESSOURCES HUMAINES ET L'EXPERTISE DU MINISTÈRE

Mise en contexte

La mobilisation du personnel joue un rôle majeur dans l'atteinte des résultats organisationnels et se révèle souvent un élément d'attraction et de rétention important. Le Ministère prévoit se doter d'une stratégie favorisant la mobilisation de son personnel.

De plus, le Ministère poursuit le développement de l'expertise de son personnel. Deux compétences essentielles ont été ciblées pour l'ensemble du personnel, soit le sens du service à la clientèle et le sens de la collaboration. Le Ministère soutient le développement de ces compétences clés par la tenue d'ateliers de formation afin de contribuer à la performance organisationnelle.

En outre, afin d'orienter le perfectionnement du personnel en place et de faciliter le recrutement de personnes qualifiées, le Ministère poursuivra l'élaboration des profils de compétences pour les six principales fonctions sectorielles suivantes : inspecteur, médecin vétérinaire, technicien agricole, technicien de laboratoire, spécialiste en sciences physiques (volet scientifique), spécialiste en sciences physiques (volet réglementaire) et conseiller en transformation alimentaire.

Enfin, la mise en valeur de l'expertise détenue par le personnel du Ministère passe, entre autres, par une diffusion adéquate de ses connaissances, notamment auprès de ses diverses clientèles. À cet égard, le Ministère entend occuper une place prépondérante en matière d'information économique. Cette information est stratégique en soi et doit être partagée avec les différents intervenants du secteur bioalimentaire, en particulier ceux qui en sont les décideurs. Afin de renforcer sa position stratégique, le Ministère évaluera l'accessibilité et la pertinence de l'information économique qu'il produit pour ensuite définir et mettre en place un mécanisme de diffusion d'information stratégique en fonction des besoins de sa clientèle.

Bilan 2011-2012

Expertise et mobilisation du personnel

| INDICATEUR | CIBLE 2011-2014 | RÉSULTAT 2011-2012 | |
|--|---------------------------|---|----------------|
| Taux de réalisation des actions prévues dans les domaines suivants : | | | |
| - Maintien et développement des compétences ministérielles | 100 % des actions prévues | Formations dispensées Réalisation d'un cinquième profil de compétences | Progresse bien |
| - Stratégie favorisant la mobilisation du personnel | 100 % des actions prévues | Plan de travail développé | Progresse bien |
| - Mise en place d'un mécanisme de diffusion d'information stratégique pour éclairer les intervenants du secteur bioalimentaire dans leurs choix de développement | 100 % des actions prévues | Révision des publications économiques produites Révision des moyens de diffusion | Progresse bien |

> **Maintien et développement des compétences ministérielles**

En 2011-2012, le Ministère a offert à son personnel des formations adaptées aux compétences ministérielles ciblées. Ainsi, 37 ateliers sur le sens du service à la clientèle ont été donnés de même que 48 ateliers sur le sens de la collaboration, ce qui représente respectivement 33% et 42% du personnel formé. D'autre part, le Ministère a réalisé un cinquième profil de compétences, soit celui des inspecteurs œuvrant dans le secteur alimentaire, ce profil s'ajoutant ainsi à ceux des techniciens agricoles, des agronomes, des conseillers en aménagement du territoire et des agents de développement industriel, élaborés en 2010-2011. Ainsi, 5 profils de compétences sur 10 sont maintenant réalisés.

> **Stratégie favorisant la mobilisation du personnel**

Cette stratégie comporte cinq étapes qui se déclinent comme suit :

- présenter les principaux éléments d'une stratégie pour favoriser la mobilisation des personnes ;
- consulter les gestionnaires et le personnel ;
- analyser les résultats ;
- présenter un plan d'action sur la mobilisation des personnes ;
- adopter et mettre en œuvre ce plan d'action.

En 2011-2012, le Ministère a consacré ses efforts à l'analyse des différents modes de consultation du personnel en rapport avec la mobilisation et à la préparation de son plan de communication et de sa démarche de consultation. L'option d'un sondage ministériel a finalement été retenue comme outil de mesure.

> **Mise en place d'un mécanisme de diffusion d'information stratégique pour éclairer les intervenants du secteur bioalimentaire dans leurs choix de développement**

En 2011-2012, le Ministère a procédé à une révision d'ensemble de la production et du contenu du bulletin d'information *Bioclips*⁴ ainsi qu'à une révision de ses publications à caractère économique pour y intégrer davantage d'analyses. Par ailleurs, de nouvelles collaborations ont été développées, tant à l'interne qu'à l'externe, pour la production de ces différentes publications. Les moyens de diffusion ont également été revus afin d'en réduire le coût et d'atteindre un plus grand nombre de lecteurs. Finalement, des démarches ont été entreprises afin d'offrir à la clientèle un abonnement électronique.

Un comité de travail a également été mis sur pied pour déterminer les activités reliées à la veille stratégique du Ministère et assurer la poursuite des actions visant à compléter la mise en œuvre du mécanisme de diffusion.

4. Le bulletin d'information *Bioclips* présente des capsules de veille portant sur des articles internationaux pertinents et des analyses économiques produites par le Ministère.

AXE 2 – DES SERVICES DE QUALITÉ ET UNE ORGANISATION EFFICACE

OBJECTIF : AMÉLIORER LES FAÇONS DE FAIRE

Mise en contexte

Le Ministère souscrit aux engagements du gouvernement à l'égard de la modernisation de l'État. Ainsi, il travaille à améliorer ses façons de faire pour offrir des services de qualité aux citoyens et être efficace dans ses processus d'affaires. Par ailleurs, le Ministère a mis en place, au cours des dernières années, des partenariats avec des organismes associés pour la livraison de produits et de services complémentaires aux siens dans différents domaines liés au développement bioalimentaire. Par souci d'une saine gestion des fonds publics, il en évaluera les retombées et précisera, au moment de la signature des nouvelles conventions avec ces organismes, les attentes de résultats en fonction des sommes investies.

Bilan 2011-2012

Satisfaction des citoyens à l'égard de la prestation de services ministérielle

| INDICATEUR | CIBLE 2011-2014 | RÉSULTAT 2011-2012 | |
|--|------------------|--------------------|----------------|
| Cote de satisfaction à l'égard de la prestation de services aux citoyens | Cote de 9 sur 10 | Cote de 8,8 sur 10 | Progresse bien |

Le sondage sur la satisfaction de la clientèle réalisé annuellement par le Ministère lui permet de mesurer l'atteinte des engagements inscrits dans sa déclaration de services aux citoyens et, ainsi, de cibler des pistes afin d'améliorer les services à sa clientèle.

En janvier 2012, le Ministère a administré le sondage pour une troisième année consécutive. Les résultats de 2011-2012 révèlent que le taux de satisfaction globale de la clientèle s'est maintenu à 8,8 sur 10, ce qui indique qu'elle continue d'apprécier les services offerts par le Ministère. Cette année, la quasi-totalité des résultats pour les aspects de service mesurés par le sondage ont peu varié par rapport à 2010-2011 et sont restés au-dessus de 8 sur 10, à l'exception de l'énoncé « Trouver facilement ce qu'on cherche dans le site Web du Ministère ».

Pour les trois sondages effectués depuis 2009, les aspects de service dont les résultats sont demeurés les plus élevés sont :

- le respect des employés envers la clientèle ;
- le fait d'être traité équitablement ;
- une demande traitée sans erreur.

Par ailleurs, la satisfaction de la clientèle ayant reçu la visite d'un inspecteur en salubrité alimentaire demeure toujours élevée avec une cote de 9 sur 10.

Amélioration des services aux citoyens et optimisation des processus

| INDICATEUR | CIBLE 2011-2014 | RÉSULTAT 2011-2012 | |
|---|---------------------------|---|----------------|
| Taux de réalisation des actions ou des projets prévus : | | | |
| - Actions du plan d'amélioration des services aux citoyens | 100 % des actions prévues | Actions réalisées en rapport avec la Déclaration de services aux citoyens, le site Internet et la Politique de gestion des plaintes | Progresse bien |
| - Projets d'optimisation des processus d'affaires | 100 % des projets prévus | 4 projets réalisés | Progresse bien |
| - Actions d'intégration technologique visant l'amélioration de la gestion et de la circulation de l'information | 100 % des actions prévues | 2 réseaux d'échange de pratiques Projet pilote en gestion intégrée des documents Organisation de la géomatique | Progresse bien |

> Amélioration des services aux citoyens

Le Ministère a implanté une culture d'amélioration continue des services en mettant en œuvre chaque année un plan d'amélioration des services. Le plan 2011-2012 comprend dix grandes activités en rapport, notamment, avec sa déclaration de services aux citoyens, son site Internet et sa politique de gestion des plaintes.

Cette année, 77 % des actions prévues au Plan d'amélioration des services 2011-2012 ont été accomplies. Des actions très variées ont été menées telles que la simplification de la fiche d'information *Thermoguide* sur la durée d'entreposage des aliments périssables et moins périssables, et l'élaboration de trois formulaires dynamiques pour la clientèle dans le site Web. Par ailleurs, la Politique ministérielle de gestion des plaintes a été terminée, ce qui permettra de répertorier centralement le nombre de plaintes adressées au Ministère et de cibler les interventions à mettre en œuvre pour y répondre.

> Optimisation des processus d'affaires

L'optimisation des processus d'affaires s'inscrit dans les orientations gouvernementales d'amélioration des services à la clientèle, de modernisation de la gestion de la fonction publique et d'allègement administratif. En 2011-2012, le Ministère a réalisé quatre projets afin d'optimiser les processus d'affaires suivants :

- l'organisation du Centre d'assistance du service de la technologie de la Direction des ressources informationnelles ;
- la gestion des demandes d'aide financière pour le sous-volet « Mesures de réduction de la pollution diffuse » du programme Prime-Vert ;
- les activités de réception des échantillons et des animaux au Laboratoire d'expertise en pathologie animale (LEPAQ) ;
- la préparation à l'étude des crédits budgétaires.

> Gestion et circulation de l'information

Le Ministère vise à améliorer la qualité des services offerts au citoyen, notamment grâce à une meilleure gestion et à une meilleure circulation de l'information au sein de l'organisation. Il est donc prévu de déployer la gestion intégrée des documents, d'implanter quatorze réseaux d'échange de pratiques et de compléter le plan maître en géomatique. À cette fin, en 2011-2012, le Ministère a réalisé ce qui suit :

- Deux réseaux d'échange de pratiques (communauté de pratiques) ont été implantés en matière de toxi-infections alimentaires et d'inspection dans le domaine laitier. L'utilisation de ces réseaux de collaboration virtuelle s'avère un moyen simple, efficace et peu coûteux d'améliorer le partage d'informations entre spécialistes, au bénéfice de l'organisation.
- Un projet pilote visant à valider l'implantation du système de gestion intégrée des documents dans une unité administrative du Ministère a débuté en février 2012. Ce système vise à gérer de façon intégrée à la fois les documents administratifs, les documents d'archives de conservation permanente et la documentation de référence, que les documents et les dossiers soient analogiques (documents papier, audio ou vidéo, microfilms, etc.) ou numériques (fichiers informatiques, pages Web, images, courriels, etc.).
- Le Ministère a entrepris une démarche d'organisation de la géomatique afin d'assurer l'exploitation optimale des données géospatiales dans l'atteinte de ses objectifs d'affaires.

Attentes à l'égard des organismes associés

| INDICATEUR | CIBLE 2011-2014 | RÉSULTAT 2011-2012 | |
|---|------------------------------|---|----------------|
| Pourcentage des conventions signées avec les organismes associés qui précisent les attentes de résultats en fonction des sommes investies | 100% des conventions signées | 80% des conventions signées durant la période visée qui contiennent des attentes de résultats | Progresse bien |

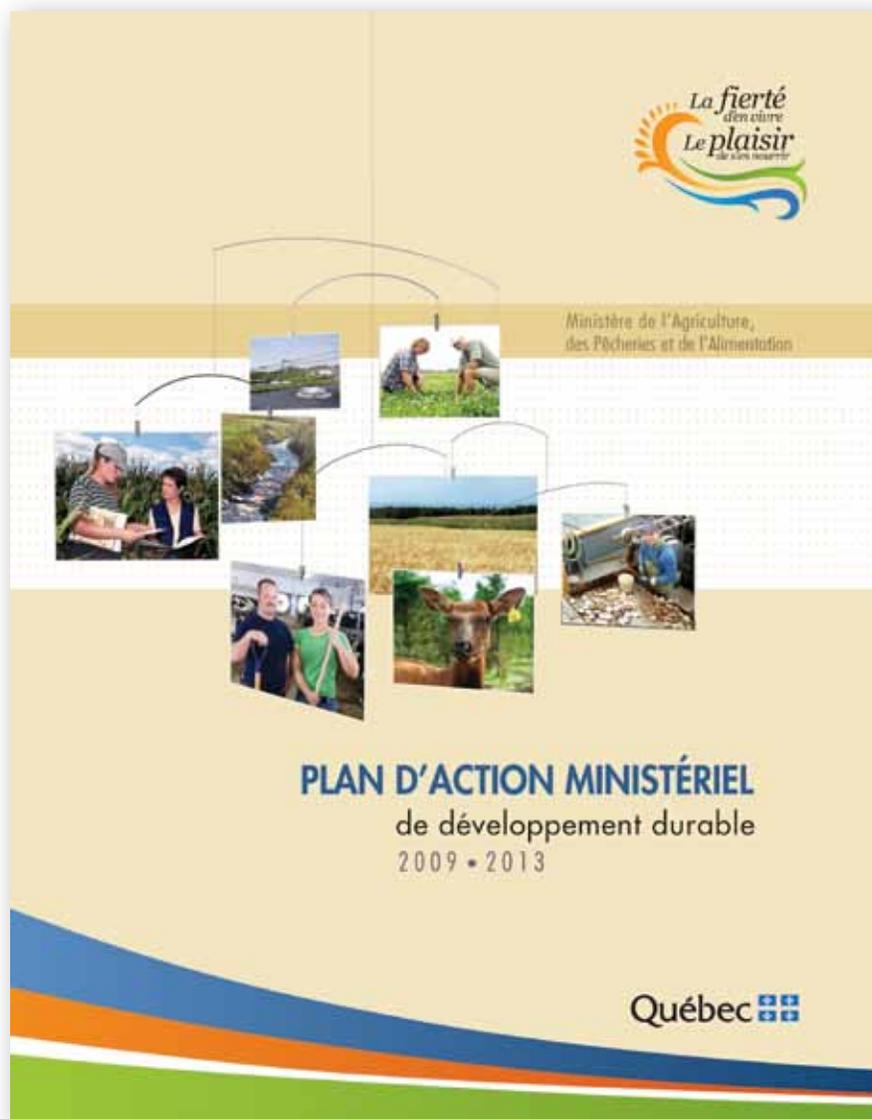
Adopté en décembre 2009, la Politique ministérielle de gouvernance à l'égard des organismes associés vise l'adoption de bonnes pratiques de gouvernance permettant de gérer les risques associés à ce type de partenariat tout en répondant à des exigences de transparence et de saine utilisation des fonds publics.

La première section de cette politique concerne la présence du Ministère aux conseils d'administration des organismes associés, tandis que la seconde décline le cadre de gestion ministériel qui s'applique principalement aux ententes signées avec ces organismes. Ce cadre prévoit, entre autres, dans la convention, des attentes de résultats formulées par le Ministère auprès de l'organisme associé, en fonction des sommes investies. Ces attentes sont introduites lors du renouvellement d'une convention existante ou de la signature d'une nouvelle convention. Cinq conventions ont été signées durant l'année. Parmi celles-ci, quatre conventions présentent des attentes de résultats. La cinquième convention n'a pu intégrer des attentes de résultats en raison de l'avancement du processus de renouvellement au moment de l'implantation de ces nouvelles lignes directrices.



**RÉSULTATS 2011-2012 AU REGARD DU
PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009-2013**

BILAN DES RÉSULTATS 2011-2012



Le Plan d'action ministériel de développement durable 2009-2013 met en évidence 18 actions qui permettent au Ministère de contribuer à la mise en œuvre de 9 objectifs gouvernementaux en rapport avec 6 orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable :

- informer, sensibiliser, éduquer et innover ;
- réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement ;
- produire et consommer de façon responsable ;
- accroître l'efficacité économique ;
- répondre aux changements démographiques ;
- aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée.

| | CIBLES 2009-2013 | BILAN 2011-2012 | | |
|--------------------------------------|--|--|---|-----------------|
| | | CIBLE ATTEINTE | | À SURVEILLER |
| OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1 | MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LE CONCEPT ET LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET FAVORISER LE PARTAGE DES EXPÉRIENCES ET DES COMPÉTENCES EN CETTE MATIÈRE ET L'ASSIMILATION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE QUI EN FACILITENT LA MISE EN ŒUVRE | | | |
| ACTION MINISTÉRIELLE 1 | METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS CONTRIBUANT À LA RÉALISATION DU PLAN GOUVERNEMENTAL DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE (ACTIVITÉ INCONTOURNABLE) | | | |
| p. 91 | Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable | Sensibilisation de 80 % des employés en 2011 | ● | |
| p. 92 | Parmi les employés ciblés, taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières* | Que 50% des personnels ciblés aient suivi une formation traitant minimalement des 2 contenus de référence d'ici le 31 mars 2013* | | ● |
| ACTION MINISTÉRIELLE 2 | AMÉLIORER LES SERVICES-CONSEILS RATTACHÉS À L'UNE OU L'AUTRE DES DIMENSIONS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, AU BÉNÉFICE DES ENTREPRISES AGRICOLES | | | |
| p. 93 | Nombre cumulatif d'entreprises qui ont bénéficié de services-conseils subventionnés | 15 000 entreprises ayant utilisé les services-conseils subventionnés par le MAPAQ** | ● | |
| p. 93 | Nombre cumulatif de diagnostics spécialisés en agroenvironnement réalisés entre 2009 et 2013 | Réalisation de 3 000 diagnostics spécialisés en agroenvironnement d'ici 2013 | | ● |
| p. 94 | Offre de services-conseils multidisciplinaires, par les réseaux Agriconseils, dans les secteurs de la transformation à la ferme, de l'agrotourisme et dans les productions en développement | Services-conseils offerts dans les secteurs ciblés d'ici 2013 | ● | |

* L'indicateur et la cible ont été modifiés à la suite d'une décision rendue par le Comité interministériel de développement durable (CIDD) le 4 juin 2010.

** Cible du Plan stratégique 2005-2008 du Ministère qui a été transposée au Plan d'action ministériel de développement durable lors de son élaboration et qui a été atteinte en 2009-2010.

| | | CIBLES 2009-2013 | BILAN 2011-2012 | | |
|--------------------------------------|--|--|--------------------|-------------------|-----------------|
| | | | CIBLE ATTEINTE | PROGRESSE BIEN | À SURVEILLER |
| OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3 | SOUTENIR LA RECHERCHE ET LES NOUVELLES PRATIQUES ET TECHNOLOGIES CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EN MAXIMISER LES RETOMBÉES AU QUÉBEC | | | | |
| ACTION MINISTÉRIELLE 3 | ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN D'ACTION CONCERTÉ EN RECHERCHE ET INNOVATION | | | | |
| p. 95 | État d'avancement de la mise en place d'un plan d'action pour la recherche et l'innovation en agroalimentaire | Investissement de 100 % des sommes allouées au plan d'action d'ici 2013 | | ● | |
| OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4 | POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION D'UNE CULTURE DE LA PRÉVENTION ET ÉTABLIR DES CONDITIONS FAVORABLES À LA SANTÉ, À LA SÉCURITÉ ET À L'ENVIRONNEMENT | | | | |
| ACTION MINISTÉRIELLE 4 | DÉVELOPPER LA TRAÇABILITÉ DANS DE NOUVEAUX SECTEURS DE PRODUCTION ET POURSUIVRE LA TRAÇABILITÉ DE LA FERME À LA TABLE | | | | |
| p. 96 | Nombre d'espèces et de secteurs couverts par un système de traçabilité | Identification d'au moins deux nouvelles espèces d'ici mars 2013 et élaboration d'un nouveau plan avec les partenaires | ● | | |
| ACTION MINISTÉRIELLE 5 | AIDER LES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION DU SECTEUR DES FROMAGES FINS À SE DOTER DES OUTILS NÉCESSAIRES POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA SALUBRITÉ DES ALIMENTS | | | | |
| p. 98 | Nombre d'entreprises du secteur des fromages fins ayant appliqué un plan de contrôle et de gestion de la qualité | Application d'un plan de contrôle et de gestion de la qualité par 20 entreprises du secteur des fromages fins d'ici 2011 | ● | | |
| p. 98 | Nombre d'entreprises du secteur des fromages fins ayant implanté un système de qualité reconnu incorporant les principes HACCP | Implantation d'un système de qualité reconnu incorporant les principes HACCP par 3 entreprises du secteur des fromages fins d'ici 2011 | ● | | |
| ACTION MINISTÉRIELLE 6 | METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS DE GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT EN MILIEU AGRICOLE VISANT À AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU ET À LUTTER CONTRE LES ALGUES BLEU-VERT | | | | |
| p. 99 | Nombre total d'exploitations agricoles adhérant aux projets de bassins versants | Participation de 4 200 exploitations agricoles aux projets de bassins versants d'ici 2013 | | | ● |
| p. 99 | Appui financier du Ministère dans le cadre des projets pour soutenir la mise en place de correctifs à la ferme | Atteinte de l'appui financier déterminé d'ici 2013 – 30 millions de dollars | | | ● |
| p. 100 | Proportion des projets de bassins ciblés où l'on observe une tendance temporelle à l'amélioration de la qualité de l'eau de surface | Tendance temporelle à l'amélioration de la qualité de l'eau de surface pour 50 % des projets de bassins ciblés d'ici 2013 | | | ● |

| | | CIBLES 2009-2013 | BILAN 2011-2012 | | |
|------------------------------------|--|---|--------------------|-------------------|-----------------|
| | | | CIBLE ATTEINTE | PROGRESSE BIEN | À SURVEILLER |
| ACTION MINISTÉRIELLE 7 | SOUTENIR LES EXPLOITATIONS QUI DOIVENT ENTREPOSER LEURS FUMIERS DE FAÇON ADÉQUATE D'ICI 2010, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES | | | | |
| p. 101 | Pourcentage des exploitations visées dont les fumiers sont entreposés de façon adéquate | Entreposage adéquat pour 100% des exploitations visées d'ici 2010 | | ● | |
| ACTION MINISTÉRIELLE 8 | POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AQUACULTURE EN EAU DOUCE AU QUÉBEC (STRADDAQ) | | | | |
| p. 102 | Nombre d'entreprises adhérant à la STRADDAQ* | Adhésion de 41 (au lieu de 47) entreprises d'ici mars 2015 (au lieu de mars 2011)** | | | ● |
| p. 102 | Part relative de la production des piscicultures adhérant à la STRADDAQ* | Part relative équivalant à 80% de la production des piscicultures adhérant à la STRADDAQ d'ici mars 2015 (au lieu de mars 2011)** | | | ● |
| p. 103 | Nombre d'entreprises piscicoles adhérant à la STRADDAQ ayant atteint les objectifs de l'entente | Atteinte, d'ici mars 2015 (au lieu de 2013), des objectifs de l'entente par 20 entreprises piscicoles adhérant à la STRADDAQ** | | | ● |
| ACTION MINISTÉRIELLE 9 | METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE EN PROTECTION PHYTOSANITAIRE DES CULTURES AU QUÉBEC | | | | |
| p. 104 | État d'avancement de la mise en œuvre d'une stratégie en protection phytosanitaire des cultures | Adoption et publication de la stratégie en protection phytosanitaire des cultures d'ici 2013 | ● | | |
| ACTION MINISTÉRIELLE 10 | ÉLABORER ET METTRE EN PLACE UN PLAN D'ACTION POUR SOUTENIR L'ESSOR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE | | | | |
| p. 105 | État d'avancement de la mise en place d'un plan d'action pour soutenir l'essor de l'agriculture biologique | Investissement de 100% des sommes allouées au plan d'action d'ici 2013 | | ● | |

* Ces indicateurs ont été fusionnés à des fins de simplification.

** Ces cibles ont été modifiées.

| | | CIBLES 2009-2013 | BILAN 2011-2012 | | |
|--------------------------------------|---|---|--------------------|-------------------|-----------------|
| | | | CIBLE ATTEINTE | PROGRESSE BIEN | À SURVEILLER |
| OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6 | APPLIQUER DES MESURES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET UNE POLITIQUE D'ACQUISITIONS ÉCORESPONSABLES AU SEIN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX | | | | |
| ACTION MINISTÉRIELLE 11 | METTRE EN ŒUVRE DES PRATIQUES ET DES ACTIVITÉS CONTRIBUANT AUX DISPOSITIONS DE LA POLITIQUE POUR UN GOUVERNEMENT ÉCORESPONSABLE DÈS SON ADOPTION (ACTIVITÉ INCONTOURNABLE) | | | | |
| p. 106 | Adoption du cadre ou du système de gestion environnementale | Adoption du cadre ou du système de gestion environnementale d'ici mars 2011 | | | • |
| p. 106 | Nombre de mesures appliquées contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale | Application de 16 mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale d'ici 2013 | | • | |
| p. 107 | Nombre de pratiques d'acquisitions écoresponsables réalisées | Réalisation de 16 pratiques d'acquisitions écoresponsables d'ici 2013 | | • | |
| ACTION MINISTÉRIELLE 12 | POURSUIVRE LA DÉMARCHE DE CERTIFICATION CÉGEP VERT DU QUÉBEC POUR LES DEUX CAMPUS DE L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE | | | | |
| p. 108 | Attestation du niveau 3 octroyée par Environnement Jeunesse | Obtention du niveau 3 de la certification <i>Cégep vert du Québec</i> d'ici septembre 2010 | • | | |
| OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 8 | AUGMENTER LA PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES AYANT DES INCIDENCES MOINDRES SUR L'ENVIRONNEMENT DANS LE BILAN ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC | | | | |
| ACTION MINISTÉRIELLE 13 | FINANCER DES PROJETS VISANT À RÉDUIRE ET ÉVITER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE LA BIOMASSE | | | | |
| p. 109 | Investissements du Ministère pour la réalisation de projets | Investissement du Ministère de 12 millions de dollars (au lieu de 20,5 millions) dans ces projets d'ici 2013* | | | • |
| p. 109 | Nombre de tonnes équivalent CO ₂ réduites ou évitées | Réduction ou évitement de 256 000 tonnes équivalent CO ₂ d'ici 2013 | | | • |
| OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 9 | APPLIQUER D'AVANTAGE L'ÉCOCONDITIONNALITÉ ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DANS LES PROGRAMMES D'AIDE PUBLICS ET SUSCITER LEUR IMPLANTATION DANS LES PROGRAMMES DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES | | | | |
| ACTION MINISTÉRIELLE 14 | APPLIQUER PROGRESSIVEMENT L'ÉCOCONDITIONNALITÉ DES AIDES AGRICOLES | | | | |
| p. 111 | Pourcentage des exploitations agricoles bénéficiant du crédit de taxes foncières agricoles et soumises au critère du dépôt du bilan de phosphore à l'équilibre, exigible en vertu du REA** | 100% des exploitations agricoles visées à compter de l'année fiscale 2011** | | • | |

* Cette cible a été modifiée.

** L'indicateur et la cible ont été modifiés.

| CIBLES 2009-2013 | BILAN 2011-2012 | | |
|---------------------|--------------------|-------------------|-----------------|
| | CIBLE ATTEINTE | PROGRESSE BIEN | À SURVEILLER |

**OBJECTIF
GOUVERNEMENTAL 12**

FAVORISER LE RECOURS AUX INCITATIFS ÉCONOMIQUES, FISCAUX ET NON FISCAUX, AFIN D'INSCRIRE LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION DE PRODUITS ET DE SERVICES DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**ACTION
MINISTÉRIELLE 15**

SOUTENIR L'APPLICATION D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

| | | | | | |
|--------|---|---|--|--|---|
| p. 113 | Nombre d'entreprises ayant amorcé ou réalisé un diagnostic et un plan d'action en développement durable | Amorce ou réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'action en développement durable par 15 (au lieu de 50) entreprises d'ici 2013* | | | ● |
| p. 114 | Nombre d'entreprises ayant réalisé des activités de développement ou d'implantation de procédés innovateurs liés au développement durable | Réalisation d'activités de développement ou d'implantation de procédés innovateurs liés au développement durable par 30 (au lieu de 50) entreprises d'ici 2013* | | | ● |

**OBJECTIF
GOUVERNEMENTAL 14**

FAVORISER LA VIE FAMILIALE ET EN FACILITER LA CONCILIATION AVEC LE TRAVAIL, LES ÉTUDES ET LA VIE PERSONNELLE

**ACTION
MINISTÉRIELLE 16**

METTRE EN ŒUVRE LES PLANS D'ACTION DES DIFFÉRENTS VOILETS DE LA POLITIQUE JEUNESSE DU MINISTÈRE

| | | | | | |
|--------|---|--|---|--|---|
| p. 115 | Investissements du Ministère liés aux programmes d'aide pour la relève agricole | Investissement du Ministère de 10 millions de dollars dans le Plan en faveur de la relève agricole d'ici mars 2013 | | | ● |
| p. 115 | Nombre de projets soutenus par les programmes d'aide pour la relève agricole | Soutien apporté à 750 projets grâce aux programmes d'aide pour la relève agricole d'ici mars 2013 | ● | | |
| p. 116 | Nombre de participants au Programme d'appui financier à la relève dans le secteur de la capture (dans l'industrie des pêches) | Soutien accordé à 30 projets au moyen du Programme d'appui financier à la relève dans le secteur de la capture (dans l'industrie des pêches) d'ici mars 2011 | ● | | |

* Ces cibles ont été modifiées.

| | | CIBLES 2009-2013 | BILAN 2011-2012 | | |
|---------------------------------------|--|--|--------------------|-------------------|-----------------|
| | | | CIBLE ATTEINTE | PROGRESSE BIEN | À SURVEILLER |
| OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 18 | INTÉGRER LES IMPÉRATIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES STRATÉGIES ET LES PLANS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAUX ET LOCAUX | | | | |
| ACTION MINISTÉRIELLE 17 | METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS PILOTES VISANT À ÉLABORER DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE | | | | |
| p. 117 | Signature des protocoles d'entente liant le Ministère et chacune des MRC participantes aux projets pilotes | Signature de 8 protocoles d'entente liant le Ministère et chacune des 8 MRC d'ici mars 2010 | ● | | |
| p. 117 | Dépôt des plans de développement de la zone agricole conçus par les MRC | Dépôt des 8 plans de développement de la zone agricole conçus par les MRC d'ici mars 2012 (au lieu de mars 2011)* | ● | | |
| p. 118 | Publication du guide ministériel d'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole à l'intention des MRC et des communautés métropolitaines | Publication du guide ministériel d'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole à l'intention des MRC et des communautés métropolitaines d'ici mars 2012 (au lieu de mars 2011)* | ● | | |
| ACTION MINISTÉRIELLE 18 | METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'ACCOMPAGNEMENT-CONSEIL DES MUNICIPALITÉS ET DES ENTREPRISES QUI SOUTIENNENT LE DYNAMISME TERRITORIAL (ACTIVITÉ INCONTOURNABLE) | | | | |
| p. 119 | Nombre d'actions du plan d'accompagnement-conseil des municipalités mises en œuvre auxquelles participe le Ministère | Participation à la mise en œuvre de l'ensemble des actions communes inscrites dans le plan d'accompagnement-conseil des municipalités d'ici 2013 | | ● | |
| p. 120 | Nombre d'actions du plan d'accompagnement-conseil des entreprises mises en œuvre auxquelles participe le Ministère pour le secteur de la transformation alimentaire | Participation à la mise en œuvre de l'ensemble des actions communes inscrites dans le plan d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur de la transformation alimentaire d'ici 2013 | | ● | |

* Ces cibles ont été modifiées.

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1 – MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LE CONCEPT ET LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET FAVORISER LE PARTAGE DES EXPÉRIENCES ET DES COMPÉTENCES EN CETTE MATIÈRE ET L'ASSIMILATION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE QUI EN FACILITENT LA MISE EN ŒUVRE

ACTION 1 : METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS CONTRIBUANT À LA RÉALISATION DU PLAN GOUVERNEMENTAL DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE – ACTIVITÉ INCONTOURNABLE

Mise en contexte

Le Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique s'inscrit dans la mise en œuvre de la première orientation de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. En vertu de ce plan, les ministères et organismes doivent :

- 1) sensibiliser leur personnel à la démarche gouvernementale de développement durable ou aux engagements de leur plan d'action en matière de développement durable, et ce, par des activités thématiques et différents outils. Pour ce volet, la cible gouvernementale est considérée comme atteinte, mais les ministères et organismes doivent poursuivre annuellement leurs efforts de sensibilisation ;
- 2) cibler les membres du personnel dont les tâches sont directement reliées à l'encadrement, à la planification stratégique et opérationnelle, à l'élaboration et à l'analyse de projets, de programmes ou d'appels d'offres, à l'organisation d'événements ainsi qu'à la rédaction communicationnelle et organisationnelle, et les former afin qu'ils détiennent les compétences et les outils nécessaires pour intégrer la prise en compte des principes de développement durable dans les activités ministérielles jugées structurantes. Pour ce volet, la cible fait référence à deux contenus, soit :
 - les connaissances et les informations relatives à la démarche gouvernementale de développement durable ;
 - les apprentissages reliés aux principes de développement durable et à leur prise en compte.

La mesure du taux de formation du personnel ciblé sera réalisée en mars 2013 par le Bureau de coordination du développement durable du MDDEP, et ce, pour l'ensemble des ministères et organismes.

| INDICATEUR 1 | CIBLE GOUVERNEMENTALE 2010-2011 | RÉSULTATS CUMULATIFS | | |
|--|--|----------------------|---|--|
| | | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
| Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable | Sensibiliser au développement durable 80% des personnels de l'administration publique d'ici 2011 | | 90%* Cible gouvernementale atteinte | Actions ministérielles poursuivies Voir les résultats commentés |

* Ce taux de sensibilisation des employés a été mesuré par le Bureau de coordination du développement durable (BCDD), et ce, globalement pour l'ensemble de l'administration publique en mars 2011.

Résultats commentés

Afin de sensibiliser son personnel au concept de développement durable, le Ministère a réalisé les activités suivantes en 2011-2012 :

- Une collecte mensuelle de denrées non périssables s'est tenue auprès du personnel du Ministère, au profit de Moisson Québec. Un thème est mis en valeur chaque mois afin de susciter l'intérêt des employés. Les produits amassés et acheminés à Moisson Québec ont été redistribués dans les 150 organismes venant en aide aux personnes défavorisées de la région de Québec.
- Le Ministère a maintenu un site intranet portant sur le développement durable. Ce site rassemble des informations sur la démarche gouvernementale de développement durable, le Plan d'action ministériel de développement durable, les seize principes qui soutiennent la démarche ainsi que les façons pour les employés de contribuer au développement durable dans leur milieu de travail. Ce site présente également plusieurs liens d'intérêt afin que les membres du personnel puissent intégrer des pratiques durables dans leur quotidien en tant que citoyens.
- Le personnel du Ministère peut joindre en tout temps une personne-ressource en matière de développement durable par l'intermédiaire d'un courrier électronique.
- Le Ministère a poursuivi ses activités de sensibilisation au concept de développement durable à l'occasion des journées d'accueil de son nouveau personnel.

| INDICATEUR 2 | CIBLE GOUVERNEMENTALE 2012-2013 | RÉSULTATS CUMULATIFS | | |
|---|--|----------------------|-----------|-------------------------------------|
| | | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
| Parmi les employés ciblés, taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières* | Que 50 % des personnels ciblés aient suivi une formation traitant minimalement des deux contenus de référence d'ici le 31 mars 2013* | | | 37% Voir les résultats commentés |

* L'indicateur et la cible ont été modifiés à la suite d'une décision rendue par le Comité interministériel de développement durable (CIDD) le 4 juin 2010.

Résultats commentés

La dernière année a permis de parfaire l'outil développé au cours de 2010-2011 afin de prendre en compte les principes de développement durable dans les différentes actions du Ministère. Une proportion de 37% du personnel ciblé a été formée quant à la démarche attendue et l'outil sera parachevé à la lumière des commentaires reçus.

ACTION 2 : AMÉLIORER LES SERVICES-CONSEILS RATTACHÉS À L'UNE OU L'AUTRE DES DIMENSIONS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, AU BÉNÉFICE DES ENTREPRISES AGRICOLES

Mise en contexte

Par l'intermédiaire des réseaux Agriconseils présents dans toutes les régions du Québec, le Ministère offre une contribution financière aux entreprises agricoles qui veulent obtenir des services-conseils sur le plan technique de même que dans les domaines de la gestion, de l'accompagnement relatif au transfert de ferme et de l'agroenvironnement. Ces services se veulent multidisciplinaires et permettent aux entreprises d'évoluer dans un environnement fortement compétitif, marqué par la libéralisation des marchés, l'innovation technologique ainsi que les exigences environnementales et sociétales. L'accès à ces services pour un nombre croissant d'entreprises contribue à améliorer la compétitivité de l'agriculture québécoise, à maintenir une occupation dynamique du territoire et à favoriser le développement régional.

| INDICATEUR 1 | CIBLE FINALE 2009-2010 | RÉSULTATS CUMULATIFS | | |
|---|--|---------------------------------|-----------|-----------------------------|
| | | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
| Nombre cumulatif d'entreprises qui ont bénéficié de services-conseils subventionnés | 15 000 entreprises ayant utilisé les services-conseils subventionnés par le MAPAQ* | 15 234 Cible atteinte | 16 360 | Cible atteinte en 2009-2010 |

| INDICATEUR 2 | CIBLE FINALE 2012-2013 | RÉSULTATS CUMULATIFS | | |
|--|--|----------------------|-----------|-------------------------------------|
| | | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
| Nombre cumulatif de diagnostics spécialisés en agroenvironnement réalisés entre 2009 et 2013 | Réalisation de 3 000 diagnostics spécialisés en agroenvironnement d'ici 2013 | 256 | 570 | 849 Voir les résultats commentés |

* Cible du Plan stratégique 2005-2008 du Ministère qui a été transposée au Plan d'action ministériel de développement durable lors de son élaboration et qui a été atteinte en 2009-2010.

Résultats commentés

On estime à 279 le nombre de diagnostics spécialisés réalisés en 2011-2012, dont 1 concerne le bilan alimentaire, 234, l'érosion des sols (en champ et en berge) et 44, la gestion des pesticides et des ennemis des cultures. Les diagnostics spécialisés ont été mis en place dans le cadre de la problématique des algues bleu-vert en 2009. La cible a été fixée en fonction du nombre d'exploitations devant se trouver géographiquement dans les bassins versants prioritaires au cours des prochaines années. Les diagnostics étaient obligatoires dans les projets collectifs au départ, mais sont maintenant, dans la majorité des cas, des mesures volontaires. Il est à noter que d'autres outils ou stratégies d'intervention peuvent également être utilisés pour comprendre et corriger les problèmes de surplus de phosphore et ceux en rapport avec l'emploi des pesticides et la gestion des ennemis des cultures.

| INDICATEUR 3 | CIBLE FINALE 2012-2013 | RÉSULTAT 2009-2010 | RÉSULTAT 2010-2011 | RÉSULTAT 2011-2012 |
|---|---|--------------------|---------------------------------------|---|
| Offre de services-conseils multidisciplinaires, par les réseaux Agriconseils, dans les secteurs de la transformation à la ferme, de l'agrotourisme et dans les productions en développement | Services-conseils offerts dans les secteurs ciblés d'ici 2013 | Besoins documentés | Plan d'action élaboré et mis en œuvre | Nouveaux services-conseils en diversification accessibles par l'entremise des réseaux Agriconseils Cible atteinte |

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3 – SOUTENIR LA RECHERCHE ET LES NOUVELLES PRATIQUES ET TECHNOLOGIES CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EN MAXIMISER LES RETOMBÉES AU QUÉBEC

ACTION 3 : ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN D'ACTION CONCERTÉ EN RECHERCHE ET INNOVATION

Mise en contexte

En juillet 2010, le Plan d'action pour la recherche et l'innovation en agroalimentaire a été lancé. Ce plan comprend dix-neuf actions à réaliser d'ici le 31 mars 2013, lesquelles sont regroupées sous trois orientations : intensifier la recherche dans les domaines prioritaires pour le Québec ; favoriser la synergie des acteurs de la chaîne d'innovation ; renforcer la recherche et l'innovation en entreprise. Ce plan d'action prévoit des programmes de soutien pour des projets de recherche et d'innovation.

| INDICATEUR 1 | CIBLE FINALE 2012-2013 | RÉSULTAT 2009-2010 | RÉSULTAT 2010-2011 | RÉSULTAT 2011-2012 |
|---|---|--|---|---|
| État d'avancement de la mise en place d'un plan d'action pour la recherche et l'innovation en agroalimentaire | Investissement de 100 % des sommes allouées au plan d'action d'ici 2013 | Élaboration et adoption du plan d'action | Lancement du plan d'action et début de sa mise en œuvre | Mise en œuvre du plan d'action et investissement des sommes allouées en cours Voir les résultats commentés |

Résultats commentés

En 2011-2012, différentes activités ont été réalisées dans le cadre du Plan d'action pour la recherche et l'innovation en agroalimentaire :

- Le Programme de soutien à l'innovation en agroalimentaire a permis de soutenir 88 projets de recherche et d'adaptation technologique en partenariat avec des universités, des centres de recherche et le secteur privé.
- Trois programmes de recherche orientés en partenariat ont été lancés en collaboration avec le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies. Ces programmes portent sur les aliments santé, l'élimination des nitrites dans les produits carnés ainsi que la production et la transformation laitières.
- Le Ministère a appuyé la tenue de forums sur l'innovation pour l'établissement des besoins de recherche ainsi que le démarchage pour la mise sur pied de projets d'innovation, et ce, afin de stimuler la collaboration entre les intervenants de la recherche et les entreprises.
- Des activités de maillage entre les entreprises agricoles et les centres de recherche et de transfert ont été soutenues par le Ministère en vue d'implanter de nouvelles technologies à la ferme.

Depuis le début de la mise en œuvre du Plan d'action, 57% des sommes allouées ont été engagées.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4 – POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION D'UNE CULTURE DE LA PRÉVENTION ET ÉTABLIR DES CONDITIONS FAVORABLES À LA SANTÉ, À LA SÉCURITÉ ET À L'ENVIRONNEMENT

ACTION 4 : DÉVELOPPER LA TRAÇABILITÉ DANS DE NOUVEAUX SECTEURS DE PRODUCTION ET POURSUIVRE LA TRAÇABILITÉ DE LA FERME À LA TABLE

Mise en contexte

La traçabilité est un outil permettant d'améliorer la rapidité d'intervention lors d'urgences sanitaires, d'assurer une meilleure protection de la santé publique et animale, de maintenir la confiance des consommateurs et de limiter les effets économiques négatifs d'une crise sanitaire sur le secteur bioalimentaire. Depuis 2001, le Ministère confie à Agri-Traçabilité Québec inc. (ATQ) la gestion du système d'identification et de traçabilité des animaux. ATQ coordonne également des projets pilotes dont les résultats servent notamment à l'implantation de la traçabilité dans de nouveaux secteurs. Au Québec, la traçabilité des bovins, des ovins et des cervidés est obligatoire.

| INDICATEUR 1 | CIBLE FINALE 2012-2013 | RÉSULTAT 2009-2010 | RÉSULTAT 2010-2011 | RÉSULTAT 2011-2012 |
|--|--|---|--|---|
| Nombre d'espèces et de secteurs couverts par un système de traçabilité | Identification d'au moins deux nouvelles espèces d'ici mars 2013 et élaboration d'un nouveau plan développé avec les partenaires | <p>Porc : Définition des bases du système de traçabilité québécois</p> <p>Viande bovine : Démarches pour poursuivre l'implantation de la traçabilité jusqu'aux consommateurs</p> <p>Fruits et légumes : Définition des principes de l'implantation</p> | <p>Porc : Évaluation de la pertinence du projet de règlement fédéral</p> <p>Viande bovine : Démarches pour poursuivre l'implantation de la traçabilité jusqu'aux consommateurs</p> <p>Fruits et légumes : Projet pilote pour déterminer les contraintes reliées à l'implantation de la traçabilité dans la laitue, les carottes et les fraises</p> <p>Œufs de consommation : Projet de règlement en cours de rédaction</p> | <p>Porc : Projet de règlement fédéral correspondant aux exigences souhaitées par le Québec</p> <p>Viande bovine : Démarches poursuivies et portrait de situation dressé</p> <p>Œufs de consommation : Projet de règlement en cours de rédaction</p> <p>Cible atteinte</p> <p>Voir les résultats commentés</p> |

■ Résultats commentés

En 2011-2012, le Ministère et son mandataire ATQ ont continué d'exercer un important leadership afin de s'assurer que le développement de la traçabilité au Canada tienne compte de ce que le Québec a déjà mis en place et des orientations qu'il prône en cette matière. Notamment, les autorités ministérielles ont poursuivi leurs interventions pour s'assurer que le projet de règlement fédéral relatif à la traçabilité du secteur porcin corresponde aux exigences souhaitées par le Ministère et le gouvernement du Québec. Le Québec a choisi de ne pas développer sa propre réglementation dans ce secteur de production, mais plutôt de travailler avec le gouvernement fédéral pour développer des normes à l'échelle canadienne.

De plus, des démarches visant à poursuivre l'implantation de la traçabilité jusqu'au consommateur dans le secteur de la viande bovine sont en cours. Un portrait de la situation du secteur a été dressé. Finalement, en ce qui concerne la traçabilité des œufs de consommation, dont les résultats sont prévus pour 2012-2013, la rédaction d'un projet de règlement modifiant le Règlement sur les aliments et ralliant l'ensemble des intervenants du secteur est en voie d'être achevée.

Compte tenu des travaux sur la traçabilité de la viande bovine et des œufs de consommation et de ceux du gouvernement fédéral à l'égard de la traçabilité pour la mise en application du plan d'action ministériel en cette matière, la cible finale concernant cet indicateur est jugée atteinte.

ACTION 5 : AIDER LES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION DU SECTEUR DES FROMAGES FINS À SE Doter DES OUTILS NÉCESSAIRES POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA SALUBRITÉ DES ALIMENTS

Mise en contexte

La mesure de soutien à la qualité des fromages fins découle de l'épisode de listériose qu'a connu le secteur fromager du Québec en août 2008. L'objectif était d'appuyer les entreprises de transformation du secteur des fromages fins à se doter de plans de contrôle et de gestion de la qualité ou de systèmes de qualité reconnus incorporant les principes *Hazard Analysis Critical Control Point* (HACCP).

| INDICATEUR 1 | CIBLE FINALE 2010-2011 | RÉSULTATS CUMULATIFS | | |
|--|--|----------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| | | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
| Nombre d'entreprises du secteur des fromages fins ayant appliqué un plan de contrôle et de gestion de la qualité | Application d'un plan de contrôle et de gestion de la qualité par 20 entreprises du secteur des fromages fins d'ici 2011 | 12 | 23 Cible atteinte | Cible atteinte en 2010-2011 |

| INDICATEUR 2 | CIBLE FINALE 2010-2011 | RÉSULTATS CUMULATIFS | | |
|--|--|----------------------|----------------------------|-----------------------------|
| | | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
| Nombre d'entreprises du secteur des fromages fins ayant implanté un système de qualité reconnu incorporant les principes HACCP | Implantation d'un système de qualité reconnu incorporant les principes HACCP par 3 entreprises du secteur des fromages fins d'ici 2011 | 1 | 6 Cible atteinte | Cible atteinte en 2010-2011 |

ACTION 6 : METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS DE GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT EN MILIEU AGRICOLE VISANT À AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU ET À LUTTER CONTRE LES ALGUES BLEU-VERT

Mise en contexte

En 2007, le gouvernement du Québec dévoilait le Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017. Le volet agricole de ce plan d'intervention a pour objectif de lutter contre la pollution diffuse et de réduire les rejets de phosphore dans l'environnement. Plus précisément, ce volet vise à identifier les problématiques agroenvironnementales sur les territoires les plus à risque et à appuyer financièrement la mise en place de correctifs à la ferme avec l'aide du programme Prime-Vert, et ce, à l'échelle de plusieurs bassins versants agricoles. Ces interventions s'inscrivent dans la continuité de la Politique nationale de l'eau et de l'approche par bassin versant. Au Québec, 34 projets collectifs de gestion de l'eau par bassin versant en milieu agricole sont en cours et le MDDEP est responsable du suivi de la qualité de l'eau de surface de ces projets.

| INDICATEUR 1 | CIBLE FINALE 2012-2013 | RÉSULTATS CUMULATIFS | | |
|---|---|----------------------|-----------|---------------------------------------|
| | | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
| Nombre total d'exploitations agricoles adhérant aux projets de bassins versants | Participation de 4 200 exploitations agricoles aux projets de bassins versants d'ici 2013 | 2 257 | 2 771 | 3 046 Voir les résultats commentés |

99

Résultats commentés

En 2011-2012, 275 nouvelles exploitations agricoles se sont ajoutées par rapport à l'année précédente, portant le nombre total d'exploitations agricoles adhérentes à 3 046.

| INDICATEUR 2 | CIBLE FINALE 2012-2013 | RÉSULTATS CUMULATIFS | | |
|--|---|--------------------------|---------------------------|--|
| | | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
| Appui financier du Ministère dans le cadre des projets pour soutenir la mise en place de correctifs à la ferme | Atteinte de l'appui financier déterminé d'ici 2013 – 30 millions de dollars | 6,2 millions de dollars* | 13,0 millions de dollars* | 19,1 millions de dollars Voir les résultats commentés |

* Ces données ont été mises à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2010-2011*.

Résultats commentés

Sur les 14,5 millions de dollars d'aide financière globale accordés au Québec en 2011-2012 pour lutter contre la pollution diffuse et les algues bleu-vert, 6,1 millions ont été alloués par le Ministère à des entreprises agricoles engagées dans des projets de gestion de l'eau par bassin versant, portant le montant total de l'appui financier à 19,1 millions de dollars depuis 2009-2010.

| INDICATEUR 3 | CIBLE FINALE 2012-2013 | RÉSULTATS CUMULATIFS | | |
|---|--|----------------------|-----------|------------------------------------|
| | | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
| Proportion des projets de bassins ciblés où l'on observe une tendance temporelle à l'amélioration de la qualité de l'eau de surface | Tendance temporelle à l'amélioration de la qualité de l'eau de surface pour 50% des projets de bassins ciblés d'ici 2013 | ND | ND | ND Voir les résultats commentés |

— Résultats commentés

Dans le cadre de son mandat de suivi de la qualité de l'eau des projets agricoles, le MDDEP a produit, en janvier 2011, un premier rapport qui démontre les difficultés liées à l'interprétation des données recueillies. Selon le MDDEP, il est difficile de dégager une tendance pour le phosphore total à moins de disposer de données réparties sur plusieurs années, idéalement sur une décennie. En effet, en bassin agricole, la concentration de phosphore varie proportionnellement avec le débit. Ainsi, pour dégager une tendance, on doit déterminer si celle-ci est fonction des variations climatiques ou des pratiques agricoles adoptées par les producteurs. Pour contourner ce problème et déterminer des tendances, le MDDEP prévoit dorénavant associer à chacune des mesures de concentration de phosphore prises la valeur du débit instantané du cours d'eau au même moment et poursuivre le suivi de ces projets sur une plus longue période.

ACTION 7 : SOUTENIR LES EXPLOITATIONS QUI DOIVENT ENTREPOSER LEURS FUMIERS DE FAÇON ADÉQUATE D'ICI 2010, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Mise en contexte

En 2002, lors de l'entrée en vigueur du REA, le MDDEP a fixé l'échéance réglementaire concernant l'entreposage étanche des fumiers au 1^{er} avril 2010. C'est dans ce contexte que le MAPAQ a décidé de maintenir ses efforts auprès des entreprises agricoles en production animale afin de les soutenir techniquement et financièrement dans la mise en conformité de leur exploitation par l'entremise du programme Prime-Vert.

| INDICATEUR 1 | CIBLE FINALE 2009-2010 | RÉSULTATS CUMULATIFS | | |
|---|--|----------------------|-----------|--|
| | | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
| Pourcentage des exploitations visées dont les fumiers sont entreposés de façon adéquate | Entreposage adéquat pour 100 % des exploitations visées d'ici 2010 | 93,4 % | 94,6 % | 96,1 % Voir les résultats commentés |

Résultats commentés

Avec le programme Prime-Vert, le Ministère a contribué à soutenir 435 projets de construction d'ouvrage de stockage des fumiers en 2011-2012 pour un investissement gouvernemental total de l'ordre de 38,1 millions de dollars, ce qui porte à 96,1 % le pourcentage cumulatif des exploitations agricoles dont les fumiers sont entreposés de façon adéquate.

On estime que 663 entreprises (3,95 %) en production animale ne sont pas conformes pour ce qui est de l'entreposage des fumiers. Ces dernières gèrent 887 712 m³ de fumier et 2 584 501 kg de phosphore (P₂O₅), soit respectivement 2,86 % et 3,70 % de la production québécoise.

Il est à noter que le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) permet, depuis août 2010, la gestion des fumiers en amas au champ. Ce changement à la réglementation offre aux entreprises agricoles une solution de rechange à l'entreposage étanche des fumiers.

ACTION 8 : POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AQUACULTURE EN EAU DOUCE AU QUÉBEC (STRADDAQ)

Mise en contexte

L'objectif de la STRADDAQ est que les pisciculteurs diminuent, d'ici le 31 décembre 2015, leurs rejets moyens annuels estimés de 7,2 kg de phosphore par tonne de production, de manière qu'ils s'établissent à 4,2 kg, ce qui équivaut à une diminution globale de près de 40 % de la quantité de phosphore rejetée dans les milieux récepteurs. L'adhésion à la STRADDAQ se fait sur une base volontaire et se concrétise lors du dépôt d'une demande de certificat d'autorisation par le pisciculteur à la direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Il est à noter que des modifications ont été apportées à la STRADDAQ au printemps 2011. La date d'échéance de la STRADDAQ a été reportée au 31 décembre 2015 et le programme de suivi de l'atteinte de la cible environnementale de rejet de phosphore (CER) débutera au printemps 2012. Ainsi, la cible finale de l'indicateur 3, concernant le nombre d'entreprises piscicoles adhérant à la STRADDAQ et ayant atteint la CER, est reportée à mars 2015.

| INDICATEURS 1 ET 2 FUSIONNÉS | CIBLE FINALE 2014-2015 MODIFIÉE | RÉSULTATS CUMULATIFS | | |
|--|--|------------------------|------------------------|--|
| | | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
| Nombre d'entreprises et part relative de la production des pisciculteurs adhérant à la STRADDAQ* | Adhésion de 41 (au lieu de 47) entreprises, soit 80 % de la production piscicole totale d'ici mars 2015 (au lieu de mars 2011)** | 12 entreprises 31 % | 22 entreprises 46 % | 24 entreprises 56 % Voir les résultats commentés |

* Les deux premiers indicateurs de l'action 8, tels qu'ils sont présentés dans le Plan d'action ministériel de développement durable 2009-2013, ont été fusionnés à des fins de simplification.

** Étant donné le report de l'échéance de la STRADDAQ à 2015, la date de la cible finale a été modifiée. De plus, celle-ci est maintenant de 41 entreprises, car 6 entreprises ont décidé de déposer leur demande de certificat d'autorisation au MDDEP hors de la STRADDAQ.

Résultats commentés

En 2011-2012, 2 nouvelles entreprises ont adhéré à la STRADDAQ, ce qui porte le nombre total d'entreprises adhérentes à 24. En tout, 7 entreprises, qui avaient adhéré à la STRADDAQ les années précédentes ont obtenu leur certificat d'autorisation du MDDEP en 2011-2012. Le nombre de pisciculteurs adhérant à la STRADDAQ et ayant obtenu leur certificat d'autorisation est maintenant de 17.

| INDICATEUR 3 | CIBLE FINALE 2014-2015 MODIFIÉE | RÉSULTATS CUMULATIFS | | |
|---|---|----------------------|-----------|------------------------------------|
| | | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
| Nombre d'entreprises piscicoles adhérant à la STRADDAQ ayant atteint les objectifs de l'entente | Atteinte, d'ici mars 2015 (au lieu de 2013), des objectifs de l'entente par 20 entreprises piscicoles adhérant à la STRADDAQ* | ND | ND | ND Voir les résultats commentés |

* Étant donné le report de l'échéance de la STRADDAQ à 2015, la date de la cible finale a été modifiée.

— Résultats commentés

Comme il a été mentionné dans la mise en contexte, l'échéance de la STRADDAQ est reportée au 31 décembre 2015 et le programme de suivi de l'atteinte de la cible environnementale de rejet de phosphore (CER) ne débutera qu'au printemps 2012.

ACTION 9 : METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE EN PROTECTION PHYTOSANITAIRE DES CULTURES AU QUÉBEC

Mise en contexte

La Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021 a pour objectif de réduire de 25% les risques pour la santé et l'environnement liés à l'utilisation des pesticides en milieu agricole au Québec. Elle vise notamment à réduire l'exposition des travailleurs agricoles et de la population générale aux pesticides, à réduire les résidus de pesticides dans les aliments et les produits végétaux, à maintenir une biodiversité en milieu agricole et à favoriser les organismes bénéfiques, à accroître la protection de l'eau souterraine et de surface et à renforcer l'adoption de pratiques agricoles favorisant la gestion intégrée des ennemis des cultures.

| INDICATEUR 1 | CIBLE FINALE 2012-2013 | RÉSULTAT 2009-2010 | RÉSULTAT 2010-2011 | RÉSULTAT 2011-2012 |
|---|--|---|---|--|
| État d'avancement de la mise en œuvre d'une stratégie en protection phytosanitaire des cultures | Adoption et publication de la stratégie en protection phytosanitaire des cultures d'ici 2013 | Élaboration de la stratégie avec les partenaires du Ministère | Stratégie entérinée par le comité de travail en juin 2010 | Adoption et publication de la stratégie en avril 2011 Cible atteinte |

ACTION 10 : ÉLABORER ET METTRE EN PLACE UN PLAN D'ACTION POUR SOUTENIR L'ESSOR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Mise en contexte

En juillet 2010, le Ministère a lancé son premier plan d'action pour le secteur biologique. Ce plan vise à accroître l'offre de produits biologiques, à remplacer les importations par des produits du Québec et à favoriser l'exportation de certains produits biologiques québécois. Il s'articule autour de trois grandes orientations :

- 1) Créer un environnement d'affaires favorable à la croissance du secteur biologique ;
- 2) Appuyer le développement des secteurs de la production et de la transformation de produits biologiques ;
- 3) Appuyer la commercialisation des produits biologiques au Québec et à l'extérieur de la province.

| INDICATEUR 1 | CIBLE FINALE 2012-2013 | RÉSULTAT 2009-2010 | RÉSULTAT 2010-2011 | RÉSULTAT 2011-2012 |
|--|---|------------------------------|---|---|
| État d'avancement de la mise en place d'un plan d'action pour soutenir l'essor de l'agriculture biologique | Investissement de 100 % des sommes allouées au plan d'action d'ici 2013 | Élaboration du plan d'action | Lancement du plan d'action et début de sa mise en œuvre | Mise en œuvre du plan d'action et investissement des sommes allouées en cours Voir les résultats commentés |

Résultats commentés

La mise en œuvre du Plan d'action pour le secteur biologique s'est poursuivie en 2011-2012 :

- Dans le cadre du programme Innovbio, 16 projets ont été soutenus financièrement :
 - 7 projets d'adaptation technologique et de transfert d'expertise ;
 - 2 activités de perfectionnement pour les producteurs agricoles et les conseillers ;
 - 7 projets régionaux visant à résoudre des problèmes identifiés.
- Dans le cadre du Programme d'appui à la mise en marché des produits biologiques, 3 projets ont été soutenus financièrement.
- Dans le cadre du Programme d'appui à la conversion à l'agriculture biologique, 83 entreprises ont obtenu une aide.
- Le Ministère a soutenu la mise en place des services-conseils en appui aux conseillers en agriculture biologique ainsi que le développement d'une veille technologique en agriculture biologique afin d'aider les entreprises à relever certains défis agronomiques et techniques propres au secteur.
- Le Ministère a appuyé la Filière biologique du Québec dans la mise en œuvre des activités de son plan de développement.

Depuis le début de la mise en œuvre du Plan d'action, 61 % des sommes allouées ont été engagées.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6 – APPLIQUER DES MESURES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET UNE POLITIQUE D'ACQUISITIONS ÉCORESPONSABLES AU SEIN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

ACTION 11 : METTRE EN ŒUVRE DES PRATIQUES ET DES ACTIVITÉS CONTRIBUANT AUX DISPOSITIONS DE LA POLITIQUE POUR UN GOUVERNEMENT ÉCORESPONSABLE DÈS SON ADOPTION – ACTIVITÉ INCONTOURNABLE

Mise en contexte

En 2009, le gouvernement a adopté la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable. Cette politique établit les domaines d'intervention communs à tous les ministères et organismes en matière de production et de consommation responsables. Elle encadre l'adoption de mesures de gestion environnementale et de pratiques d'acquisitions écoresponsables auxquelles les ministères et organismes sont appelés à contribuer.

| INDICATEUR 1 | CIBLE GOUVERNEMENTALE 2010-2011 | RÉSULTAT 2009-2010 | RÉSULTAT 2010-2011 | RÉSULTAT 2011-2012 |
|---|---|--------------------|----------------------------------|---|
| Adoption du cadre ou du système de gestion environnementale | Adoption du cadre ou du système de gestion environnementale d'ici mars 2011 | | Document terminé au 31 mars 2011 | Cadre de gestion environnementale en cours d'adoption au 31 mars 2012 |

| INDICATEUR 2 | CIBLE FINALE 2012-2013 | RÉSULTATS CUMULATIFS | | |
|---|---|----------------------|-----------|------------------------------------|
| | | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
| Nombre de mesures appliquées contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale | Application de 16 mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale d'ici 2013 | 4 | 8 | 13 Voir les résultats commentés |

Résultats commentés

Cinq mesures ont été appliquées au cours de l'année :

- Compostage du papier à main utilisé dans les salles de toilette du 200, chemin Sainte-Foy, Québec ;
- Installation d'un ilot de récupération multimatières à Alma ;
- Élimination de l'eau embouteillée lors d'un réaménagement effectué au Complexe scientifique du 2700, rue Einstein, Québec ;
- Tenue d'un kiosque du Réseau de transport de la capitale (RTC) pour informer les employés sur le transport en commun ;
- Réutilisation des reliures à anneaux reçues des soumissionnaires lors d'appels d'offres.

| INDICATEUR 3 | CIBLE FINALE 2012-2013 | RÉSULTATS CUMULATIFS | | |
|--|---|----------------------|-----------|------------------------------------|
| | | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
| Nombre de pratiques d'acquisitions écoresponsables réalisées | Réalisation de 16 pratiques d'acquisitions écoresponsables d'ici 2013 | 3 | 8* | 11 Voir les résultats commentés |

* Donnée révisée : une pratique d'acquisition écoresponsable a été réalisée en 2010-2011 mais omise, soit la rationalisation du nombre d'imprimantes et l'intégration de spécifications environnementales lors de leur acquisition (certifications Energy Star, ISO 14001, fonction recto verso, etc.).

Résultats commentés

Trois pratiques d'acquisitions écoresponsables ont été réalisées en 2011-2012 :

- Intégration des pratiques d'acquisitions écoresponsables dans la gestion des événements lors de quatre rencontres d'accueil ministériel et de la rencontre annuelle des cadres (recours à des traiteurs écoresponsables se situant à proximité du lieu de l'événement, utilisation minimale de papier, utilisation de produits avec le moins d'emballage possible) ;
- Achat de cloisons réutilisables répondant à des critères LEED pour la construction de trois bureaux (matériaux à faible émission, contenu recyclé et matériaux régionaux) ;
- Achat d'un échangeur à plaque (récupérateur de la chaleur du lait pour chauffer l'eau potable servant à abreuver et à nettoyer les vaches) à la ferme laitière biologique de La Pocatière.

En outre, d'autres pratiques se réalisent de manière continue, comme l'achat de papier fait de fibres postconsommation, la participation aux achats regroupés gouvernementaux et l'achat d'ordinateurs répondant aux critères Electronic Product Environmental Assessment Tool (EPEAT), un outil conçu pour identifier les équipements électroniques écologiques et durables.

ACTION 12 : POURSUIVRE LA DÉMARCHE DE CERTIFICATION CÉGEP VERT DU QUÉBEC POUR LES DEUX CAMPUS DE L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE

Mise en contexte

La certification *Cégep vert du Québec* invite la communauté collégiale à la concertation, dans une perspective d'amélioration continue et de développement responsable et viable. Le programme est divisé en plusieurs niveaux de certification permettant d'implanter des bases solides selon une intégration réaliste, structurante et durable.

| INDICATEUR 1 | CIBLE FINALE 2010-2011 | RÉSULTAT 2009-2010 | RÉSULTAT 2010-2011 | RÉSULTAT 2011-2012 |
|---|--|-----------------------|--|-----------------------|
| Attestation du niveau 3 octroyée par Environnement Jeunesse | Obtention du niveau 3 de la certification <i>Cégep vert du Québec</i> d'ici septembre 2010 | | Certification <i>Cégep vert du Québec</i> , niveau 3, obtenue Cible atteinte | |

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 8 – AUGMENTER LA PART DES ÉNERGIES RENEUVELABLES AYANT DES INCIDENCES MOINDRES SUR L'ENVIRONNEMENT DANS LE BILAN ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC

ACTION 13 : FINANCER DES PROJETS VISANT À RÉDUIRE ET ÉVITER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE LA BIOMASSE

Mise en contexte

Les mesures d'aide financière du programme Prime-Vert visant à appuyer la mise en œuvre de solutions de rechange à l'énergie fossile et de nouvelles sources d'énergie découlent du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques (PACC) du gouvernement du Québec. Elles ont pour objectif d'inciter les entreprises du secteur à adopter des technologies de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de valorisation énergétique de la biomasse.

La cible de réduction et d'évitement des GES ainsi que le montant alloué au MAPAQ pour l'atteindre ont été établis par le MDDEP lors de la mise en vigueur du PACC. Depuis, le contexte n'a pas favorisé l'essor des énergies renouvelables. En effet, le cours de l'énergie, les programmes parallèles et le niveau d'aide du programme Prime-Vert n'ont pas encouragé l'émergence de projets de réduction des émissions de GES. À la demande du MDDEP, le budget alloué à ces mesures a été révisé à l'automne 2010 et, des 24 millions de dollars attribués initialement au MAPAQ, 12 millions ont été retournés au Fonds vert sans ajustement de la cible de la réduction des émissions de GES. Étant donné que le PACC, qui se termine en 2012, est en cours de révision, il appert que les cibles et les budgets alloués au MAPAQ pour le nouveau PACC 2013-2020 seront revus à cette étape par le MAPAQ et le MDDEP.

| INDICATEUR 1 | CIBLE FINALE 2012-2013 MODIFIÉE | RÉSULTATS CUMULATIFS | | |
|---|---|----------------------|----------------|--|
| | | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
| Investissements du Ministère pour la réalisation de projets | Investissement du Ministère de 12 millions de dollars (au lieu de 20,5 millions) dans ces projets d'ici 2013* | 1 734 865 \$** | 2 614 266 \$** | 3 341 517 \$ Voir les résultats commentés |

* Cible modifiée par rapport à celle inscrite au Plan d'action ministériel de développement durable (voir la mise en contexte ci-dessus).

** Ces données ont été mises à jour et sont cumulées comparativement au *Rapport annuel de gestion 2010-2011*, qui présentait des résultats annuels.

| INDICATEUR 2 | CIBLE FINALE 2012-2013 | RÉSULTATS CUMULATIFS | | |
|---|--|----------------------|------------------|---|
| | | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
| Nombre de tonnes équivalent CO ₂ réduites ou évitées | Réduction ou évitement de 256 000 tonnes équivalent CO ₂ d'ici 2013 | 11 100 tonnes*** | 13 500 tonnes*** | 16 000 tonnes Voir les résultats commentés |

*** Ces données ont été mises à jour et sont cumulées comparativement au *Rapport annuel de gestion 2010-2011*, qui présentait des résultats annuels.

■ Résultats commentés

Le total de l'aide versée jusqu'à maintenant de 3,3 millions de dollars aura permis la réalisation de 186 projets de réduction des émissions de GES de l'ordre de 16 000 tonnes équivalent CO₂. Malgré la diminution du budget alloué aux mesures de réduction de ces émissions en vertu du PACC 2006-2012 (de 24 millions de dollars à 12 millions de dollars), le MDDEP n'a pas modifié la cible de réduction des émissions de GES du secteur agricole.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 9 – APPLIQUER DAVANTAGE L'ÉCOCONDITIONNALITÉ ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DANS LES PROGRAMMES D'AIDE PUBLICS ET SUSCITER LEUR IMPLANTATION DANS LES PROGRAMMES DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ACTION 14 : APPLIQUER PROGRESSIVEMENT L'ÉCOCONDITIONNALITÉ DES AIDES AGRICOLES

Mise en contexte

L'écoconditionnalité consiste à lier l'aide financière gouvernementale à l'atteinte d'objectifs environnementaux. Selon ce principe, les producteurs doivent respecter les dispositions de la législation et de la réglementation environnementales pour recevoir l'aide financière du gouvernement.

En 2009, le critère d'écoconditionnalité que le Ministère a adopté et entrepris de mettre en place est le dépôt annuel du bilan de phosphore à l'équilibre, ainsi que le prescrit le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) comme condition d'admissibilité au Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) pour les entreprises visées par cette disposition. Par conséquent, l'indicateur et la cible, tels qu'ils sont présentés dans le Plan d'action ministériel de développement durable (PAMDD), ont été modifiés afin qu'ils portent spécifiquement sur le PCTFA.

| INDICATEUR 1 MODIFIÉ | CIBLE FINALE 2012-2013 MODIFIÉE | RÉSULTATS CUMULATIFS | | |
|---|---|--|-------------------------------------|-----------|
| | | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
| <p>Nouvel indicateur Pourcentage des exploitations agricoles bénéficiant du crédit de taxes foncières agricoles et soumises au critère du dépôt du bilan de phosphore à l'équilibre, exigible en vertu du REA*</p> <p>Indicateur initial Nombre d'exploitations agricoles respectant l'équilibre de la norme phosphore 2010</p> | <p>Nouvelle cible 100 % des exploitations agricoles visées à compter de l'année fiscale 2011*</p> <p>Cible initiale Respect de la norme par 20 685 exploitations agricoles d'ici 2013</p> | <p>Travaux préalables aux modifications réglementaires</p> <p>Démarches préalables à la mise en place d'un mécanisme d'échange d'informations entre le MDDEP et le MAPAQ**</p> | <p>Voir les résultats commentés</p> | |

* L'indicateur et la cible ont été modifiés par rapport au PAMDD 2009-2013 (voir la mise en contexte ci-dessus).

** Les résultats ont été ajustés depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2010-2011*.

■ Résultats commentés

Les actions suivantes ont été réalisées en 2011-2012 afin de rendre effectif le critère d'écoconditionnalité pour les entreprises agricoles :

- Des modifications ont été apportées au Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations, afin que la demande de paiement de taxes foncières de l'exploitant précise le respect du dépôt d'un bilan de phosphore à l'équilibre en vertu du REA.
- Le PCTFA a été modifié afin que le dépôt annuel du bilan de phosphore à l'équilibre, tel qu'il est prévu au REA, soit une condition d'admissibilité, et ce, à compter de l'année fiscale 2011.
- Les modalités opérationnelles au sein du Ministère ont été revues dans le but d'appliquer le nouveau critère.
- Une entente d'échange d'informations entre le MDDEP et le MAPAQ a été préparée.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 12 – FAVORISER LE RECOURS AUX INCITATIFS ÉCONOMIQUES, FISCAUX ET NON FISCAUX, AFIN D'INSCRIRE LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION DE PRODUITS ET DE SERVICES DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTION 15 : SOUTENIR L'APPLICATION D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

Mise en contexte

En 2008, le Ministère a mis sur pied un projet pilote dans lequel les pratiques de gestion de 8 entreprises du secteur de la transformation alimentaire ont été analysées en fonction des principes de développement durable et dans lequel les retombées économiques de l'implantation d'une démarche de développement durable en entreprise ont été documentées. Ce projet s'est échelonné sur une période de 18 mois, entre l'automne 2008 et l'été 2010. Bien qu'il soit terminé, l'action se poursuivra dans le cadre de l'actualisation, en 2012-2013, de l'offre d'appui financier à la transformation alimentaire. Les cibles ont cependant été revues, s'établissant maintenant à 15 entreprises pour le premier indicateur et à 30 entreprises pour le deuxième.

| INDICATEUR 1 | CIBLE FINALE 2012-2013 MODIFIÉE | RÉSULTATS CUMULATIFS | | |
|---|---|--|--|--|
| | | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
| Nombre d'entreprises ayant amorcé ou réalisé un diagnostic et un plan d'action en développement durable | Amorce ou réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'action en développement durable par 15 (au lieu de 50) entreprises d'ici 2013* | 6 entreprises ayant réalisé un plan d'action | 8 entreprises ayant réalisé un plan d'action | 8 entreprises ayant réalisé un plan d'action Voir les résultats commentés |

* Cette cible a été réévaluée.

Résultats commentés

Aucun nouveau diagnostic ni aucun plan d'action en matière de développement durable n'a été réalisé en 2011-2012 étant donné que le projet pilote dont il est question dans la mise en contexte ci-dessus s'est terminé en 2010. Cependant, cette action se poursuivra dans le cadre de l'actualisation, en 2012-2013, de l'offre d'appui financier à la transformation alimentaire.

| INDICATEUR 2 | CIBLE FINALE 2012-2013 MODIFIÉE | RÉSULTATS CUMULATIFS | | |
|---|---|--|---|---|
| | | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
| Nombre d'entreprises ayant réalisé des activités de développement ou d'implantation de procédés innovateurs liés au développement durable | Réalisation d'activités de développement ou d'implantation de procédés innovateurs liés au développement durable par 30 (au lieu de 50) entreprises d'ici 2013* | 5 entreprises ayant réalisé des activités liées au développement durable | 10 entreprises ayant réalisé des activités liées au développement durable | 13 entreprises ayant réalisé des activités liées au développement durable Voir les résultats commentés |

* Cette cible a été réévaluée.

Résultats commentés

En 2011-2012, 3 entreprises ont développé des projets ayant un lien direct avec le développement durable dans le cadre du Programme de soutien à l'innovation en transformation alimentaire, pour un total de 13.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 14 – FAVORISER LA VIE FAMILIALE ET EN FACILITER LA CONCILIATION AVEC LE TRAVAIL, LES ÉTUDES ET LA VIE PERSONNELLE

ACTION 16 : METTRE EN ŒUVRE LES PLANS D'ACTION DES DIFFÉRENTS VOLETS DE LA POLITIQUE JEUNESSE DU MINISTÈRE

Mise en contexte

La Politique jeunesse et les plans d'action destinés à la relève en production agricole et dans le secteur des pêches qui en découlent visent à assurer le renouvellement et la pérennité des activités bioalimentaires. Mis en vigueur en août 2008, le Plan en faveur de la relève agricole comprend 4 programmes d'aide financière et est doté d'une enveloppe de 10 millions de dollars répartie sur 5 ans. Ces programmes, ainsi que le Programme d'appui financier à la relève dans le secteur de la capture (dans l'industrie des pêches), permettent la mise en place de mesures concrètes afin d'appuyer les jeunes dans leur démarche d'établissement en agriculture ou dans l'industrie des pêches.

| INDICATEUR 1 | CIBLE FINALE 2012-2013 | RÉSULTATS CUMULATIFS | | |
|---|--|--------------------------|--------------------------|--|
| | | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
| Investissements du Ministère liés aux programmes d'aide pour la relève agricole | Investissement du Ministère de 10 millions de dollars dans le Plan en faveur de la relève agricole d'ici mars 2013 | 1,93 million de dollars* | 4,0 millions de dollars* | 5,84 millions de dollars Voir les résultats commentés |

* Ces données ont été mises à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2010-2011*.

| INDICATEUR 2 | CIBLE FINALE 2012-2013 | RÉSULTATS CUMULATIFS | | |
|--|---|----------------------|-----------|--------------------------------|
| | | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
| Nombre de projets soutenus par les programmes d'aide pour la relève agricole | Soutien apporté à 750 projets grâce aux programmes d'aide pour la relève agricole d'ici mars 2013 | 349** | 742** | 1 122 Cible atteinte |

** Ces données ont été mises à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2010-2011*.

Résultats commentés

En 2011-2012, 380 projets ont été soutenus pour un montant de plus de 1,8 million de dollars. Il est à noter que les programmes étaient en vigueur en 2008-2009 et ont financé, au cours de cette période, 140 projets, pour un total de 1,07 million de dollars. Depuis l'entrée en vigueur des programmes en 2008, ce sont donc 1 262 projets qui ont été soutenus financièrement pour plus de 6,9 millions de dollars.

| INDICATEUR 3 | CIBLE FINALE 2010-2011 | RÉSULTATS CUMULATIFS | | |
|---|--|----------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| | | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
| Nombre de participants au Programme d'appui financier à la relève dans le secteur de la capture (dans l'industrie des pêches) | Soutien accordé à 30 projets au moyen du Programme d'appui financier à la relève dans le secteur de la capture (dans l'industrie des pêches) d'ici mars 2011 | 40 | 68 Cible atteinte | Cible atteinte en 2010-2011 |

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 18 – INTÉGRER LES IMPÉRATIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES STRATÉGIES ET LES PLANS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAUX ET LOCAUX

ACTION 17 : METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS PILOTES VISANT À ÉLABORER DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Mise en contexte

Réalisé par une municipalité régionale de comté (MRC) en concertation avec les acteurs du milieu, le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. Le PDZA repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles.

En 2008, le Ministère a mis en place huit projets pilotes de PDZA avec autant de MRC. Les huit MRC ont déposé leur PDZA au cours des années 2010-2011 et 2011-2012. Un bilan des projets pilotes a été publié en mars 2012. Compte tenu du bilan positif de ces projets pilotes, un guide d'élaboration d'un PDZA destiné aux MRC a été publié dans la même année.

| INDICATEUR 1 | CIBLE FINALE 2009-2010 | RÉSULTATS CUMULATIFS | | |
|--|---|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| | | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
| Signature des protocoles d'entente liant le Ministère et chacune des MRC participantes aux projets pilotes | Signature de 8 protocoles d'entente liant le Ministère et chacune des 8 MRC d'ici mars 2010 | 8 Cible atteinte | Cible atteinte en 2009-2010 | Cible atteinte en 2009-2010 |

| INDICATEUR 2 | CIBLE FINALE 2011-2012 MODIFIÉE | RÉSULTATS CUMULATIFS | | |
|---|---|----------------------|-----------|----------------------------|
| | | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
| Dépôt des plans de développement de la zone agricole conçus par les MRC | Dépôt des 8 plans de développement de la zone agricole conçus par les MRC d'ici mars 2012 (au lieu de mars 2011)* | 0 | 7** | 8 Cible atteinte |

* Cette cible a été modifiée dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2010-2011*.

** Cette donnée a été mise à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2010-2011*.

| INDICATEUR 3 | CIBLE FINALE 2011-2012 MODIFIÉE | RÉSULTATS CUMULATIFS | | |
|--|--|----------------------|-----------|---|
| | | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
| Publication du guide ministériel d'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole à l'intention des MRC et des communautés métropolitaines | Publication du guide d'ici mars 2012 (au lieu de mars 2011)* | | | Publication du guide Cible atteinte |

* Cette cible a été modifiée dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2010-2011*.

ACTION 18 : METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'ACCOMPAGNEMENT-CONSEIL DES MUNICIPALITÉS ET DES ENTREPRISES QUI SOUTIENNENT LE DYNAMISME TERRITORIAL – ACTIVITÉ INCONTOURNABLE

Mise en contexte

Le Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des municipalités et des entreprises qui soutiennent le dynamisme territorial vise à ce que 20% des municipalités et des entreprises privées adoptent une démarche de développement durable. Le Ministère participe à la Table d'accompagnement-conseil auprès des organismes municipaux (TACOM) ainsi qu'à la Table d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé (TACEP), mises sur pied afin de mettre en œuvre ce plan d'action.

| INDICATEUR 1 | CIBLE FINALE 2012-2013 | RÉSULTATS CUMULATIFS | | |
|--|--|---|--|--|
| | | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
| Nombre d'actions du plan d'accompagnement-conseil des municipalités mises en œuvre auxquelles participe le Ministère | Participation à la mise en œuvre de l'ensemble des actions communes inscrites dans le plan d'accompagnement-conseil des municipalités d'ici 2013 | Participation à toutes les actions communes (3) | Participation à toutes les actions communes (3*) | Participation à toutes les actions communes (12) Voir les résultats commentés |

* Donnée révisée depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2010-2011*.

Résultats commentés

En 2011-2012, le Ministère a participé à l'ensemble des actions communes de la Table d'accompagnement-conseil auprès des organismes municipaux (TACOM), soit à la réalisation ou à l'amorce de 9 actions. La participation du Ministère a pris la forme de validations, d'orientations, de conseils et de propositions. La TACOM prévoit compléter les actions amorcées en 2011-2012 au cours de l'année 2012-2013.

| INDICATEUR 2 | CIBLE FINALE 2012-2013 | RÉSULTATS CUMULATIFS | | |
|---|--|---|---|---|
| | | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
| Nombre d'actions du plan d'accompagnement-conseil des entreprises mises en œuvre auxquelles participe le Ministère pour le secteur de la transformation alimentaire | Participation à la mise en œuvre de l'ensemble des actions communes inscrites dans le plan d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur de la transformation alimentaire d'ici 2013 | Aucune action entreprise par la Table (0) | Participation à toutes les actions communes (5) | Participation à toutes les actions communes (8) Voir les résultats commentés |

Résultats commentés

En 2011-2012, le Ministère a participé aux trois activités réalisées par la Table d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé (TACEP), ce qui a permis d'atteindre les objectifs suivants :

- Consolider la mise en œuvre de la Stratégie de sensibilisation des entreprises sur le développement durable ;
- Faire évoluer le répertoire d'outils gouvernementaux pour aider les entreprises à amorcer une démarche de développement durable ;
- Consolider les liens de collaboration avec les partenaires de la TACEP.

OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013 QUI NE SONT PAS DIRECTEMENT COUVERTS PAR LE PLAN MINISTÉRIEL

Les mesures prévues et adoptées par l'État québécois comportent notamment un cadre de référence pour la mise en œuvre de la Loi sur le développement durable : la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Par l'entremise de son plan d'action de développement durable, le Ministère contribue directement à 9 des 29 objectifs de cette stratégie, tandis que ses activités courantes lui permettent de contribuer indirectement à 17 objectifs supplémentaires. Ainsi, seuls 3 des 29 objectifs de la Stratégie ne sont pas pris en compte par le Ministère.

Les motifs proposés par le MDDEP afin d'expliquer ces différents niveaux de contribution à l'avancement de l'ensemble des objectifs de la Stratégie sont les suivants :

- A. Les compétences dévolues au Ministère ou son champ d'intervention ne lui permettent pas de contribuer réellement à l'atteinte de l'objectif gouvernemental.
- B. Le Ministère contribue, au moyen de son propre plan d'action, à l'objectif gouvernemental par une ou des actions auxquelles un autre objectif est lié de façon plus directe.
- C. Le Ministère a pris des engagements à l'égard de l'objectif gouvernemental ou les services qu'il offre contribuent déjà à y répondre.

| OBJECTIF GOUVERNEMENTAL | MOTIF | EXEMPLE DE CONTRIBUTION |
|--|-------|---|
| 2. Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec | C | Portrait agroenvironnemental des entreprises agricoles |
| 5. Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences | C | Collaboration au Plan national de sécurité civile |
| 7. Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services | B | Action : Soutenir l'application d'un plan de développement durable dans les entreprises de transformation alimentaire |
| 10. Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services | B | Action : Élaborer et mettre en place un plan d'action pour soutenir l'essor de l'agriculture biologique |
| 11. Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services | C | Le Ministère est soumis au Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles |
| 13. Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions | C | Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région |

| OBJECTIF GOUVERNEMENTAL | MOTIF | EXEMPLE DE CONTRIBUTION |
|---|-------|--|
| 15. Accroître le niveau de vie | A | |
| 16. Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables | B | Action : Mettre en œuvre les plans d'action des différents volets de la Politique jeunesse du Ministère |
| 17. Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé | C | Contribution au Plan d'action gouvernemental en matière de saines habitudes de vie |
| 19. Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones | C | Entente spécifique sur le développement bioalimentaire au Nunavik |
| 20. Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience | C | Présence des directions régionales sur tout le territoire du Québec |
| 21. Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique | C | Application de la Loi sur les races animales du patrimoine agricole du Québec, Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés |
| 22. Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes | B | Action : Mettre en œuvre des projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant en milieu agricole visant à améliorer la qualité de l'eau et à lutter contre les algues bleu-vert |
| 23. Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable | B | Action : Mettre en œuvre des projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant en milieu agricole visant à améliorer la qualité de l'eau et à lutter contre les algues bleu-vert |
| 24. Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté | C | Participation au processus de consultation publique sur la production porcine |
| 25. Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions | B | Action : Mettre en place des projets pilotes visant à élaborer des plans de développement de la zone agricole |

| OBJECTIF GOUVERNEMENTAL | MOTIF | EXEMPLE DE CONTRIBUTION |
|---|-------|---|
| 26. Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale | A | |
| 27. Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population | C | Formations initiales et continues de l'ITA |
| 28. Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre | B | Action : Mettre en œuvre les plans d'action des différents volets de la Politique jeunesse du Ministère |
| 29. Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail | A | |



UTILISATION DES RESSOURCES ET EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

BILAN DES RÉSULTATS

2011-2012



PROTRAIT GLOBAL DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- p. 128 Ventilation des dépenses 2011-2012 pour le Ministère et ses organismes
- p. 128 Répartition des dépenses 2011-2012 par supercatégories
- p. 129 Ressources financières relatives au programme Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments

PROTRAIT GLOBAL DES RESSOURCES HUMAINES

- p. 130 Effectif
- p. 130 Ressources humaines relatives au programme Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments
- p. 131 Présence marquée du Ministère en région
- p. 131 Formation et perfectionnement du personnel
- p. 131 Planification de la main-d'œuvre
- p. 131 Taux de roulement

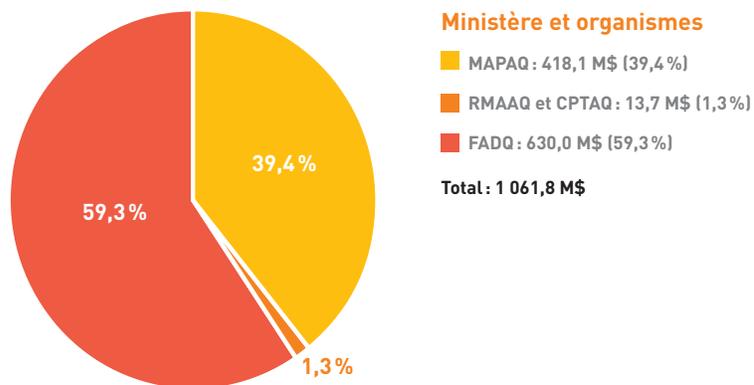
EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

- p. 132 Application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration
- p. 132 Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels
- p. 133 Objectifs gouvernementaux en matière d'accès à l'égalité en emploi
- p. 133 - Renseignements généraux
- p. 133 - Données globales
- p. 134 - Membres de communautés culturelles, anglophones ou autochtones et personnes handicapées
- p. 136 - Femmes
- p. 136 - Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi
- p. 137 Analyse différenciée selon les sexes (ADS) des jeunes de la relève agricole
- p. 137 Bonis au rendement pour le personnel d'encadrement
- p. 138 Politique de financement des services publics
- p. 138 Directive sur la gestion des ressources informationnelles
- p. 140 Allègement réglementaire et administratif pour les entreprises
- p. 143 Plan d'action gouvernemental 2006-2012 sur les changements climatiques (actions 16 et 17)
- p. 144 Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

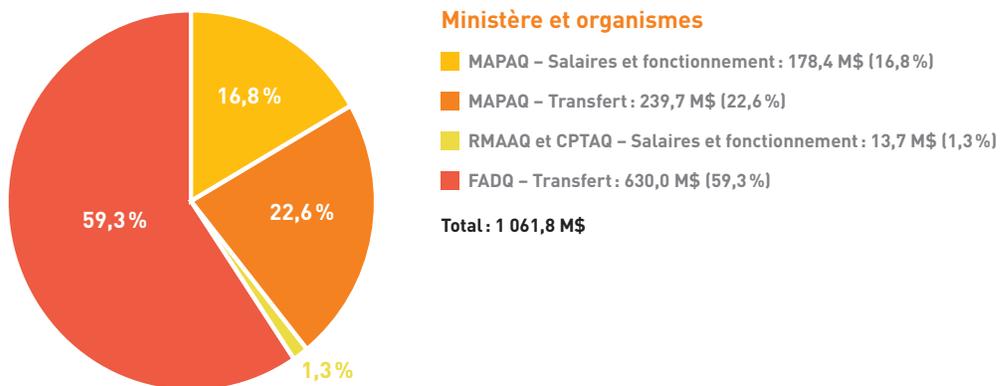
PORTRAIT GLOBAL DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Ventilation des dépenses 2011-2012 pour le Ministère et ses organismes

En 2011-2012, les dépenses du portefeuille de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation ont totalisé 1 061,8 millions de dollars (y compris les dépenses d'amortissement). Elles se répartissaient entre le Ministère et ses organismes, dont La Financière agricole du Québec (FADQ), la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).



Répartition des dépenses 2011-2012 par supercatégories



Ressources financières relatives au programme Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments

Le tableau suivant présente les ressources financières relatives au programme Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments du Ministère pour les deux derniers exercices.

| ÉLÉMENTS DE PROGRAMME | EXERCICE 2010-2011 | EXERCICE 2011-2012 | | ÉCART ENTRE LES DÉPENSES RÉELLES DES DEUX DERNIERS EXERCICES |
|--|--------------------|---------------------|--------------------|--|
| | DÉPENSES RÉELLES* | BUDGET DES DÉPENSES | DÉPENSES RÉELLES** | |
| | (M\$) | | | |
| Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires, des pêches et aquacoles | 272,8 | 291,0 | 274,0 | 1,2 |
| Institut de technologie agroalimentaire | 19,2 | 17,9 | 19,6 | 0,4 |
| Sécurité des aliments et santé animale | 55,7 | 50,7 | 64,0 | 8,3*** |
| Direction et services à la gestion | 53,0 | 49,0 | 47,5 | (5,5)**** |
| TOTAL | 400,7 | 408,6 | 405,1 | 4,4 |

* Les dépenses figurant dans ce tableau excluent l'amortissement des immobilisations et peuvent avoir été révisées.

** Les dépenses figurant dans ce tableau excluent l'amortissement des immobilisations et pourraient différer de celles qui paraîtront aux comptes publics, en raison des possibles rectifications effectuées par le contrôleur des finances.

*** Écart attribuable notamment à un ajustement des modalités de versements d'honoraires prévus à des ententes contractuelles.

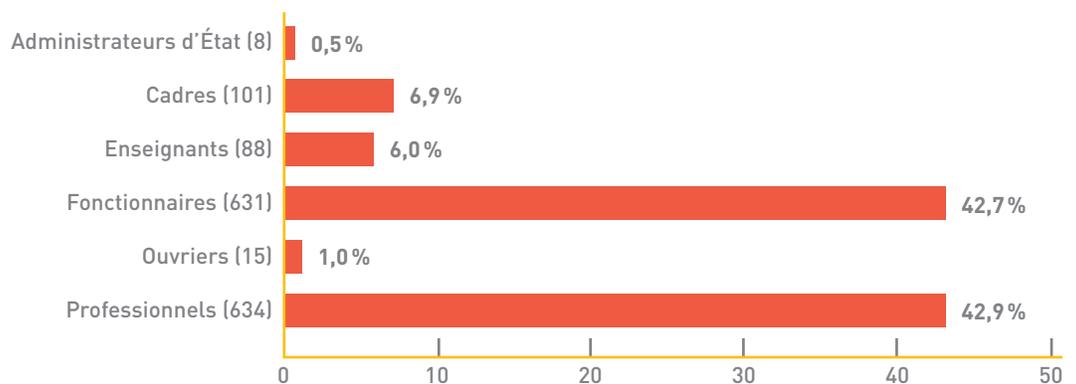
**** Écart attribuable notamment à une réévaluation à la hausse en 2010-2011 du risque financier encouru par le Ministère sur des prêts garantis.

PORTRAIT GLOBAL DES RESSOURCES HUMAINES

Effectif

Au 31 mars 2012, le Ministère comptait 1 782 employés, dont 1 477 personnes à statut régulier et 305 à statut occasionnel. L'âge moyen des employés du Ministère était de 45 ans. Les jeunes de moins de 35 ans, au nombre de 416, représentaient 23,3% des employés.

Répartition du personnel régulier du Ministère au 31 mars 2012



Ressources humaines relatives au programme Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments

Le tableau suivant présente l'effectif en poste et utilisé au 31 mars 2012 relativement au programme Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments du Ministère.

| ÉLÉMENTS DE PROGRAMME | EFFECTIF EN POSTE AU 31 MARS 2012 | EFFECTIF UTILISÉ AU 31 MARS 2012 |
|--|-----------------------------------|----------------------------------|
| Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires, des pêches et aquacoles | 714 | 682 |
| Institut de technologie agroalimentaire | 305 | 258,6 |
| Sécurité des aliments et santé animale | 485 | 450,5 |
| Direction et services à la gestion | 278 | 272,0 |
| TOTAL | 1782 | 1663,1 |

Présence marquée du Ministère en région

- Le Ministère assure une présence sur l'ensemble du territoire québécois. Une proportion importante de son effectif travaille en région.
- Près de 70 % de l'effectif régulier est situé hors du siège social de Québec.
- Plus de la moitié de l'effectif régulier se trouve en dehors des agglomérations de Québec et de Montréal.

Formation et perfectionnement du personnel

En 2011-2012, le Ministère a consacré 1 884 272 \$ et 5 636 jours, soit une moyenne de 3,2 jours par personne, à la formation afin de développer et de maintenir les savoirs de son personnel. Cette somme représente 1,8% de sa masse salariale, ce qui respecte l'obligation fixée par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Planification de la main-d'œuvre

Le nombre d'employés réguliers ayant pris leur retraite en 2011-2012 s'élève à 132.

Taux de roulement

En 2011-2012, le taux de roulement du Ministère était de 13,2%⁵. Ce résultat s'explique surtout par le taux élevé de départs à la retraite ainsi que par un gel du recrutement, pour la période du 21 juin 2011 au 31 mars 2012, qui a eu un impact sur les mutations.

5. Le calcul du taux de roulement du Ministère inclut le nombre de retraites, de démissions et de mutations, alors que celui de la fonction publique ne comprend pas les mouvements de type « mutation ». Il n'est donc pas possible de comparer les données du MAPAQ avec celles de l'ensemble de la fonction publique.

EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

Application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration

La Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration a été rendue publique au mois d'avril 2011. L'objet de cette politique est de guider les ministères et les organismes dans leurs pratiques linguistiques et de permettre à l'Administration de jouer un rôle exemplaire et moteur dans l'application de la Charte de la langue française. Elle remplace l'ancienne politique, qui datait de 1996.

En s'appuyant sur sa propre politique linguistique, qu'il a établie en 1997, le Ministère s'acquitte de son office à l'égard de l'application de la Charte de la langue française, notamment au regard de l'emploi et de la qualité du français ainsi que de la primauté de cette langue dans ses activités.

Au cours de l'année 2011-2012, la vigilance s'est maintenue en ce qui concerne la mise en application de la Politique et le respect des dispositions de la Charte de la langue française au sein du Ministère. Ainsi, la personne-ressource en la matière a été mise à contribution à 22 reprises par les gestionnaires ou les membres du personnel afin d'expliquer des éléments de la Charte de la langue française ou de la Politique linguistique du Ministère ainsi que les droits et obligations du Ministère sur ce chapitre. Ces interventions avaient trait pour l'essentiel à des demandes d'information sur l'emploi d'une langue seconde, en l'occurrence l'anglais, dans certaines activités du Ministère, sur la correspondance, sur la traduction de documents, etc.

Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Conformément à ses obligations en la matière, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation diffuse, sur son site Internet, les documents et les renseignements énumérés au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

De même, un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, mis sur pied par le sous-ministre, veille au respect des responsabilités et des obligations en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Le tableau ci-dessous présente les principales statistiques opérationnelles 2011-2012 relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.

| DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION | NOMBRE | % |
|--|--------|----|
| Décisions | | |
| Acceptées et renseignements transmis | 120 | 45 |
| Acceptées partiellement* | 50 | 19 |
| Refusées* | 97 | 36 |
| Types de demandes** | | |
| Accès aux documents | 249 | 92 |
| Accès aux renseignements personnels | 13 | 5 |
| Avis, consultation | 9 | 3 |
| Demandes ayant fait l'objet d'un appel devant la Commission d'accès à l'information | 0 | 0 |

* Principaux motifs de refus : protection des renseignements personnels et incidence sur les relations intergouvernementales, sur l'administration de la justice, sur l'économie ou sur les décisions administratives.

** Une demande peut être de plusieurs types et ainsi être comptabilisée plus d'une fois.

Objectifs gouvernementaux en matière d'accès à l'égalité en emploi

Renseignements généraux

Ainsi que le prévoit l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique :

« Le rapport annuel d'un ministère ou d'un organisme doit contenir, sous une rubrique particulière, un compte rendu des résultats obtenus par rapport aux objectifs d'un programme d'accès à l'égalité ou d'un plan d'embauche pour les personnes handicapées qui lui était applicable ainsi qu'aux objectifs d'embauche des diverses composantes de la société québécoise. »

Données globales

> Embauche totale au cours de la période de 2011-2012

| | RÉGULIERS | OCCASIONNELS | ÉTUDIANTS | STAGIAIRES |
|--------------------------------------|-----------|--------------|-----------|------------|
| Nombre total de personnes embauchées | 66 | 249 | 176 | 37 |

> Nombre d'employés réguliers en place en date du 31 mars 2012

| | |
|----------------------------|-------|
| Effectif total (personnes) | 1 477 |
|----------------------------|-------|

Membres de communautés culturelles, anglophones ou autochtones et personnes handicapées

> Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2011-2012

Rappel de l'objectif d'embauche : atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires, qu'il s'agisse de membres des communautés culturelles, anglophones ou autochtones ou de personnes handicapées, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

La cible de 25 % n'a pas été atteinte. En effet, selon les corps d'emploi, des membres des groupes cibles ne se trouvent pas toujours sur les listes de déclaration d'aptitudes. De plus, le fait que le Ministère soit régionalisé accentue cette situation.

| STATUTS D'EMPLOI | EMBAUCHE TOTALE 2011-2012 | EMBAUCHES DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES EN 2011-2012 | | | | | TAUX D'EMBAUCHE PAR STATUT D'EMPLOI (%) |
|------------------|---------------------------|---|-------------|-------------|-----------------------|-------|---|
| | | COMMUNAUTÉS CULTURELLES | ANGLOPHONES | AUTOCHTONES | PERSONNES HANDICAPÉES | TOTAL | |
| Réguliers | 66 | 8 | 0 | 1 | 1 | 10 | 15,2 |
| Occasionnels | 249 | 7 | 4 | 1 | 2 | 14 | 5,6 |
| Étudiants | 176 | 7 | 0 | 0 | 1 | 8 | 4,5 |
| Stagiaires | 37 | 2 | 0 | 0 | 0 | 2 | 5,4 |

> Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs

| | RÉGULIERS (%) | OCCASIONNELS (%) | ÉTUDIANTS (%) | STAGIAIRES (%) |
|-----------|---------------|------------------|---------------|----------------|
| 2009-2010 | 16,9 | 9,7 | 14,1 | 22,0 |
| 2010-2011 | 17,0 | 6,3 | 15,2 | 9,6 |
| 2011-2012 | 15,2 | 5,6 | 4,5 | 5,4 |

> **Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année**

Rappel des objectifs : Pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

| | 2010 | | 2011 | | 2012 | |
|-------------------------|--|--|--|--|--|--|
| | NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE | TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL (%) | NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE | TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL (%) | NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE | TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL (%) |
| Communautés culturelles | 73 | 4,6 | 77 | 5,0 | 82 | 5,6 |
| Autochtones | 5 | 0,3 | 6 | 0,4 | 7 | 0,5 |
| Anglophones | 11 | 0,7 | 9 | 0,6 | 9 | 0,6 |
| Personnes handicapées | 19 | 1,2 | 18 | 1,2 | 17 | 1,2 |

> **Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emploi au 31 mars 2012**

| GROUPES CIBLES | PERSONNEL D'ENCADREMENT | | PERSONNEL PROFESSIONNEL* | | PERSONNEL TECHNICIEN | | PERSONNEL DE BUREAU | | PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX | | PERSONNEL OUVRIER | | TOTAL | |
|-------------------------|-------------------------|-----|--------------------------|-----|----------------------|-----|---------------------|-----|---------------------------------|---|-------------------|---|-------|-----|
| | NBRE | % | NBRE | % | NBRE | % | NBRE | % | NBRE | % | NBRE | % | NBRE | % |
| Communautés culturelles | 2 | 0,1 | 49 | 3,3 | 27 | 1,8 | 4 | 0,3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 82 | 5,6 |
| Autochtones | 0 | 0 | 3 | 0,2 | 2 | 0,1 | 2 | 0,1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 7 | 0,5 |
| Anglophones | 0 | 0 | 5 | 0,3 | 3 | 0,2 | 1 | 0,1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 9 | 0,6 |
| Personnes handicapées | 1 | 0,1 | 6 | 0,4 | 8 | 0,5 | 2 | 0,1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 17 | 1,2 |

* Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

Femmes

> Taux d'embauche des femmes en 2011-2012 par statut d'emploi

| | RÉGULIERS | OCCASIONNELS | ÉTUDIANTS | STAGIAIRES | TOTAL |
|--|-----------|--------------|-----------|------------|-------|
| Nombre de femmes embauchées | 48 | 166 | 129 | 20 | 363 |
| Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2011-2012 | 72,7 | 66,7 | 73,3 | 54,1 | 68,8 |

> Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2012

| | PERSONNEL D'ENCADREMENT | PERSONNEL PROFESSIONNEL* | PERSONNEL TECHNICIEN | PERSONNEL DE BUREAU | PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX | PERSONNEL OUVRIER | TOTAL |
|--|-------------------------|--------------------------|----------------------|---------------------|---------------------------------|-------------------|-------|
| Nombre total d'employés réguliers | 109 | 722 | 502 | 129 | 0 | 15 | 1477 |
| Nombre de femmes ayant le statut d'employé régulier | 39 | 338 | 320 | 123 | 0 | 1 | 821 |
| Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie (%) | 35,8 | 46,8 | 63,7 | 95,3 | 0 | 6,7 | 55,6 |

* Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

L'exercice de reddition de comptes est l'occasion de faire état des différentes actions ou mesures mises en place par les ministères et organismes afin de favoriser la gestion de la diversité.

> Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

| | AUTOMNE 2009 (COHORTES 2010) | AUTOMNE 2010 (COHORTES 2011) | AUTOMNE 2011 (COHORTES 2012) |
|---|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH | 4 | 7 | 3 |

| | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1 ^{er} avril au 31 mars | 2 | 0 | 2 |

Autres mesures ou actions (exemples : projets mis en œuvre dans le cadre de la Mesure de soutien à l'intégration des membres de communautés culturelles, activités de formation de gestionnaires, activités de sensibilisation)

| | 2011-2012 | |
|------------------|----------------------|----------------------------|
| Mesure ou action | GROUPES CIBLES VISÉS | NOMBRE DE PERSONNES VISÉES |
| Aucune | - | - |

Analyse différenciée selon les sexes (ADS) des jeunes de la relève agricole

La politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* a été lancée en 2006 par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. L'analyse différenciée selon les sexes (ADS), l'un des instruments rattachés à la gouvernance de cette politique, est l'approche qui définit la volonté d'intégrer le principe d'égalité entre les femmes et les hommes à l'ensemble des décisions gouvernementales ainsi qu'aux instances régionales et locales. L'ADS a pour objet de discerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes que pourrait avoir l'adoption d'un projet, d'une politique ou d'un programme tout en tenant compte des réalités et des besoins différenciés selon les sexes. La collecte de données ou les études sont souvent un préalable aux étapes subséquentes de l'ADS. Elles servent à prévenir ou à corriger des inégalités entre les femmes et les hommes.

Pour sa part, le Ministère s'est engagé à réaliser une action dans le cadre du Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015. Il s'agit de l'action 3 : « Réaliser une ADS dans le cas des jeunes de la relève agricole ». À cette fin, en 2011-2012, le traitement et la préparation des données sexuées sur la relève agricole ont été réalisés. Les jeunes agricultrices et agriculteurs de moins de 40 ans constituent le groupe cible.

Bonis au rendement pour le personnel d'encadrement

La Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget prononcé le 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette prévoit qu'aucun boni fondé sur le rendement ne pourra être accordé aux cadres, aux cadres juridiques et aux membres du personnel d'un cabinet au cours des exercices financiers débutant en 2010-2011 et en 2011-2012.

Bonis au rendement accordés pour la période d'évaluation du rendement du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012

| | 2011-2012 | |
|--|------------------------------|---------------|
| | NOMBRE DE BONIS AU RENDEMENT | MONTANT TOTAL |
| Cadres | 0 | -- \$ |
| Titulaires d'un emploi supérieur à temps plein | 0 | -- \$ |
| Total | 0 | -- \$ |

Politique de financement des services publics

En vertu de la Politique de financement des services publics, le Ministère doit rendre compte de la tarification des biens et services qu'il fournit à la population et aux entreprises.

Au cours de l'année, le Ministère a terminé l'analyse des coûts de revient pour les permis délivrés par la Direction générale de la santé animale et de l'inspection des aliments (DGSAIA). La délivrance et le renouvellement de ces permis sont des services importants pour le Ministère puisqu'ils totalisent 91 % des revenus totaux. L'examen des coûts de revient a permis d'établir à 36 % le taux de financement pour ces services en 2010-2011. Par ailleurs, tous ces permis sont indexés annuellement conformément à la Politique.

Le Ministère a également poursuivi l'examen des services offerts pour lesquels aucun tarif n'est actuellement exigé.

| BIENS ET SERVICES TARIFÉS | EXERCICE 2010-2011 | | EXERCICE 2011-2012 | MÉTHODE DE FIXATION DES COÛTS |
|---------------------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|-------------------------------|
| | REVENUS DE TARIFICATION | TAUX DE FINANCEMENT | REVENUS DE TARIFICATION | |
| | (000 \$) | | (000 \$) | |
| Permis – DGSAIA | 13 407,9* | 36 % | 13 275,9 | Coût de revient |
| Autres tarifs | 1 306,2* | ND | 1 321,8 | Coût de revient/Marché |
| Total | 14 714,1 | | 14 597,7 | |

* La présentation des données a été modifiée par rapport au *Rapport annuel de gestion 2010-2011*, et ce, pour isoler les permis délivrés par la DGSAIA.

Directive sur la gestion des ressources informationnelles

Au cours de l'année 2011-2012, 33 projets ont été traités par la Direction des ressources informationnelles pour un budget global de près de 5,9 millions de dollars. Parmi ces projets, 15 ont été complétés durant l'année, tandis que les 18 autres se poursuivront en 2012-2013.

Les écarts à la baisse des débours réels par rapport à ceux planifiés pour les projets de développement (841 800 \$) et les autres activités (924 200 \$) s'expliquent par le décalage dans la réalisation de certains projets.

Débours planifiés et réels en ressources informationnelles (RI) pour la période 2011-2012

| | DÉBOURS PLANIFIÉS EN RI | DÉBOURS RÉELS EN RI POUR L'EXERCICE | ÉCART |
|--|-------------------------|-------------------------------------|----------------|
| | (000 \$) | | |
| Projets de développement | 6 694,6 | 5 852,8 | 841,8 |
| Autres activités (continuité et encadrement) | 5 629,7 | 4 705,5 | 924,2 |
| Total | 12 324,3 | 12 845,8 | 1 766,0 |

Nombre de projets en ressources informationnelles pour la période 2011-2012

| | NOMBRE DE PROJETS |
|--|-------------------|
| Nombre de projets en cours au début de l'exercice | 17 |
| Nombre de projets entrepris au cours de l'exercice | 16 |
| Nombre de projets en cours à la fin de l'exercice | 18 |
| Nombre de projets terminés au cours de l'exercice | 15 |

Plusieurs projets réalisés au cours de l'année visaient à faciliter la circulation de l'information par voie électronique auprès de la clientèle et au sein du Ministère, dans le but d'améliorer la qualité des services. Ce sont notamment :

- La création et la mise en ligne du Bio@limentaire : cette infolettre envoyée aux abonnés par courriel donne accès à des actualités, à des sujets d'intérêt et à des renseignements utiles aux producteurs du milieu agricole et à toutes les personnes qui s'intéressent aux activités bioalimentaires des diverses régions du Québec.
- La mise en place du Réseau d'échange de pratiques sur les toxi-infections : cet outil de collaboration virtuelle vise à améliorer la qualité des services aux citoyens grâce à une optimisation de la gestion et de la circulation de l'information au sein de la Direction de l'inspection des aliments.
- L'instauration de la Banque d'information sur les pêches maritimes (BIPM) : cette banque de données sur les entreprises de la pêche maritime permet au Ministère de suivre les activités liées à ce secteur et ainsi d'améliorer ses interventions auprès de cette clientèle.

Allègement réglementaire et administratif pour les entreprises

En 2011-2012, le Ministère a posé plusieurs gestes concourant à l'objectif gouvernemental d'allègement du fardeau réglementaire et administratif des entreprises. Le texte qui suit fait état de ces gestes.

Règlement modifiant le Règlement sur les aliments

Entré en vigueur le 29 décembre 2011, le Règlement modifiant le Règlement sur les aliments a entraîné un certain nombre de changements contribuant à alléger le fardeau réglementaire et administratif des entreprises, dont les suivants :

- Soustraire les entreprises qui récupèrent les gras alimentaires pour le recyclage en produits industriels à l'obligation d'être titulaires d'un permis en vertu de la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29). Cette mesure entraîne une diminution des coûts de récupération des gras à des fins autres qu'alimentaires.
- Réduire la durée de la formation pour les responsables du contrôle en hygiène et salubrité alimentaires dans les services de garde en milieu familial accueillant au plus neuf enfants. Cette mesure permet de diminuer les coûts de formation pour les entreprises et d'accroître l'accessibilité à cette formation.
- Reconnaître des attestations et des certificats, délivrés ou reconnus par un ministère ou un organisme gouvernemental au Canada, relativement à la formation en hygiène et salubrité alimentaires ainsi qu'aux compétences requises pour la vérification et le réglage des appareils de traitement thermique du lait. Cette reconnaissance permet une meilleure circulation de la main-d'œuvre canadienne et est conforme aux accords relatifs au commerce interprovincial.
- Permettre aux ateliers de catégorie « compostage » d'intégrer, dans leur procédé de compostage, les cadavres avicoles et porcins provenant d'autres sites de production et les cadavres caprins et ovins de leur site d'élevage. Cette permission a des impacts positifs sur la rentabilité et l'optimisation des sites de compostage en prévoyant la récupération des cadavres des autres producteurs porcins et avicoles et en diminuant les coûts associés à l'élimination des cadavres caprins et ovins.
- Éliminer l'obligation de tenir une distance physique minimale entre un atelier d'équarrissage et le secteur de transformation (abattoir, conserverie de viandes ou atelier de charcuterie). Cet ajustement facilite les pratiques par rapport à la réalité sans compromettre l'innocuité du produit.

Allègement administratif pour l'application du Règlement sur la culture de pommes de terre

Dans le cadre de l'application du Règlement sur la culture de pommes de terre, l'utilisation de pommes de terre de semence certifiées est obligatoire dans toute plantation de 1 ha ou plus, soit pour environ 350 exploitations agricoles. Afin de s'assurer du respect de cette norme, il est prévu d'envoyer, chaque année, un formulaire de déclaration au tiers des exploitations agricoles concernées de façon à recueillir après trois ans les renseignements nécessaires de toutes les exploitations agricoles visées.

Par ailleurs, environ 200 exploitations agricoles de pommes de terre fournissent à La Financière agricole du Québec, dans le cadre de la gestion de ses programmes, en partie les mêmes renseignements que ceux nécessaires à la vérification de l'utilisation des semences certifiées. Afin d'éviter aux producteurs de pommes de terre inscrits à La Financière agricole de devoir fournir de nouveau les renseignements demandés, il a été proposé, en 2011, à 27 producteurs, à titre de projet pilote, de remplir un formulaire de consentement autorisant La Financière agricole à transmettre au Ministère les informations requises.

Une seule norme pour la certification des produits biologiques québécois

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les entreprises québécoises proposant des produits agricoles et alimentaires biologiques sont assujetties à un seul référentiel de certification au lieu de deux. Les exigences que doivent respecter les entreprises correspondent maintenant à celles incluses dans la Norme nationale du Canada sur l'agriculture biologique, publiée par l'Office des normes générales du Canada.

Avant cette date, les entreprises québécoises mettant en marché des produits biologiques au Québec, au Canada et à l'étranger devaient se conformer à deux ensembles de normes : les normes biologiques de référence du Québec et les normes biologiques du Canada. Cette modification permet donc un accès simplifié aux marchés étrangers pour les entreprises biologiques québécoises en plus de faciliter la compréhension et l'application du système réglementaire et du processus de certification pour l'industrie. Pour certaines entreprises, la référence à une seule norme biologique a permis de diminuer les frais et d'alléger les exigences administratives liées à la certification biologique.

En collaboration avec l'industrie, le Ministère a participé activement aux travaux menant à l'harmonisation des normes biologiques à l'échelle nationale.

Un formulaire intégré combinant deux programmes d'aide pour les producteurs affectés par les inondations survenues en Montérégie

À la suite des inondations survenues en Montérégie, deux programmes d'aide ponctuels ont été mis en place. Le premier programme (Initiative d'aide aux entreprises affectées par les inondations dans la vallée du Richelieu) était offert sous l'égide d'Agri-relance (entente fédérale-provinciale). Le deuxième programme (Programme complémentaire d'aide aux entreprises touchées par les inondations en Montérégie) était offert par le Québec seulement. Quelques modalités administratives différaient entre les deux programmes.

Pour l'inscription des entreprises touchées aux programmes offerts, un seul formulaire a été utilisé. Préalablement rempli par la direction régionale (identification, superficies, montant d'aide), ce formulaire a facilité la tâche aux entreprises touchées et accéléré le processus de versement. Ces programmes ponctuels ont permis de compenser des dépenses encourues par 107 entreprises agricoles comportant 1 070 ha non semés.

Gestion optimisée des demandes d'aide financière dans le cadre du programme Prime-Vert

Le succès de l'optimisation des processus réalisée en 2010-2011 dans le cadre du programme Prime-Vert a mené à la poursuite des démarches en 2011-2012. Plus particulièrement, le processus de gestion des demandes d'aide financière a été revu pour le sous-volet « Mesures de réduction de la pollution diffuse ». Les mesures ciblées représentent 42,7 % des demandes faites dans le cadre du programme.

Pour l'ensemble des améliorations apportées, le temps de traitement d'une demande a diminué en moyenne de 64 minutes par dossier. De plus, tous les formulaires ont été uniformisés de manière à faciliter la compréhension par le producteur lors d'une demande d'aide financière.

Allègements administratifs aux programmes de soutien à l'innovation

Depuis l'année 2009-2010, un projet global d'optimisation des processus est en cours pour améliorer le fonctionnement des programmes de soutien à l'innovation. Quatre programmes ont été ciblés et des actions sont menées annuellement, dont certaines ont un impact sur l'allègement administratif.

En 2011-2012, de nouveaux formulaires PDF dynamiques ont été créés pour le Programme de soutien à l'innovation en agroalimentaire. Il s'agit du troisième des quatre programmes ciblés pour lesquels ce type de formulaire est utilisé. Pour les entreprises, le format PDF dynamique présente des avantages tels que l'universalité d'utilisation peu importe le matériel informatique, la possibilité d'enregistrer les formulaires à tout moment, le calcul automatisé des budgets et l'émission immédiate d'avis en cas de certaines erreurs et omissions. Ces avantages sont pour la plupart absents des anciens formulaires Word. On estime que le nombre d'appels téléphoniques reçus d'entreprises souhaitant remplir le formulaire a diminué de plus de la moitié. De plus, comme l'utilisation des formulaires évite des erreurs, le nombre d'interventions faites auprès des entreprises afin d'ajouter des informations manquantes a également diminué de plus de la moitié. L'emploi des formulaires PDF dynamiques s'intègre dans un effort d'harmonisation des processus de programmes de soutien à l'innovation, dont l'adoption de formulaires de présentation et de contenu similaires.

Déplacements réduits lors du dernier renouvellement de l'enregistrement des exploitations agricoles

Dans le but notamment d'alléger le fardeau administratif des exploitants agricoles, le Ministère a mis en place un nouveau processus pour le renouvellement triennal de l'enregistrement des exploitations agricoles qui s'est tenu au cours de l'année 2010. Les gains ont été quantifiés en 2011-2012, soit l'année suivant l'implantation du processus.

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a été mandaté pour effectuer la collecte de renseignements par téléphone, évitant ainsi le plus possible le déplacement de l'exploitant agricole à son centre régional de services. Au final, environ 63 % des exploitants agricoles n'ont pas eu à se déplacer en 2010, alors que toute la clientèle devait le faire lors du précédent renouvellement, en 2007. Certains exploitants devaient même se déplacer plus d'une fois parce que leur dossier n'était pas complet. La réduction en temps et en frais de déplacements pour les exploitants s'est traduite par une diminution de 51 % des coûts assumés par ceux-ci pour l'ensemble du processus d'enregistrement, ce qui représente une réduction moyenne du coût par dossier de 42 %.

Selon un sondage réalisé par l'ISQ auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises ayant participé au processus, 81 % des producteurs se montraient très satisfaits ou satisfaits de l'enquête téléphonique, bien que la préparation du dossier préalable à l'appel fût considérée comme exigeante.

Formalités administratives imposées aux entreprises

Conformément au plan d'action gouvernemental en la matière, le Ministère a participé aux travaux annuels d'inventaire et d'évaluation du coût des formalités administratives imposées aux entreprises à des fins de dépôt de ses résultats au ministère du Conseil exécutif.

Les données de l'année 2011 (année civile) n'étaient pas disponibles lors de la préparation du présent rapport annuel de gestion. Elles seront présentées l'an prochain dans le rapport annuel 2012-2013.

Pour l'année 2010, le nombre de formalités est demeuré stable à 23. Le volume total de permis, de rapports et de formulaires d'enregistrement a, quant à lui, diminué de 2,8 % entre 2009 et 2010, passant de 82 746 à 80 389.

Le coût total des formalités assumé par les entreprises a globalement diminué de 31 % entre 2009 et 2010, passant de 6 768 449 \$ à 4 647 493 \$. Cette baisse est principalement liée au nouveau processus allégé pour l'enregistrement des exploitations agricoles (voir la page précédente). En 2009, cette formalité représentait à elle seule près de 80 % du coût total des formalités administratives imposées aux entreprises par le Ministère.

Entre 2004 et la fin de l'année 2010, le Ministère a réduit de 26 % les coûts des formalités administratives imposées aux entreprises. La cible gouvernementale était de réduire ces coûts d'au minimum 20 % au cours de cette période.

Plan d'action gouvernemental 2006-2012 sur les changements climatiques (actions 16 et 17)

L'une des actions contenues dans le Plan d'action consiste à améliorer, avant 2010, l'efficacité énergétique dans les bâtiments ministériels en abaissant leur consommation d'énergie, la faisant passer de 10 à 14 % sous le niveau de 2003, et en réduisant de 20 % celle de carburant (action 16). Ce plan demande également d'élaborer, avant 2008, un programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnées par les déplacements des employés qui se rendent à leur travail (action 17).

Le Ministère loue le bâtiment abritant son siège social; il incombe donc à la Société immobilière du Québec (SIQ) d'améliorer l'efficacité énergétique de cet édifice. Par ailleurs, bien que le Ministère possède plusieurs véhicules, aucune mesure n'a encore été mise en place pour calculer la consommation de carburant ou encadrer l'achat ou la location de voitures (action 16). Toutefois, le Ministère prévoit prendre des dispositions en 2012-2013 afin que la consommation de carburant puisse être comptabilisée.

Le Plan de navettage durable, qui vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre, est toujours en cours d'élaboration au Ministère. Toutefois, certaines actions ont été réalisées, notamment au cours de l'année 2011-2012, telles que l'installation d'un support à vélos dans les locaux situés à Trois-Rivières, le placement de casiers au Laboratoire d'expertise en pathologie animale (LEPAQ), l'amélioration de l'éclairage dans l'enclos à vélos souterrain du siège social et la tenue d'un kiosque d'information par le Réseau de transport de la capitale (RTC) au siège social (action 17).

Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

Le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) demande aux ministères et organismes de faire état des actions entreprises afin de donner suite aux recommandations formulées par le Vérificateur général du Québec au cours de l'année ou dans les années antérieures.

Les ministères et organismes peuvent cesser de faire état de ces actions lorsqu'ils jugent que les recommandations ont trouvé une réponse suffisante ou si elles sont devenues désuètes, par exemple en raison de changements organisationnels. Advenant le cas où le Vérificateur général du Québec en jugerait autrement à l'occasion des suivis qu'il effectue, les ministères et organismes devront faire état des nouvelles démarches entreprises pour résoudre les problèmes qui perdurent.

En 2011-2012, le Ministère a poursuivi, en réponse au rapport 2005-2006 du Vérificateur général du Québec, ses efforts portant sur l'optimisation des ressources à l'égard de l'inspection des aliments. Rappelons qu'à ce moment, le Vérificateur général du Québec avait jugé que la méthodologie utilisée était adéquate et permettait d'assurer la sécurité de la population. Toutefois, des recommandations avaient été formulées au Ministère pour l'optimisation de l'utilisation des ressources.

Rappelons également qu'en 2010, lors de ses travaux de vérification portant sur ce même rapport, le Vérificateur général du Québec avait constaté que 15 des 22 recommandations formulées en 2005-2006 avaient fait l'objet d'un suivi de la part du Ministère. Le Vérificateur avait ainsi conclu que les progrès enregistrés étaient satisfaisants dans 79 % des cas.

Ainsi, en 2011-2012, le Ministère a poursuivi ses efforts pour améliorer :

- la productivité du personnel au regard des gains possibles dans la réalisation du nombre d'inspections ;
- le suivi des correctifs dans les établissements alimentaires afin d'abaisser le nombre de retards à leur plus faible niveau ;
- l'application des mesures coercitives de façon uniforme sur l'ensemble du territoire québécois et de manière que celles-ci soient adaptées au niveau de la maîtrise des risques par les exploitants.

Enfin, ainsi que le prévoit l'article 17 de la Loi sur le développement durable, les ministères et organismes doivent annuellement indiquer, le cas échéant, les mesures prises à la suite de recommandations ou de commentaires formulés par le commissaire au développement durable. Toutefois, le commissaire n'a formulé aucune recommandation ni aucun commentaire à l'endroit du Ministère.



ANNEXES

RÉSULTATS 2011-2012 DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE QUÉBEC

Monsieur Norman Johnston

Sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage

Québec (Québec) G1R 4X6

Monsieur le Sous-Ministre,

C'est avec plaisir que je sou mets le bilan des principales réalisations de Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ) pour l'exercice financier 2011-2012, au regard des objectifs énoncés dans son plan d'action annuel, qui est inclus dans le plan stratégique du Ministère.

Tout d'abord, j'aimerais mentionner la grande qualité du travail de mes collaborateurs, c'est-à-dire les gestionnaires et le personnel des bureaux de Québec et de Montréal comme des bureaux régionaux, de même que les attachés commerciaux à l'extérieur du Québec. Grâce à cette équipe performante, TRANSAQ a su poser des gestes concrets dans une optique de développement d'une industrie de la transformation alimentaire forte.

Parmi les principaux faits saillants, TRANSAQ a contribué à la création du Centre d'expertise fromagère du Québec en réponse aux attentes de l'industrie. Ce centre permettra aux fromagers de chez nous d'unir leurs connaissances afin de demeurer les leaders nord-américains. Son but est d'apporter des services-conseils techniques, d'élaborer des formations adaptées aux besoins des fromagers et d'occuper le rôle de plaque tournante de la connaissance fromagère au Québec.

De plus, TRANSAQ a accompagné les deux grandes associations québécoises de pêcheurs de homard, situées aux Îles-de-la-Madeleine et en Gaspésie, dans un projet pilote d'identification et de traçabilité.

Cette initiative rejoint l'objectif du Ministère de développer les appellations réservées et les termes valorisants au Québec. Pour ce faire, TRANSAQ a élaboré un vaste chantier portant sur la prospection de produits à haut potentiel d'appellation dans les régions du Québec et sur la formation des intervenants économiques. Ce chantier a été officiellement lancé lors du colloque sur les appellations réservées et les termes valorisants, qui a réuni plus d'une centaine d'intervenants économiques ainsi que des spécialistes québécois, canadiens et européens.

Soulignons également le lancement de la nouvelle campagne de promotion «Aliments du Québec : toujours le bon choix!». Cette campagne vise à démontrer aux consommateurs que c'est possible d'acheter des aliments québécois tous les jours et en toute occasion. Elle a également comme objectif d'encourager nos entreprises à inscrire leurs produits à Aliments du Québec. La campagne repose sur un partenariat unique entre les trois grandes chaînes d'alimentation du Québec, soit Sobeys, Metro et Loblaws. Les retombées de cette collaboration sont majeures puisque ces chaînes représentent 70 % des achats alimentaires.

Au sein de TRANSAQ, des changements se sont opérés afin de bonifier les services offerts à l'industrie. Un exercice d'optimisation des processus d'affaires a permis d'identifier et de mettre en application plusieurs améliorations au traitement d'une demande d'aide financière. En particulier, ces améliorations ont été intégrées dans les pratiques des employés lors du développement de la nouvelle solution d'affaires de TRANSAQ, soit un progiciel de gestion de la relation client. Celui-ci permettra d'organiser de façon plus efficiente le traitement des demandes d'aide financière et les différentes interventions auprès des entreprises.

De plus, afin d'optimiser les retombées des actions de TRANSAQ sur le développement des marchés extérieurs, une réorganisation des mandats a permis de mettre l'accent sur l'organisation d'activités de maillage d'affaires et l'accueil d'acheteurs étrangers.

Rappelons que la Stratégie de soutien à la transformation alimentaire, déployée par TRANSAQ, a permis d'offrir encore cette année un ensemble de programmes d'aide technique et financière qui s'articule autour de trois orientations, soit l'amélioration de la productivité, l'amélioration de la salubrité et de la qualité ainsi que le développement des marchés. Dans le cadre de cette stratégie, plus de 800 demandes ont été déposées à ce jour, dont 330 en 2011-2012, ce qui démontre bien l'adéquation entre la Stratégie et les besoins de l'industrie.

Les résultats dont fait état le présent rapport annuel de gestion témoignent de l'engagement de TRANSAQ envers l'industrie alimentaire et le développement économique des régions du Québec. Ainsi, je tiens à souligner ces réalisations de TRANSAQ, dont je suis particulièrement fière.

La sous-ministre associée et directrice générale
de Transformation Alimentaire Québec,



Dominique Fortin

Québec, mars 2012

LOIS ADMINISTRÉES

Lois administrées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

- Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (c. M-14)
- Loi sur les produits alimentaires (c. P-29)
- Loi sur la protection sanitaire des animaux (c. P-42)
- Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (c. A-20.03)
- Loi sur l'Ordre national du mérite agricole (c. O-7.001)
- Loi sur le mérite national de la restauration et de l'alimentation (c. M-11.3)
- Loi sur la protection des animaux pur sang (c. P-36)
- Loi sur les races animales du patrimoine agricole du Québec (c. R-0.01)
- Loi sur les cités et villes (c. C-19, 29.2 et 29.2.1)
- Code municipal du Québec (c. C-27.1, 10.9 et 10.10)
- Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (c. C-61.1, articles 42 et 43)
- Loi sur les sociétés agricoles et laitières (c. S-23)
- Loi sur les sociétés d'horticulture (c. S-27)
- Loi sur les terres agricoles du domaine de l'État (c. T-7.1)
- Loi sur l'aquaculture commerciale (c. A-20.2)
- Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (c. B-7.1)
- Loi sur la commercialisation des produits marins (c. C-32.1)
- Loi sur la protection sanitaire des cultures (c. P-42.1)
- Loi sur le financement de la pêche commerciale (c. F-1.3)
- Loi sur le mérite national de la pêche et de l'aquaculture (c. M-11.2)
- Loi sur les pêcheries commerciales et la récolte commerciale de végétaux aquatiques (c. P-9.01)
- Loi sur la transformation des produits marins (c. T-11.01)
- Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité (c. R-19.1)
- Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec (c. R-0.1)
- Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales (c. P-5.1), annexe B

Lois administrées par La Financière agricole du Québec

- Loi sur La Financière agricole du Québec (c. L-0.1)
- Loi sur l'assurance-récolte (c. A-30)
- Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (c. A-31)

Lois administrées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (c. P-41.1)

Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidants (c. A-4.1)

Lois administrées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (c. M-35.1)

Loi sur les producteurs agricoles (c. P-28)

Pour nous joindre

**Les coordonnées du siège social du ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation sont les suivantes :**

200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 4X6
Renseignements généraux : 418 380-2110
Sans frais : 1 888 222-MAPA (6272)
Site Internet : www.mapaq.gouv.qc.ca

Pour connaître les coordonnées des directions régionales, veuillez
consulter le site Internet du Ministère à la rubrique « Nous joindre ».

Pierre Corbeil
MINISTRE
418 380-2525
Pierre Milette
Directeur de cabinet

RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC
Françoise Gauthier, présidente
514 873-4024, Montréal
418 633-5143, Lévis

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC
Marie-Josée Gouin, présidente
450 442-7103
418 643-3314

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
Jean-François Brouard (int.)
Président directeur général
418 636-5602

MINISTÈRE
NORMAN JOHNSTON
Sous-ministre
418 380-2136

SECRETARIAT ET COORDINATION MINISTERIELLE
Gilles Bourquet
418 380-2136, 3606

SÉCURITÉ ET ACCÈS À L'INFORMATION
Hélène Jolicoeur
418 380-2100, 3537

ÉVALUATION DE PROGRAMMES ET VÉRIFICATION INTERNE
Simon Côté
418 380-2100, 3210

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES À LA GESTION
Daniel Roy
418 380-2100, 3295
Mélanie Nolin
418 380-2100, 3054

COMMUNICATIONS
Michel-André Roy
418 380-2100, 3488
Nathalie L'Italien
418 380-2100, 3616
Nathalie Fortin
418 380-2100, 3502

AFFAIRES JURIDIQUES
Christian Caron
418 380-2100, 3420

RESSOURCES FINANCIÈRES
Daniel Landry
418 380-2100, 3792
Martine Caron
418 380-2100, 2014
Charles Genest
418 380-2100, 3028

RESSOURCES IMMOBILIÈRES ET MATÉRIELLES
Nathalie Rouillard, (int.)
418 380-2100, 2055
GESTION DU PARC IMMOBILIER
René-Paul Dabard
450 778-6504, 6296

RESSOURCES INFORMATIONNELLES
Bernard Plante
418 380-2113, 3696
Jean Larouche
418 380-2113, 3818
Danielle Fortin
418 380-2113, 3443
Daniel Piché
418 380-2113, 3468

COORDINATION DES SERVICES À LA CLIENTÈLE ET DE LA MODERNISATION
Hélène Jolicoeur
418 380-2100, 3537

RESSOURCES HUMAINES
Carmen Richard
418 380-2100, 3143
Diana Drouin
418 380-2100, 3668

Michel Gagnon
Sous-ministre adjoint
418 380-2136

Michel Bonneau
Sous-ministre adjoint
418 380-2136

Madeleine Fortin
Sous-ministre adjointe
418 380-2136

Dominique Fortin
Sous-ministre adjointe
418 380-2136

Bernard Verret
Sous-ministre adjoint
418 380-2136

DIRECTION GÉNÉRALE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE COMMERCIALES

INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE
Rosane Ouellet
418 856-1110, 1207

DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ ANIMALE ET DE L'INSPECTION DES ALIMENTS

TRANSFORMATION ALIMENTAIRE QUÉBEC

DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES AGROALIMENTAIRES

ANALYSES ET POLITIQUES
Abdou Azz Niang
418 380-2100, 3386

DIRECTION CAMPUS LA POCATIERE
Jean-Marc Tardif
418 856-1110, 1109

DIRECTION CAMPUS SAINT-HYACINTHE
Michel Beaulac
450 778-6504, 6399

COORDINATION DES OPÉRATIONS RÉGIONALES
Sylvain Tremblay
418 380-2136, 3173

SOUTIEN À L'ENREGISTREMENT ET DU REMBOURSEMENT DES TAXES
François Michaud
418 380-2100, 3852

APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Hélène Doudridge
418 380-2100, 3610
Bernard Racine
418 380-2100, 3610

AGROENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
Michel Riendeau
418 380-2100, 3194
Vincent Moffet
418 380-2150, 3586

PHYTOPROTECTION
Michel Lacroix
418 380-2100, 3560

CENTRE MINISTÉRIEL DE SÉCURITÉ CIVILE
Laurent Bolduc
418 380-2100, 3662

SANTÉ ANIMALE ET INSPECTION DES VIANDES
Guy Aucar
418 380-2100, 3035
Martine Bouchard
418 380-2100, 3948

INSPECTION DES ALIMENTS
Michel Houle
418 380-2100, 3083
Christine Barthe
418 380-2100, 2029

AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DES ANALYSES STRATÉGIQUES
Denis Desrosiers
418 380-2100, 2043
Pierre Thibault
418 380-2202, 3510
Vacant
418 380-2202, 3235

DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ INTÉRIEUR ET DES AFFAIRES MINISTÉRIELLES
France St-Onge
514 878-4147, 5223

DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS EXTÉRIEURS ET DES ENTREPRISES
Bernard Houle
514 873-4147, 5246

PLANIFICATION ET PRIORITÉS STRATÉGIQUES
Daniel Bouchard
418 380-2100, 3036
Joanna Godbout
418 380-2100, 3279

ÉTUDES ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES
Hélène Bovin
418 380-2100, 3406
Vacant
418 380-2100, 3828

POLITIQUES COMMERCIALES ET INTERGOUVERNEMENTALES
Laval Poulin
418 380-2101, 3268
Hélène Bergeron
418 380-2100, 3108

POLITIQUES ET ANALYSES SECTORIELLES
Hélène Brassard
418 380-2101, 3258

APPUI À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION
Claude Bernard
418 380-2100, 3288
Claude Martin
418 380-2100, 3637

DÉVELOPPEMENT ET INITIATIVES ÉCONOMIQUES
Yvon Forest (int.)
418 380-2100, 3828
Yvon Forest
418 380-2100, 3828

AQUACULTURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
Paul Morin
418 380-2100, 3146

ENSEIGNEMENT
Daniel Roussel, (int.)
418 856-1110, 1289

ENSEIGNEMENT
Carole Simon
450 778-6504, 6274

DIRECTION RÉGIONALE Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine
Bureau régional CAPLAN
Louis Bigourette
418 386-2292, 226

DIRECTION RÉGIONALE Chaudière - Appalaches
Bureau régional SAINTE-MARIE
Renée Caron
418 386-8116, 1509

DIRECTION RÉGIONALE ESTRIE
Bureau régional SHERBROOKE
Alain Roy
819 820-3001, 4352

DIRECTION RÉGIONALE Abitibi - Témiscamingue - Nord-du-Québec
Bureau régional SAINTE-MARTINE
Robert Beaulieu
450 427-2000, 232

DIRECTION RÉGIONALE Centre-du-Québec - Mauricie
Bureau régional ROUYN-NORANDA
Line Chartrand
819 763-3267, 4555

DIRECTION RÉGIONALE Saguenay - Lac-Saint-Jean
Bureau régional ALMA
Sylvie Denis
418 662-4457, 247

DIRECTION RÉGIONALE ÎLES-DE-LA-MADELEINE
Donald Arseneau
418 986-2098

DIRECTION DES ÉTUDES
Sylvain Gingras
418 856-1110, 1292

SERVICES ADMINISTRATIFS
Josée Garant
450 778-6504, 6404

CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Caplan
Cap-aux-Meules
Grande-Rivière

CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Lévis
Saint-Georges
Thetford Mines
Pierre Lemay
418 386-8116, 1511

CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Coaticook
Lac-Mégantic
Serge Roy
819 825-3035, 4353

CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Sainte-Martine
Saint-Jean-sur-Richelieu
Sataberry-de-Valleyfield
Serge Bisillon
450 427-2000, 241

CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Amos
La Salle
Ville-Marie
Rouyn-Noranda
Alain Sarrazin
819 629-6214, 240

CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Laurentides - Laval - Lanaudière - Montréal
Montérégie - Estrie
Outaouais - Abitibi-Témiscamingue - Nord-du-Québec
André Hamelin
450 371-0285, 222

DIRECTION RÉGIONALE GASPÉSIE
Marcel Rousay
418 366-7630

SERVICES ÉDUCATIFS LA POCATIERE
Jean-Guy Leclerc
418 856-1110, 1285

SERVICES ÉDUCATIFS SAINT-HYACINTHE
Louise LeBlanc
450 778-6504, 6413

DIRECTION RÉGIONALE Bas-Saint-Laurent
Bureau régional RIMOUSKI
Johanne Martel
418 727-3615, 1606

CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Sainte-Marie
Montmagny
Luc Pelletier
418 386-8116, 1510

DIRECTION RÉGIONALE Montréal-Laval-Lanaudière
Bureau régional L'ASSOMPTION
François Perron
450 589-5781, 263

DIRECTION RÉGIONALE Outaouais - Laurentides
Bureau régional GATINEAU
Yves Lévesque
819 866-8544, 232

DIRECTION RÉGIONALE Saguenay - Lac-Saint-Jean
Bureau régional ALMA
Sylvie Denis
418 662-4457, 247

CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Alma
Saint-Félicien

INSPECTION DES VIANDES
Claude Rivard
450 778-6530, 6183

INSPECTION DES ALIMENTS
Pascal Dajugle
418 643-1632

DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS EXTÉRIEURS ET DES ENTREPRISES
Bernard Houle
514 873-4147, 5246

POLITIQUES COMMERCIALES ET INTERGOUVERNEMENTALES
Laval Poulin
418 380-2101, 3268
Hélène Bergeron
418 380-2100, 3108

DIRECTION RÉGIONALE ESTUAIRE ET EAUX INTÉRIEURES
Denis Lacoste
819 293-6677, 231

SERVICES ÉDUCATIFS LA POCATIERE
Jean-Guy Leclerc
418 856-1110, 1285

SERVICES ÉDUCATIFS SAINT-HYACINTHE
Louise LeBlanc
450 778-6504, 6413

DIRECTION RÉGIONALE Bas-Saint-Laurent
Bureau régional RIMOUSKI
Johanne Martel
418 727-3615, 1606

CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Sainte-Marie
Montmagny
Luc Pelletier
418 386-8116, 1510

DIRECTION RÉGIONALE Montréal-Laval-Lanaudière
Bureau régional L'ASSOMPTION
François Perron
450 589-5781, 263

DIRECTION RÉGIONALE Outaouais - Laurentides
Bureau régional GATINEAU
Yves Lévesque
819 866-8544, 232

DIRECTION RÉGIONALE Saguenay - Lac-Saint-Jean
Bureau régional ALMA
Sylvie Denis
418 662-4457, 247

CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Alma
Saint-Félicien

INSPECTION DES VIANDES
Claude Rivard
450 778-6530, 6183

INSPECTION DES ALIMENTS
Pascal Dajugle
418 643-1632

DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS EXTÉRIEURS ET DES ENTREPRISES
Bernard Houle
514 873-4147, 5246

POLITIQUES COMMERCIALES ET INTERGOUVERNEMENTALES
Laval Poulin
418 380-2101, 3268
Hélène Bergeron
418 380-2100, 3108

DIRECTION RÉGIONALE ESTUAIRE ET EAUX INTÉRIEURES
Denis Lacoste
819 293-6677, 231

SERVICES ÉDUCATIFS LA POCATIERE
Jean-Guy Leclerc
418 856-1110, 1285

SERVICES ÉDUCATIFS SAINT-HYACINTHE
Louise LeBlanc
450 778-6504, 6413

CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Matane
Amqui
Rimouski
La Pocatière
Rivière-du-Loup
Témiscouata-sur-le-Lac
Isabelle Poirier
418 862-6341, 238

DIRECTION RÉGIONALE Centre-du-Québec
Bureau régional NICOLET
Luc Coudeur
819 293-8501

CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
L'Assomption
Joliette
Laval
Christine Don
819 986-8544, 227

DIRECTION RÉGIONALE Outaouais - Laurentides
Bureau régional GATINEAU
Yves Lévesque
819 866-8544, 232

DIRECTION RÉGIONALE Saguenay - Lac-Saint-Jean
Bureau régional ALMA
Sylvie Denis
418 662-4457, 247

CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Alma
Saint-Félicien

INSPECTION DES VIANDES
Claude Rivard
450 778-6530, 6183

INSPECTION DES ALIMENTS
Pascal Dajugle
418 643-1632

DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS EXTÉRIEURS ET DES ENTREPRISES
Bernard Houle
514 873-4147, 5246

POLITIQUES COMMERCIALES ET INTERGOUVERNEMENTALES
Laval Poulin
418 380-2101, 3268
Hélène Bergeron
418 380-2100, 3108

DIRECTION RÉGIONALE ESTUAIRE ET EAUX INTÉRIEURES
Denis Lacoste
819 293-6677, 231

SERVICES ÉDUCATIFS LA POCATIERE
Jean-Guy Leclerc
418 856-1110, 1285

SERVICES ÉDUCATIFS SAINT-HYACINTHE
Louise LeBlanc
450 778-6504, 6413

DIRECTION RÉGIONALE Bas-Saint-Laurent
Bureau régional RIMOUSKI
Johanne Martel
418 727-3615, 1606

CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Sainte-Marie
Montmagny
Luc Pelletier
418 386-8116, 1510

DIRECTION RÉGIONALE Montréal-Laval-Lanaudière
Bureau régional L'ASSOMPTION
François Perron
450 589-5781, 263

DIRECTION RÉGIONALE Outaouais - Laurentides
Bureau régional GATINEAU
Yves Lévesque
819 866-8544, 232

DIRECTION RÉGIONALE Saguenay - Lac-Saint-Jean
Bureau régional ALMA
Sylvie Denis
418 662-4457, 247

CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Alma
Saint-Félicien

LABORATOIRES D'EXPERTISES
Ginette Lévesque
418 643-6140, 2689

INSPECTION DES ALIMENTS
Pascal Dajugle
418 643-1632

DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS EXTÉRIEURS ET DES ENTREPRISES
Bernard Houle
514 873-4147, 5246

POLITIQUES COMMERCIALES ET INTERGOUVERNEMENTALES
Laval Poulin
418 380-2101, 3268
Hélène Bergeron
418 380-2100, 3108

DIRECTION RÉGIONALE ESTUAIRE ET EAUX INTÉRIEURES
Denis Lacoste
819 293-6677, 231

SERVICES ÉDUCATIFS LA POCATIERE
Jean-Guy Leclerc
418 856-1110, 1285

SERVICES ÉDUCATIFS SAINT-HYACINTHE
Louise LeBlanc
450 778-6504, 6413

DIRECTION RÉGIONALE Bas-Saint-Laurent
Bureau régional RIMOUSKI
Johanne Martel
418 727-3615, 1606

CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Sainte-Marie
Montmagny
Luc Pelletier
418 386-8116, 1510

DIRECTION RÉGIONALE Montréal-Laval-Lanaudière
Bureau régional L'ASSOMPTION
François Perron
450 589-5781, 263

DIRECTION RÉGIONALE Outaouais - Laurentides
Bureau régional GATINEAU
Yves Lévesque
819 866-8544, 232

DIRECTION RÉGIONALE Saguenay - Lac-Saint-Jean
Bureau régional ALMA
Sylvie Denis
418 662-4457, 247

CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Alma
Saint-Félicien

LABORATOIRES D'EXPERTISES
Ginette Lévesque
418 643-6140, 2689

INSPECTION DES ALIMENTS
Pascal Dajugle
418 643-1632

DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS EXTÉRIEURS ET DES ENTREPRISES
Bernard Houle
514 873-4147, 5246

POLITIQUES COMMERCIALES ET INTERGOUVERNEMENTALES
Laval Poulin
418 380-2101, 3268
Hélène Bergeron
418 380-2100, 3108

DIRECTION RÉGIONALE ESTUAIRE ET EAUX INTÉRIEURES
Denis Lacoste
819 293-6677, 231

SERVICES ÉDUCATIFS LA POCATIERE
Jean-Guy Leclerc
418 856-1110, 1285

SERVICES ÉDUCATIFS SAINT-HYACINTHE
Louise LeBlanc
450 778-6504, 6413

DIRECTION RÉGIONALE Bas-Saint-Laurent
Bureau régional RIMOUSKI
Johanne Martel
418 727-3615, 1606

CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Sainte-Marie
Montmagny
Luc Pelletier
418 386-8116, 1510

DIRECTION RÉGIONALE Montréal-Laval-Lanaudière
Bureau régional L'ASSOMPTION
François Perron
450 589-5781, 263

DIRECTION RÉGIONALE Outaouais - Laurentides
Bureau régional GATINEAU
Yves Lévesque
819 866-8544, 232

DIRECTION RÉGIONALE Saguenay - Lac-Saint-Jean
Bureau régional ALMA
Sylvie Denis
418 662-4457, 247

CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Alma
Saint-Félicien

LABORATOIRES D'EXPERTISES
Ginette Lévesque
418 643-6140, 2689

INSPECTION DES ALIMENTS
Pascal Dajugle
418 643-1632

DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS EXTÉRIEURS ET DES ENTREPRISES
Bernard Houle
514 873-4147, 5246

POLITIQUES COMMERCIALES ET INTERGOUVERNEMENTALES
Laval Poulin
418 380-2101, 3268
Hélène Bergeron
418 380-2100, 3108

DIRECTION RÉGIONALE ESTUAIRE ET EAUX INTÉRIEURES
Denis Lacoste
819 293-6677, 231

SERVICES ÉDUCATIFS LA POCATIERE
Jean-Guy Leclerc
418 856-1110, 1285

SERVICES ÉDUCATIFS SAINT-HYACINTHE
Louise LeBlanc
450 778-6504, 6413

DIRECTION RÉGIONALE Bas-Saint-Laurent
Bureau régional RIMOUSKI
Johanne Martel
418 727-3615, 1606

CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Sainte-Marie
Montmagny
Luc Pelletier
418 386-8116, 1510

DIRECTION RÉGIONALE Montréal-Laval-Lanaudière
Bureau régional L'ASSOMPTION
François Perron
450 589-5781, 263

DIRECTION RÉGIONALE Outaouais - Laurentides
Bureau régional GATINEAU
Yves Lévesque
819 866-8544, 232

DIRECTION RÉGIONALE Saguenay - Lac-Saint-Jean
Bureau régional ALMA
Sylvie Denis

